



Ma Suisse.



Rapport de gestion 2010. Nous nous engageons pour un développement durable envers la société et l'environnement.

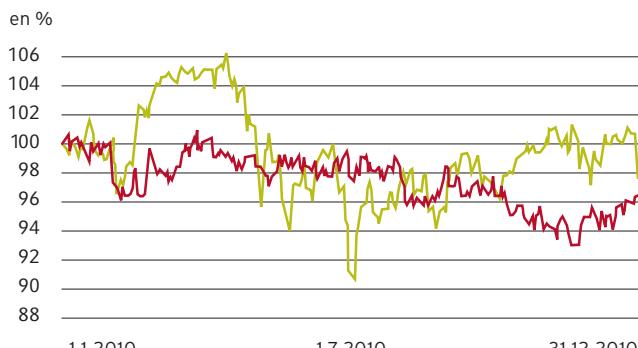
fair banking
banque coop

Chiffres clés

Comptes annuels Banque Coop SA selon le principe True and Fair View

Structure du capital		2010	2009	2008
Nombre d'actions		16 875 000	16 875 000	16 875 000
Valeur nominale par action	en CHF	20,00	20,00	20,00
Capital-actions	en CHF 1000	337 500	337 500	337 500
Cours boursier		2010	2009	2008
Cours boursier à la fin de l'année	en CHF	68,00	71,00	74,50
· Variation	en %	-4,2	-4,7	-5,0
Cours le plus haut	en CHF	71,25	75,20	82,00
Cours le plus bas	en CHF	65,00	61,50	70,10
Capitalisation boursière à la fin de l'année	en millions de CHF	1 148	1 198	1 257
· en % du bénéfice brut	en %	1 295	1 277	1 113
· en % des fonds propres	en %	133	141	150
Chiffres clés par action au porteur		2010	2009	2008
Bénéfice brut apuré (sans migration IT)	en CHF	5,25	5,56	6,69
Résultat d'exploitation apuré (sans migration IT)	en CHF	4,56	4,15	5,00
Bénéfice de l'exercice (earnings per share)	en CHF	4,30	4,23	3,84
Valeur comptable	en CHF	51,01	50,50	49,77
Rendement du dividende	en %	2,6	2,5	2,4
Taux de distribution (pay-out-ratio)	en %	41,8	42,5	46,8
Rapport cours/bénéfice (price-earnings-ratio)		15,81	16,78	19,38
Rapport cours/valeur comptable (price-book-ratio)		1,33	1,41	1,50
Dividende		2010	2009	2008
par action au porteur à la valeur nominale de CHF 20.-				
· Dividende brut	en CHF	1,80	1,80	1,80
· moins impôt fédéral anticipé de 35%	en CHF	0,65	0,65	0,65
· Dividende net	en CHF	1,15	1,15	1,15
Bonification du dividende le		20.4.2011	30.3.2010	27.3.2009
N° de valeur de l'action au porteur: 1811647 (ISIN: CH0018116472)				

Evolution en 2010 de l'action au porteur Banque Coop SA



— Banque Coop — SMI (indexé)

Evolution sur 5 ans de l'action au porteur Banque Coop SA



— Banque Coop — SMI (indexé)

Comptes annuels Banque Coop SA selon le principe True and Fair View

Bilan		31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Total du bilan	en CHF 1000	14 258 892	13 473 859	13 320 692
· Variation	en %	5,8	1,1	7,3
Prêts à la clientèle	en CHF 1000	12 192 175	11 514 907	11 045 344
· dont créances hypothécaires	en CHF 1000	11 686 412	11 027 528	10 502 438
Fonds de la clientèle	en CHF 1000	9 708 135	8 959 654	8 694 524
Fonds du public	en CHF 1000	12 456 135	11 530 854	11 449 724
Fonds propres déclarés (après répartition du bénéfice)	en CHF 1000	860 760	852 270	839 810
Avoirs gérés		31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Total avoirs gérés	en CHF 1000	16 179 292	16 063 067	14 970 575
· Variation	en %	0,7	7,3	-10,3
· dont comptage en double	en CHF 1000	8 273	7 844	6 211
Compte de résultat		2010	2009	2008
Résultat des opérations d'intérêts	en CHF 1000	148 767	149 179	178 422
Résultat des opérations de commissions et de prestations de services	en CHF 1000	68 513	65 954	68 032
Résultat des opérations de négoce	en CHF 1000	12 969	15 576	12 881
Autres résultats ordinaires	en CHF 1000	2 591	3 161	2 930
Produit d'exploitation	en CHF 1000	232 840	233 870	262 265
Charges d'exploitation apurées (sans migration IT)	en CHF 1000	144 231	140 046	149 317
Bénéfice brut apuré (sans migration IT)	en CHF 1000	88 609	93 824	112 948
· Variation	en %	-5,6	-16,9	-15,6
Amortissements, correctifs de valeurs, provisions, pertes	en CHF 1000	11 726	23 877	28 524
Résultat d'exploitation apuré (sans migration IT)	en CHF 1000	76 883	69 947	84 424
· Variation	en %	9,9	-17,1	-20,7
Bénéfice d'exploitation apuré (sans migration IT)	en CHF 1000	72 593	71 395	64 884
· Variation	en %	1,7	10,0	-20,4
Chiffres clés généraux		2010	2009	2008
Ratio de couverture	en %	6,0	6,3	6,3
Rendement sur fonds propres (RoE)	en %	8,8	8,1	10,1
Rendement sur total du bilan (RoA)	en %	0,5	0,5	0,5
Taux de couverture des fonds propres	en %	150,1	152,8	155,8
Ratio Tier 1 (fonds propres de base pris en compte / position pondérée en fonction du risque)	en %	12,0	12,2	12,5
Ratio Tier 2 (fonds propres pris en compte / position pondérée en fonction du risque)	en %	12,0	12,2	12,5
Taux de refinancement I (fonds de la clientèle / prêts à la clientèle)	en %	79,6	77,8	78,7
Taux de refinancement II (fonds du public / prêts à la clientèle)	en %	102,2	100,1	103,7
Cost-income-ratio I	en %	61,9	59,9	56,9
Cost-income-ratio II	en %	64,4	64,1	60,6
Ressources		2010	2009	2008
Nombre de clients		275 338	273 772	273 985
Nombre de collaborateurs		600	625	652
Nombre de succursales		33	33	33

Table des matières

Editorial	3
Stratégie	5
Clientèle	9
Collaborateurs	11
Développement durable	15
Conseil d'administration	65
Direction générale	71
Direction	72
Organigramme	73
Corporate governance	74
Comptes annuels	87
Commentaire sur les comptes annuels	88
Comptes annuels Banque Coop SA	90
Annexe aux comptes annuels	95
Informations sur le bilan	106
Informations sur les opérations hors bilan	117
Informations sur le compte de résultat	119
Autres informations	121
Chiffres clés – informations détaillées	125
Chiffres clés – une comparaison sur 5 ans	126
Rapport de l'organe de révision	127
Clôture individuelle statutaire	129
Succursales	134
Liste des succursales	135

Rapport de gestion 2010
de la Banque Coop SA
Rapport du Conseil d'administration
à l'attention de l'Assemblée générale
du 13 avril 2011



Andreas Waespi et Ralph Lewin

Editorial

Chères lectrices, chers lecteurs,

Le secteur financier a connu de profondes mutations au cours des dernières années, la relation entre les clients et leur banque adoptant une nouvelle dimension. Les clients recherchent des banques auxquelles ils peuvent accorder leur confiance et des conseillers qui leur prodiguent des informations compréhensibles et transparentes. En dépit d'un environnement difficile, la Banque Coop est parvenue à renforcer sa position sur le marché bancaire suisse et peut compter sur la fidélité de sa clientèle. Toutefois, cette loyauté et cette confiance ne sont pas aveugles. Il nous faut les conquérir au quotidien. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes dotés d'une stratégie très claire: la notion de fair banking doit régir notre politique d'entreprise et nos activités. Cette devise s'applique tout aussi bien à nos clients, à nos collaborateurs qu'à la société et à l'environnement.

Afin que tous nos actes soient encore mieux calqués sur les exigences et besoins de notre clientèle, notre institut a régulièrement procédé à diverses adaptations structurelles. Nous avons confié à des partenaires externes ou à notre maison mère, la Banque Cantonale de Bâle (BKB), les prestations de support. Par ailleurs, nous n'avons de cesse d'exploiter les synergies précieuses offertes par le groupe. Cette approche garantit une optimisation des processus et une réduction des coûts, sans perte de savoir-faire.

Le 1.10.2010, Guy Lachappelle, responsable du département Crédits et production, était nommé membre de la Direction générale de la Banque Cantonale de Bâle. Pour lui succéder, la Banque Coop désignait Yves Grütter, qui a acquis une grande maîtrise des opérations hypothécaires et avec la clientèle commerciale auprès de la BKB. Le fait que nous fassions appel aux synergies au sein du groupe pour le recrutement de personnel souligne fort bien l'excellente interpénétration tissée entre les différentes unités de nos deux instituts. Le centre de compétences Asset management, que nous constituions en commun en janvier 2010, est parfaitement armé pour relever les futurs défis. Grâce à l'unification des connaissances dans les deux banques, nos clients profitent d'une gestion encore mieux orientée sur leurs besoins.

Lors de l'Assemblée générale du 25.3.2010, l'économiste et ancien membre du Conseil exécutif de Bâle-Ville, Ralph Lewin, était élu nouveau président du Conseil d'administration de la Banque Coop pour succéder à Andreas Albrecht qui, suite à la démission de Willi Gerster en juillet 2009, assumait cette fonction par intérim.

La Banque Coop poursuit ses efforts pour se démarquer de la concurrence et se positionner comme banque proche de sa clientèle, soucieuse de venir au-devant des souhaits et besoins de celle-ci. C'est dans cet esprit que courant 2010 des services ont été restructurés, des interfaces améliorées et des processus rationnalisés. Ainsi, les unités Support technique et Services ont été réunies en une unité d'organisation. Après une redéfinition de ses tâches, la Gestion produits & segments a été détachée du département Distribution et incorporée dans le département Crédits et production. De surcroît, la Banque Coop a concentré les opérations de traitement des crédits de l'ensemble de la Suisse alémanique dans un Centre de traitement à Bâle. Désormais, les succursales recevront le soutien de l'unité Gestion de la distribution. Elle se dédiera à la réalisation de mesures globales apportant une réponse concrète aux besoins de la clientèle.

Ces dernières années, la Banque Coop a prouvé qu'elle dispose d'une assise financière solide. Les chiffres sont donc restés stables en dépit de la crise financière et économique. Ils reflètent, d'une part, fort bien la politique d'entreprise solide et durable appliquée et, d'autre part, les répercussions de la crise financière tout comme les considérables défis que les banques ont à relever actuellement. Les investissements dans la nouvelle plateforme informatique et la couverture conséquente des risques dans les opérations bancaires ne vont pas sans incidence sur les chiffres financiers. Comparé à l'exercice précédent, le bénéfice brut a légèrement diminué de 5,6% pour s'inscrire à CHF 88,6 millions en 2010. Ce repli est principalement attribuable aux opérations d'intérêts qui ont souffert de l'érosion ininterrompue des marges. En revanche, le bénéfice de l'exercice a légèrement augmenté de 1,7% et atteint CHF 72,6 millions. Afin de permettre la comparaison avec les données des exercices précédents, les chiffres ont été apurés des coûts de la migration informatique.

La progression enregistrée par l'épargne et les hypothèques est tout particulièrement réjouissante. Par rapport à l'exercice précédent, les dépôts d'épargne auprès de la Banque Coop se sont accrus de 11,2% à CHF 6,6 milliards. La rémunération exceptionnelle offerte sur le compte d'épargne Plus a attiré une somme importante de nouvelles liquidités. Pour ce qui est des créances hypothécaires, la Banque Coop a enregistré un nouveau record au 31.12.2010 avec un volume global de CHF 11,7 milliards, et ce sans prendre de risques supplémentaires. Grâce à une gestion efficace des coûts,

les charges d'exploitation n'ont que légèrement augmenté de 3,0% à CHF 144,2 millions.

L'exercice 2010 a été dominé par la migration informatique sur la plateforme Avaloq. Après l'introduction couronnée de succès de ce système à la BKB fin 2009, les responsables de ce projet au niveau du groupe se sont concentrés en 2010 sur cette étape cruciale pour la Banque Coop. Les collaborateurs ont été préparés à ce changement au moyen de formations organisées à l'échelle centrale, d'entraînements dans les succursales et les services et de séances d'entraînement individuelles. Cinq répétitions générales ont permis de contrôler que le système et les déroulements fonctionnent parfaitement. En 2011, la maison mère, la BKB, et la Banque Coop travailleront sur le même système informatique. Grâce à ce passage à Avaloq, les clients de la Banque Coop bénéficieront de nouveautés et d'optimisations, comme des relevés de compte nettement plus agréables à lire et riches en informations.

C'est avec une grande cohérence que la Banque Coop s'engage pour un développement durable. Ces efforts sont régulièrement récompensés par des notations et classements excellents. En 2010, la Banque Coop a obtenu la deuxième place dans le cadre d'une analyse effectuée à l'échelle européenne portant sur l'engagement social et écologique des banques. oekom research, une agence de notation réputée dans le segment des placements durables, a attribué à la Banque Coop la mention «Prime», confirmant ainsi son extraordinaire engagement en faveur de l'environnement et des aspects sociaux. Dans le rating de la Haute Ecole spécialisée de la Suisse du Nord-Ouest, la Banque Coop a progressé de cinq places comparé à 2009 pour arriver troisième avec son rapport Développement durable. Outre les critères d'ordre strictement économiques, les éléments sociaux et écologiques dans la conduite d'entreprise sont placés sous la loupe. Une attention toute particulière est accordée là à la transparence du compte-rendu.

Avec son hypothèse écologique, produit dont la conception a été revue, la Banque Coop a élargi avec succès sa gamme de produits durables. Elle est dès lors l'une des premières banques à récompenser par le biais d'une réduction de taux l'achat d'un logement assorti d'un CECB (Certificat énergétique cantonal des bâtiments). La durabilité est également un élément important de notre campagne d'image. Depuis août 2010, les nouveaux spots télévisés de la Banque Coop, dans lesquels des effets visuels sophistiqués donnent vie à des créatures en ori-

gami, sont diffusés sur les chaînes suisses. Des affiches dans les vitrines de nos succursales viennent sous-tendre ces spots. Nous souhaitons aussi renforcer la marque Banque Coop grâce à un concept design uniforme pour nos agences. C'est pourquoi nous avons procédé à de nouvelles transformations courant 2010. A Genève et à Zurich, les halls des guichets ont fait peau neuve, à Yverdon, la façade a été ravalée. A Zurich, une zone 24 heures a été aménagée avec des Bancomat permettant d'effectuer des retraits et des versements.

En 2011, les défis ne manqueront pas pour le secteur bancaire. Un engagement sans faille pour la durabilité, une forte orientation sur les besoins de la clientèle, des offres liées à la Supercard – une exclusivité de notre institut – mais aussi des prestations formulées pour répondre aux besoins de groupes cibles sont autant de piliers solides et porteurs d'avenir sur lesquels repose la Banque Coop.

Chères clientes, chers clients, nous vous remercions de la confiance et de la fidélité que vous offrez à notre institut. A vous, chers actionnaires, nous ne voudrions pas manquer de faire part de notre gratitude pour votre précieux investissement permettant une croissance pérenne de la Banque Coop. A vous, chères collaboratrices, chers collaborateurs, nous adressons nos sincères remerciements pour votre extraordinaire engagement, indispensable à l'avenir prospère de notre banque.



Ralph Lewin
Président du Conseil d'administration



Andreas Waespi
Président de la Direction générale

Stratégie

Notre clientèle: notre centre de gravité

En 2010, la Banque Coop a continué de poser les jalons lui permettant d'accéder à son but: être la première banque véritablement à l'écoute des besoins de sa clientèle. Outre les optimisations des processus visant à accroître l'orientation sur la clientèle, elle a introduit avec succès la nouvelle plateforme informatique Avaloq. L'adoption du même système que celui employé par la maison mère constitue une condition importante pour exploiter de nouvelles synergies au sein du groupe et, partant, parvenir à notre objectif.

Campagne en faveur du développement durable

Durant l'exercice sous revue, la Banque Coop a lancé un nouveau volet de sa campagne d'image. Il est axé autour du développement durable. Grâce à des effets spéciaux raffinés, des créatures en origami prennent vie dans les nouveaux spots télévisés. L'un d'eux illustre l'évolution du têtard à la grenouille, du reptile et du singe jusqu'à l'homme. Tous sont des maillons de la chaîne naturelle que nous devons protéger et préserver pour les générations futures à l'aide de solutions durables. Des affiches avec des motifs en origami, placées dans les vitrines de nos succursales, viennent compléter ces petits films.

Offres sur mesure

Depuis plusieurs années, la Banque Coop propose, avec grand succès d'ailleurs, à ses groupes de clientèle cibles des produits exclusifs, spécialement conçus pour répondre à leurs besoins.

eva – le programme réservé aux femmes

Dans le cadre d'*«eva»*, la Banque Coop conseille ses clientes en tenant compte de leur phase de vie et de leur situation. Des manifestations récurrentes consacrées au sujet *«Les femmes et la finance»* remportent un écho très positif. Des soirées dédiées à des thèmes comme *«La prévoyance au féminin»*, *«La finance pour les femmes à la tête d'une PME»* et *«Se présenter devant un public»* permettent aux clientes de la Banque Coop de s'informer et de créer des réseaux.

En coopération avec la Haute Ecole de Lucerne, plusieurs associations féminines et The Body Shop, la Banque Coop a organisé des ateliers dans plusieurs villes, ateliers qui ont tous affiché complet.

Au printemps 2010, la Banque Coop attribuait pour la deuxième fois avec BPW (Business and Professional Women) le LENA Award. Trois femmes innovatrices et exceptionnelles ont été primées: Véronique Goy a obtenu l'Award Projet de soutien aux femmes le plus novateur, Jolanda Plüss l'Award Entreprise fondée avec succès par une femme, Paola Ghillani le LENA d'honneur pour son engagement dans la promotion et la concrétisation des notions de développement durable et d'éthique dans l'économie. Le LENA Award, une figure en verre colorée, a été créée par le couple d'artistes de renom Monica Guggisberg et Philip Baldwin.

Conseils aux seniors par des seniors

Les souhaits et les besoins évoluent tout au long de l'existence. Les collaborateurs de l'équipe *«Conseils aux seniors par des seniors»* se trouvent dans la même phase de vie que leurs clients et peuvent ainsi parfaitement comprendre leurs exigences. Cette prestation de la Banque Coop est très appréciée. Ces entretiens de conseils gratuits peuvent, sur demande, également se dérouler au domicile des clients ou des non-clients.

Profiter entièrement de la vie – *«50+»*

Sous ce label, la Banque Coop s'adresse aux clients ayant dépassé la cinquantaine, leur présentant des options pour goûter pleinement à l'existence. Dans ce contexte, une planification financière sérieuse est inéluctable: sur la base d'une analyse financière détaillée, les conseillers de la Banque Coop fournissent aux clients qui le souhaitent un aperçu concret de leur situation financière au moment prévu pour la retraite.

Instruments pratiques pour les PME

En 2010, la Banque Coop a continué à étendre ses activités d'interlocuteur de qualité pour les PME. Ainsi, elle a lancé spécialement à leur intention la carte de crédit *«MasterCard Business Card»*, parfaitement adaptée aux exigences de ce groupe d'utilisateurs. Ce mode de paiement accepté dans le monde entier offre une latitude financière et se distingue par une gestion des plus simples.

Sur le site internet de la Banque Coop, les PME trouvent, sous la dénomination *«Fit for business (PME)»*, une plateforme qui leur est entièrement dédiée. Elle est très riche en outils et en informations des plus utiles.

Les grandes entreprises ne sont pas en reste

Les conseils judicieux de notre institut ne s'adressent pas seulement aux PME, mais aussi aux grandes entre-

Migration réussie:

La Banque Coop a introduit la plate-forme informatique Avaloq. Avaloq permet d'accéder plus rapidement aux informations sur la clientèle et, partant, de lui assurer un meilleur suivi.

Nouveau positionnement de services:

La Banque Coop mise sur des processus de décision et de communication courts. Elle exploite les synergies et supprime les interfaces superflues. C'est dans cette optique que, durant l'exercice sous revue, elle a réuni le Support technique et les Services pour constituer une seule unité d'organisation.

prises et aux groupes. Des experts chevronnés leur apportent de précieux conseils tout comme des solutions idoines pour la gestion de la trésorerie, mais aussi pour le financement d'investissements, immobiliers et consiliaires. Cette section est épaulée par des collaborateurs du secteur des placements, spécialisés dans le suivi de caisses de pension, d'autres clients institutionnels et de clients négoce.

Faire jouer les synergies grâce aux coopérations

Pour la Banque Coop, les coopérations avec des partenaires externes constituent une chance de recourir judicieusement aux synergies. Ces dernières doivent contribuer au niveau du groupe également à la réalisation des objectifs stratégiques.

Migration réussie

La Banque Coop a introduit la plateforme informatique Avaloq. Dès 2011, la maison mère, la Banque Cantonale de Bâle, et la Banque Coop travaillent donc sur le même système. Avaloq permet d'accéder plus rapidement aux informations sur la clientèle et, partant, de lui assurer un meilleur suivi.

Nationale Suisse – un partenaire solide

La coopération entre Nationale Suisse et la Banque Coop s'est resserrée. Des offres de bienvenue attrayantes ont permis de viser un vaste public dans toute la Suisse. Le fait de disposer de prestations de banque et d'assurance d'un seul tenant correspond à un véritable besoin des clients. La hausse très réjouissante du produit des commissions le souligne de manière indéniable. Les manifestations et les stands tenus en commun lors de foires par Nationale Suisse et la Banque Coop, avec pour sujet «La prévoyance et le départ à la retraite», ont connu un franc succès. A l'occasion des assemblées générales des deux partenaires, les actionnaires ont découvert un film détaillant la collaboration et les prestations combinées de ces deux sociétés. Des conseillers se tenaient ensuite prêts à répondre aux diverses questions des personnes présentes.

Asset management – une concentration des connaissances

Début 2010, le Centre de compétences Asset management voyait le jour. Le regroupement du savoir-faire de la Banque Coop et de la Banque Cantonale de Bâle garantit une gestion encore plus proche des exigences de notre clientèle. L'unité Investment Research est chargée de la sélection et de la surveillance des investissements,

tels que les actions et les fonds de placement. L'unité Gestion de portefeuilles veille à une concrétisation professionnelle des décisions d'investissement pour la clientèle institutionnelle et privée. La Gestion de la qualité, quant à elle, surveille et contrôle les processus, assurant aussi la qualité des données. Avec le Centre de compétences Asset management, le groupe s'est doté des moyens pour relever les futurs défis. Les experts sont à l'écoute des tendances, telles que l'évolution des marchés émergents et l'importance croissante de la notion de développement durable, pour les intégrer dans les différentes stratégies de gestion de fortune.

Optimisation des structures

Changement au sein de la Direction générale

Depuis le 1.10.2010, Yves Grütter dirige le département Crédits et production. Il a succédé à Guy Lachappelle qui a intégré la Direction générale de la Banque Cantonale de Bâle, pour reprendre la fonction d'Urs Genhart qui a quitté son poste de responsable du département Clientèle commerciale et institutionnelle pour des motifs de santé.

Nouveau positionnement de services

La Banque Coop mise sur des processus de décision et de communication courts. Elle exploite les synergies et supprime les interfaces superflues. C'est dans cette optique que, durant l'exercice sous revue, elle a réuni les unités Support technique et Services pour constituer une unité d'organisation. L'unité Gestion produits & segments est passée de la Distribution au département Crédits et production, où elle a pour mission de concevoir une offre de produits et de prestations attrayante et adaptée aux besoins des différents groupes cibles. La nouvelle unité Gestion de la distribution créée au sein du département Distribution comprend le Training & development, le Sales management, le Partner management tout comme le Call center. La Gestion de la distribution coordonne les objectifs et les mesures, en accord avec les segments de clientèle. La nouvelle unité Gestion des risques est subordonnée au département Crédits et production.

Concentration du savoir-faire au sein du Traitement des crédits à Bâle

La Banque Coop a unifié son savoir-faire en constituant le Centre de traitement des crédits Suisse alémanique dans le but de se doter des bases idéales pour standardiser les processus sur la nouvelle plateforme informatique Avaloq.

Conseils de haute qualité:

La Banque Coop vise l'excellence pour sa clientèle, ambition qui ne va pas sans une très haute qualité des services et des conseils, fournis par des collaborateurs dotés d'une formation et d'un engagement sans faille.

Compte d'épargne Plus – l'épargne à long terme récompensée:

En 2010, le compte d'épargne Plus a gardé le vent en poupe. Au total 14 166 comptes avec un volume supérieur à CHF 0,5 milliard ont été ouverts. Cet excellent résultat s'explique par la rémunération très intéressante comparé à la moyenne du marché.

Clientèle

Conseils de haute qualité

La Banque Coop vise l'excellence pour sa clientèle, ambition qui ne va pas sans une très haute qualité des services et des conseils, fournis par des collaborateurs dotés d'une formation et d'un engagement sans faille.

Garantir d'excellents services et conseils

Les clients de la Banque Coop doivent bénéficier d'un accueil aimable et de services de pointe. Pour s'assurer que ces exigences sont bien remplies, notre institut organise régulièrement des achats mystères. Outre des personnes spécialement formées, divers clients ont évalués en 2010 la qualité des conseils et des services.

Des nouveaux clients satisfaits

Des clients satisfaits constituent la base d'une relation d'affaires établie sur la durée. C'est pourquoi la Banque Coop envoie après trois mois à tous ses nouveaux clients un questionnaire pour s'enquérir de leur opinion sur leur conseiller, les produits et les prestations de services. A l'instar de 2009, ces clients nous ont attribué un neuf sur dix. Ce résultat démontre que nos efforts visant à renforcer la qualité des services et des conseils portent leurs fruits. La Banque Coop veut maintenir ce niveau élevé de compétence et mise pour y parvenir, entre autres, sur les séquences de formation organisées sous la houlette de l'unité Training & development.

Une présence à l'échelle nationale

La Banque Coop est présente sur tout le territoire suisse avec des succursales et des Bancomat. Elle souhaite accueillir sa clientèle dans des locaux agréables, à l'architecture harmonisée. Nos clients doivent se sentir chez eux partout en Suisse.

Plus de 160 Bancomat

En étroite collaboration avec le détaillant Coop, notre institut exploite entretemps 115 distributeurs d'espèces dans des points de vente Coop et de sociétés affiliées. Désormais, nos clients disposent de plus de 160 Bancomat Banque Coop pour procéder à des retraits.

Des espèces dans la monnaie de la carte

Depuis 2010, la Banque Coop propose une prestation supplémentaire à ses distributeurs: la conversion dynamique de monnaie. Il s'agit d'un convertisseur automatique qui permet aux clients venus de l'étranger de retirer des espèces directement dans la monnaie de leur carte. Le montant débité et le cours de change sont affichés, garantissant ainsi l'absolue transparence des coûts.

Toilettage

Pour offrir à ses clients un cadre accueillant, la Banque Coop a poursuivi la rénovation de ses succursales en 2010. A Genève et à Yverdon, la zone 24 heures a été modernisée, Par ailleurs, le hall des guichets de l'agence de Genève et la façade de celle d'Yverdon ont été rafraîchis. Le siège de région à Zurich aussi s'est doté de nouveaux atours: le hall des guichets a été assaini, et un escalier le relie maintenant aux salles de réunion, ce qui représente un véritable plus pour nos clients. Le siège dispose aussi d'une zone 24 heures, permettant les versements et les retraits.

Coup de projecteur sur nos produits

La Banque Coop propose à sa clientèle une vaste palette de produits. En voici un florilège:

Engranger des points avec la Supercard

Grâce au partenariat avec le détaillant Coop, les clients de la Banque Coop peuvent bénéficier du programme de primes Supercard également pour leurs opérations bancaires. Avec 10 000 à 20 000 nouveaux adeptes par mois, Supercard et ses 2,8 millions de membres est le premier programme de fidélisation de la clientèle en Suisse.

Les clients de la Banque Coop disposent de multiples possibilités pour collectionner des superpoints: ouverture d'un compte, nouveaux versements sur un compte, utilisation des cartes de crédit Banque Coop ou encore achats de parts de fonds de placement. L'hypothèque Supercard, quant à elle, permet de transformer les superpoints en espèces sonnantes et trébuchantes. Avec ce modèle, une exclusivité de notre institut, un rabais de taux de 0,25% par an pendant cinq ans au maximum est accordé contre 25 000 superpoints. Avec le «bon compte de prévoyance», lancé en 2010, les clients se voient créditer, contre 10 000 superpoints, 100 francs sur leur compte de prévoyance 3. Cette offre très attrayante rencontre un franc succès, ce que viennent confirmer les 1500 bons encaissés.

Compte d'épargne Plus – l'épargne à long terme récompensée

En 2010, le compte d'épargne Plus a gardé le vent en poupe. Au total 14 166 comptes avec un volume supérieur à CHF 0,5 milliard ont été ouverts, nombre d'entre eux par de nouveaux clients (plus de 7400). Cet excellent résultat s'explique par la rémunération très intéressante comparé à la moyenne du marché. Grâce à la prime

de taux supplémentaire, ce produit séduit les clients alimentant régulièrement leur compte d'épargne.

Hypothèques sur mesure

Le souhait de devenir propriétaires de leur logement anime toujours autant de clients. La Banque Coop propose plusieurs hypothèques calquées sur les besoins de sa clientèle. Les taux extrêmement bas en 2010 ont provoqué une forte demande d'hypothèques à taux fixe, leur part culminant à 90,5%. Le fait que de très nombreuses personnes en Suisse choisissent la Banque Coop comme partenaire pour leur opération hypothécaire nous prouve que nous jouissons de leur entière confiance.

Ces dernières années, la Banque Coop a réalisé une croissance réjouissante dans le domaine hypothécaire. En 2010, de nouveaux records étaient battus avec CHF 11,7 milliards. Les propriétaires de biens immobiliers sont satisfaits de leur hypothèque à la Banque Coop. Dans le cadre du sondage réalisé sur Internet par Comparis, notre institut remporte la note 5,1 (= bien) et s'est vu décerner le certificat Comparis. La compétence des collaborateurs de la Banque Coop est tout particulièrement relevée par les sondés.

Hypothèque écologique: nouvelle mouture

En 2010, la Banque Coop regroupait son hypothèque écologique et son hypothèque Minergie, élargissant les possibilités pour la clientèle de recourir à ce produit. Notre institut est l'un des premiers à récompenser les clients propriétaires d'un logement assorti d'un CECB (Certificat énergétique cantonal des bâtiments) des classes A ou B. Les clients avec un bien-fonds à l'efficacité énergétique avérée ou un projet de construction durable reçoivent une réduction de taux de 0,5% pendant cinq ans. L'hypothèque écologique peut être combinée avec d'autres modèles hypothécaires. Elle est proposée en variante à taux fixe ou variable.

Collaborateurs

Formation et perfectionnement garantis

Afin que nos clients jouissent de conseils en tout point professionnels, le service Training & development assure la formation et le perfectionnement des collaborateurs. Le succès de notre institut qui se veut véritablement à l'écoute de sa clientèle, se fonde pour une grande mesure sur la motivation et la disponibilité à apprendre de chaque collaborateur. Un service excellent et une haute qualité des conseils constituent les piliers d'une relation durable et véritablement adaptée aux exigences de chaque client.

Formations informatiques sur mesure

Durant l'exercice sous revue, les formations ont été axées sur le nouveau système informatique Avaloq. Ces modules ont été proposés dans les différentes régions, dans les langues correspondantes. Grâce à l'engagement exceptionnel de l'équipe de formateurs, tous les collaborateurs ont été prêts dans les temps. Les réactions des participants ont été des plus positives.

Accent sur la compétence de conseil et spécialisée

Afin de garantir et de maintenir le degré élevé de compétence, le service Training & development a organisé de nouvelles formations à l'attention des conseillers et des cadres dirigeants, formations basées sur un sondage très détaillé de la qualité des processus de distribution réalisé en 2009. Les séquences de formation pour les conseillers tout comme l'échange d'expériences entre les cadres dirigeants se sont déroulés dans les différentes succursales.

Des apprentis talentueux

Tous les apprentis ayant accompli la formation bancaire initiale auprès de la Banque Coop ont réussi leurs examens finaux en 2010. Durant l'exercice sous revue, notre institut comptait 57 apprentis et stagiaires, la part des femmes se situant à 54,4%. La Banque Coop a embauché 85% de ces jeunes à l'issue de la formation.

Lunch learnings – joindre l'utile à l'agréable

La Banque Coop a régulièrement proposé plusieurs lunch learnings à l'attention de ses collaborateurs, consacrés à des sujets comme «Allier vie professionnelle et privée». Le «Daddy Lunch», qui permet aux pères de discuter, rencontre un franc succès. Notre institut a parainé la 4^e journée suisse des pères, soulignant ainsi son engagement en faveur de la famille. Lors d'un «Daddy Lunch Spezial», le directeur de masculinités.ch, l'association faîtière suisse des organisations masculines et paternelles, s'est entretenu avec les participants sur

«La paternité active: un gain pour les hommes et les entreprises!». Ces rencontres à l'heure du déjeuner seront maintenues en 2011.

La promotion de la femme toujours d'actualité

Parts de femmes avec fonction d'encadrement / de direction

En 2010, la part des femmes dans l'encadrement est restée supérieure à 25%. Au cours des trois années à venir, la Banque Coop souhaite qu'elle passe à 33%. Contrairement à l'exercice précédent, la part des femmes membres de la direction a légèrement progressé. Notre institut ne démord pas de son objectif, à savoir atteindre une part de 8% à ce niveau courant 2011.

Le temps partiel de plus en plus apprécié

Fin 2010, le pourcentage des collaborateurs travaillant à temps partiel s'est situé à 22,8%, dépassant de 0,8% la valeur cible. En 2010, 41,1% des collaboratrices recouraient à cette option. La part des hommes, tout échelon hiérarchique confondu et hors Direction générale, s'est accrue à 10,0%.

En 2010, la Banque Coop a introduit un règlement régissant le télétravail, offrant cette variante aux collaborateurs qui le souhaitent en accord avec leur supérieur hiérarchique. Notre institut désire contribuer ainsi à une meilleure conciliation entre vie professionnelle et privée.

Un suivi professionnel

Les collaborateurs et cadres dirigeants confrontés à des défis personnels et professionnels sont épaulés par des spécialistes compétents. Des sujets comme addiction, prévention du stress et du burn-out, conflits sur le lieu de travail, conseils budgétaires ainsi que clarifications en cas de soupçons de harcèlement peuvent être examinés avec la société Movis. Dans ce contexte, la Banque Coop veille à la discréetion indispensable et à l'objectivité des interlocuteurs. Cette offre est très estimée de nos collaborateurs.

A l'écoute des collaborateurs

En 2010, notre institut a mandaté une société externe pour réaliser un deuxième sondage auprès des collaborateurs. Ils ont été 76% à y répondre. Leur identification avec l'employeur et leur engagement en sa faveur restent très clairs, même si dans certains domaines et unités d'organisation des progrès devront être obtenus.

La promotion de la femme
toujours d'actualité:

En 2010, la part des femmes dans l'encadrement est restée supérieure à 25%. Au cours des trois années à venir, la Banque Coop souhaite qu'elle passe à 33%.

Le temps partiel de plus en plus apprécié:

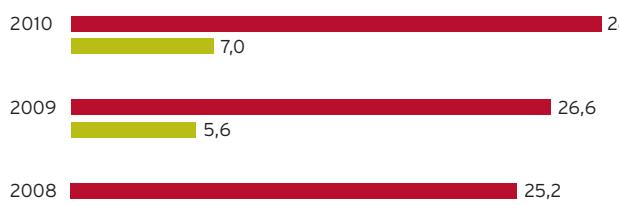
Fin 2010, le pourcentage des collaborateurs travaillant à temps partiel s'est situé à 22,8%, dépassant de 0,8% la valeur cible. La part des hommes, tout échelon hiérarchique confondu et hors Direction générale, s'est accrue à 10,0%.

La Banque Coop considère les écarts ressortis par rapport à la première enquête comme chance d'accorder encore plus de poids aux aspects interhumains.

Pour renforcer encore plus la motivation de ses collaborateurs, la Banque Coop a défini toute une série de mesures: encourager la collaboration interdisciplinaire, vivre en tant que véritable culture d'entreprise les notions de valeurs et d'estime, avoir le temps de fournir un travail de qualité, mettre en œuvre sans grands obstacles administratifs les idées ou encore présenter activement les possibilités de développement. Afin que les avancées et les tendances soient reconnues à temps, un nouveau sondage parmi les collaborateurs est prévu en 2012.

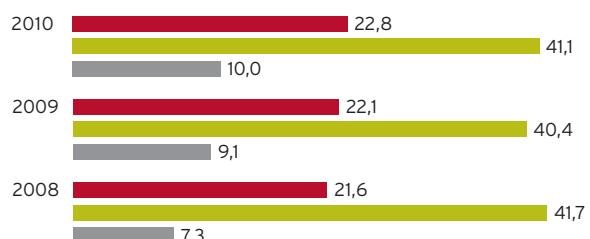
Part des femmes avec fonction d'encadrement/ de direction

en %



■ Part des femmes membres de l'encadrement
■ Part des femmes membres de la direction

Part du temps partiel en %



■ Pourcentage temps partiel/effectif global
■ Pourcentage temps partiel femmes
■ Pourcentage temps partiel hommes

Assumer ses
responsabilités:

Nos activités économiques sont indissociables de la notion de développement durable. Nous sommes convaincus que notre responsabilité d'entreprise envers nos parties prenantes tout comme la société et l'environnement constitue la condition sine qua non pour le succès économique à long terme de la Banque Coop.

Développement durable

Données transparentes

Le rapport de gestion et le rapport Développement durable illustrent en détail les activités de la Banque Coop, et ce non seulement d'un point de vue économique. Les comptes-rendus sont établis sur la base des principes de la Global Reporting Initiative (GRI-G3 Guidelines), dans le respect du complément applicable aux prestataires financiers.

La GRI est une organisation internationale qui définit des standards reconnus pour les comptes-rendus Développement durable. Le rapport rédigé par notre institut vise le niveau le plus élevé d'application, soit le «A», ce qui a été vérifié et confirmé par la GRI.

Le rapport détaillé Développement durable est également publié en ligne sous www.bankcoop.ch/nachhaltigkeit (disponible en allemand uniquement).

FHNW – en tête du classement des comptes-rendus

Depuis 2002, l'Institut für Unternehmensführung de la Haute Ecole spécialisée de la Suisse du Nord-Ouest (FHNW) analyse les rapports de gestion et Développement durable des 250 plus grandes entreprises suisses tout comme d'une sélection de PME. Outre les éléments économiques, il se penche sur les aspects sociaux et écologiques de la conduite d'entreprise. Au niveau du contenu, cette étude se fonde sur les standards internationaux de la Global Reporting Initiative (GRI). Un accent tout particulier est placé sur la transparence du compte-rendu.

Pour son rapport 2009, la Banque Coop s'est classée 3^e, gagnant 5 places comparé à l'exercice précédent.

oekom research – statut Prime pour la Banque Coop

oekom research, l'une des agences de renom dans le domaine des placements durables, a octroyé le statut «Prime» à la Banque Coop en 2010, statut réservé aux entreprises leaders dans leur branche et s'engageant tout particulièrement en faveur de questions sociales et environnementales.

Par ailleurs, oekom research a placé sous la loupe l'engagement social et écologique de 37 banques en Europe – de la banque coopératives à la caisse d'épargne en passant par les banques cantonales ou régionales. La Banque Coop est arrivée deuxième.

Engagement reconnu

Les excellentes évaluations en matière de développement durable formulées par des agences de notation réputées, comme Inrate, ou par les services Research d'instituts financiers, tels que la ZKB ou la Banque Sarasin, prouvent le sérieux et le succès de l'engagement de la Banque Coop. De surcroît, ces notations Développement durable positives constituent une condition à l'intégration de l'action de notre institut dans les univers des placements durables et, par là-même, dans les portefeuilles correspondants.

Dans la notation verte établie par SiRi Company Ltd., la Banque Coop obtient un A+, soit la meilleure évaluation sur un barème allant de E à A+. La Banque Coop se détache de la moyenne de la branche principalement dans les domaines relations avec la clientèle, comportement à l'égard de l'environnement et des collaborateurs.

Comité pour un développement durable

Le Comité pour un développement durable conseille la Direction générale dans la définition de la stratégie et de la politique d'entreprise pour ce qui concerne les questions écologiques, sociales ou éthiques. Il attribue aussi le label «Développement durable contrôlé», propre à la Banque Coop, accordé aux produits par le biais desquels nos clients peuvent apporter une contribution à la durabilité. Actuellement, le Comité pour un développement durable se compose de quatre personnalités externes indépendantes ainsi que de trois représentants de la Banque Coop, les divers domaines de compétences étant ainsi couverts:

· Pascale Bruderer Wyss

Membre PS du Conseil national, présidente du Conseil national 2009/2010

· Barbara E. Ludwig

Responsable de l'Office de l'armée, de la protection civile et de la justice du canton de Lucerne

· Heidi Schelbert-Syfrig

Professeure honoraire à l'Université de Zurich

· Andreas Sturm

Partenaire et administrateur de phorbis Communications AG et d'Ellipson AG, président du CA de claro fair trade AG, membre du Conseil de banque de la Banque Cantonale de Bâle

· Sandra Lienhart

Vice-présidente de la Direction générale de la Banque Coop, membre de la Direction du groupe de la Banque Cantonale de Bâle

· Mathias von Wartburg

Responsable Centre de compétences Marketing

· Hansjörg Ruf

Responsable section Développement durable

Produits et prestations durables à l'honneur

Notre institut accorde une place de choix aux produits et prestations durables, permettant ainsi à sa clientèle de pondérer les éléments sociaux et écologiques. Des réductions sur les taux hypothécaires encouragent les constructions ou les assainissements renforçant l'efficacité énergétique.

Fonds – un placement durable

La Banque Coop propose à ses clients une sélection de très haute qualité en fonds de placement durables. Ils sont choisis selon des critères stricts parmi l'offre pléthorique, puis soumis pour examen au Comité pour un développement durable. Seuls les fonds ayant mérité le label «Développement durable contrôlé» sont insérés dans la palette de la Banque Coop. Ce label garantit à nos clients une base décisionnelle transparente.

Dans le cadre d'une procédure différenciée, le Comité vérifie des critères, tels que transparence et standards de qualité de l'unité Research, réputation, crédibilité et indépendance de cette dernière, mais aussi de la société gérant le fonds. Il ne néglige pas non plus la structure des risques, la performance ainsi que la compatibilité avec la stratégie de notre institut. Le respect de standards internationaux, comme les Conventions ILO et la Convention de l'ONU relative aux droits humains, est également contrôlé.

Pour ce qui a trait aux investissements dans des branches controversées, le Comité pour un développement durable se penche sur des critères spéciaux qui garantissent que les exigences de durabilité sont bien remplies. Ainsi, dans le cas de placements dans le secteur de l'eau, les sociétés de fonds doivent prouver que l'approvisionnement de base de la population en eau potable est assuré.

La Banque Coop souhaite étendre sa palette de fonds pour répondre de façon encore plus ciblée à la demande croissante de la clientèle en matière de structure des risques, de performance et de durabilité.

Le volume global des fonds est demeuré stable avec près de CHF 3 milliards. Le faible niveau des taux a ralenti les investissements en fonds en obligations, provoquant un nouveau repli des fonds sur le marché monétaire. Les fonds diversifiés avec une part importante en obligations ont subi un recul de leur volume. Les fonds pour un développement durable ont affiché une croissance réjouissante. Ils correspondent désormais à 11% du volume global des fonds. Cette évolution confirme une fois de plus que les investisseurs dans des produits durables se séparent moins facilement de leurs placements, et ce même lorsque les attentes en matière de performance ne sont pas remplies à court terme.

Evolution du volume des fonds de placement

en millions de CHF



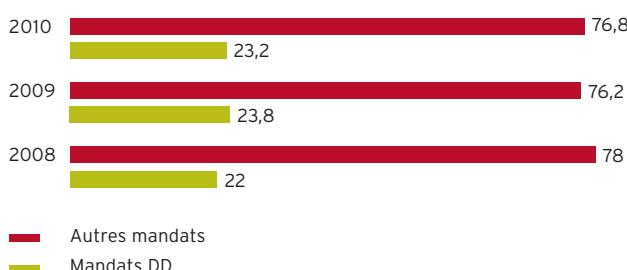
Gestion de fortune durable

L'évolution du marché au cours des dernières années a révélé que la gestion de fortune axée sur la durabilité ne s'apparente pas à un seul phénomène de mode à court terme, mais bien plus à une stratégie à long terme. Les mandats de gestion de fortune basés sur un développement durable accordent une pondération égale aux aspects économiques, écologiques et sociaux. Dans le cadre de leur suivi, la Banque Coop s'appuie sur une expérience de longue date et propose un rapport risque-rendement optimisé. Depuis janvier 2010, la mise en pratique de la politique de placement définie à l'échelon du groupe est assurée par le Centre de compétences Asset management. Cette solution permet de prendre encore mieux en considération des exigences accrues en matière de recherche et de compte-rendu. Cette concentration des savoir-faire profite bien entendu aussi aux mandats durables.

Fin 2010, la Banque Coop gérait 263 mandats portant sur un volume de CHF 129 millions.

Part des mandats axés sur un développement durable dans la gestion de fortune

en %



Hypothèque écologique

Depuis plusieurs années, la Banque Coop soutient les propriétaires soucieux d'une construction ou d'un assainissement assorti d'une efficacité énergétique accrue et leur accorde un rabais de taux sur le financement. En 2010, l'hypothèque écologique a été reconçue. Ainsi, outre les bâtiments Minergie et les rénovations se traduisant par des économies d'énergie, cette hypothèque est octroyée pour les projets prévoyant le recours aux énergies renouvelables. Notre institut souhaite ainsi encourager l'utilisation d'installations solaires thermiques pour la production d'eau chaude ou d'installations photovoltaïques pour celle d'électricité. Ont également droit à ce rabais intéressant les prêts sur des objets dotés d'un CECB (Certificat énergétique cantonal des bâtiments) des classes A ou B, ce dernier pour les immeubles datant d'avant 2000.

Le lancement de cette nouvelle mouture de l'hypothèque écologique a été accompagné d'un concours avec à la clé une installation solaire d'une valeur de CHF 15 000.-. Sur un site conçu tout spécialement à cet effet (www.hypothèques-suisses.ch), la Banque Coop fournit des informations détaillées sur un habitat durable et le financement de la propriété du logement.

Le nombre et le volume des hypothèques écologiques contractées par notre clientèle a connu une forte progression en 2010 (25% comparé à 2009), données qui tendent à prouver que les constructions à haute efficacité énergétique et l'emploi d'énergies renouvelables font de plus en plus d'adeptes.

Engagements

Dans toutes ses activités, la Banque Coop veut respecter et, dans la mesure du possible, prendre en considération les intérêts de l'ensemble des parties prenantes. Pour y parvenir, des partenariats basés sur la confiance et la responsabilité sont indispensables. Il s'agit là en premier lieu de répondre aux exigences et aux attentes que nos clients formulent à notre égard. L'engagement des collaborateurs, encouragé par la Banque Coop moyennant des conditions de travail idoines et un cadre positif, joue un rôle essentiel dans ce contexte. Des actes responsables envers l'environnement et la société constituent le fondement de la stratégie de la Banque Coop volontairement axée sur la durabilité.

Partenariat, société et environnement



Partenariats

Le dialogue et la prise en compte des parties prenantes passent également par des affiliations et par la collaboration au sein d'associations s'engageant pour un développement durable. La Banque Coop est membre des associations suivantes:

- Öbu – réseau pour une économie durable
www.oebu.ch
- Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEc)
www.enaw.ch
- Association MINERIE®
www.minergie.ch
- Alliance pour l'assainissement des bâtiments en matière énergétique – MAINTENANT!
www.energieallianz.ch

Dons de Noël

Depuis plusieurs années déjà, la Banque Coop épouse à l'approche de Noël des organisations s'engageant dans le domaine social et écologique en Suisse, moyennant un don de CHF 10 000.– pour chacune. En 2010, nous n'avons pas manqué à la tradition. Dans une annexe jointe aux extraits de compte, nos clients ont été invités à majorer notre don.

fondation revita

La fondation revita est une organisation d'intérêt public à but non lucratif qui s'engage pour une exploitation écologique de l'énergie hydraulique. Elle milite en faveur du maintien et de la relance de microcentrales hydrauliques désaffectées ou menacées de désaffection. La fondation érige en principe fondamental la production décentralisée de l'énergie renouvelable et la sauvegarde des usines en tant que témoins historiques contemporains. www.revita.ch

Alpe à chèvres Puzzetta

En collaboration avec la corporation d'alpage et le service forestier, les bénévoles du Projet Forêt de montagne apportent leur soutien aux chevriers dans leurs tâches et dans l'entretien à proximité de l'alpe. Faire paître les chèvres empêche à la forêt de s'étendre. Le paysage rural traditionnel, aux espèces variées, est ainsi sauvagardé. www.bergwaldprojekt.org

Fondation Cerebral

Avec un projet pionnier, la Fondation Cerebral a lancé un service de location de vélos destiné aux personnes handicapées aux quatre coins de Suisse. Sur onze sites, les familles avec un enfant handicapé peuvent louer des vélos spéciaux et faire une sortie commune. Le projet devrait être étendu. A cet égard, la Fondation Cerebral souhaite accroître son parc de vélos spéciaux et créer des points de location supplémentaires. www.cerebral.ch

«2 degrés – le temps, l'être humain et son climat»

La Banque Coop souhaite une prise de conscience parmi la population pour le développement durable et la protection climatique. C'est la raison pour laquelle elle est partenaire de l'exposition «2 degrés – le temps, l'être humain et son climat» conçue par le Deutsches Hygiene-Museum Dresden et montrée à Bâle du 21.8.2010 au 20.2.2011.

L'exposition permet de découvrir des thèmes variés et surprenants de la météo et du climat, révélant à quel point l'être humain y est imbriqué. Tout un pan réservé à l'histoire de la recherche climatique vient compléter ce sujet passionnant.

Gestion de l'environnement – une utilisation parcimonieuse des ressources

La Banque Coop veut s'assurer que les ressources nécessaires à l'exploitation bancaire soient utilisées avec parcimonie et que la nocivité pour l'environnement et le climat soit réduite à un minimum. Grâce à une gestion systématique de l'environnement, elle cherche à optimiser sur le long terme sa consommation d'énergie, de papier et d'eau, sa production de déchets, mais aussi à améliorer sa performance par le biais de mesures techniques et opérationnelles.

Pour établir son bilan environnemental, la Banque Coop utilise le logiciel SoFi, mis au point pour les prestataires financiers. Les indicateurs écologiques tout comme d'autres informations relatives à la gestion de l'environnement et à la protection du climat dans le cadre de l'exploitation figurent dans le rapport Développement durable qui se trouve sous www.bankcoop.ch/nachhaltigkeit (disponible en allemand uniquement).

Faibles consommation d'eau et production de déchets

À la Banque Coop, la consommation d'eau se limite aux besoins pour les installations sanitaires, la réfrigération et le nettoyage. Au cours des dernières années, elle a constamment été réduite pour tomber en 2010 à 44 litres par collaborateur et par jour, une donnée très basse comparé à la moyenne d'autres banques suisses (près de 80 litres par jour et par collaborateur).

Concernant la gestion des déchets, la Banque Coop applique le principe suivant: éviter – recycler et donc éliminer judicieusement. Les déchets produits se constituent principalement de papier et d'ordures ménagères. La part des matières recyclables, hormis le papier, et des déchets spéciaux est faible. En 2010, le volume des déchets s'est une nouvelle fois amenuisé et le taux de recyclage est demeuré élevé à 76%.

Le papier recyclé – un must

La consommation de papier constitue un paramètre primordial pour notre institut. La production de ce dernier s'accompagne d'une utilisation d'importantes res-

sources et d'une charge non négligeable pour l'environnement. C'est pourquoi, dans la mesure du possible, la Banque Coop opte pour du papier recyclé. Comparé au papier produit à base de fibres vierges, le papier recyclé présente des avantages concrets sur le plan écologique: la réutilisation des fibres contribue à la protection des forêts et à la diversité des espèces. Le volume des déchets généré lors de la production de papier recyclé est aussi nettement plus faible. La consommation d'énergie et d'eau, quant à elle, est réduite par trois, voire par cinq. Les gaz à effet de serre sont diminués de moitié. Voici donc une belle manière de contribuer à la protection du climat.

Au cours des dernières années, la part du papier recyclé dans la consommation globale a régulièrement progressé pour culminer à 94% en 2010. La Banque Coop occupe là un rôle de leader parmi les entreprises suisses.

Les efforts pour juguler globalement la consommation de papier sont eux aussi primordiaux. Dès lors, comparé à l'exercice précédent, cette valeur absolue a été réduite de 2%, ce qui correspond à une baisse d'un tiers depuis 2003.

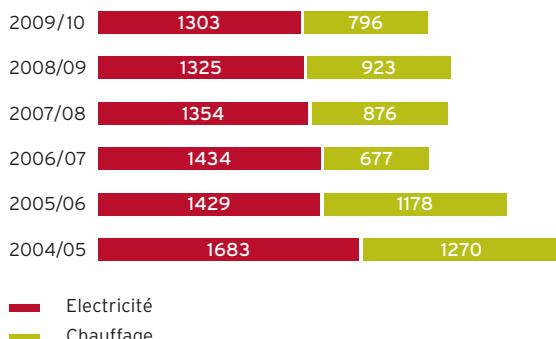
Diminution de la consommation d'énergie

Il nous faut diminuer notre consommation d'énergie et accroître l'efficacité énergétique. L'achat de produits énergétiques écologiques et l'approvisionnement en électricité produite au moyen d'énergies renouvelables contribuent très largement à améliorer la performance environnementale de la Banque Coop.

La Banque Coop a besoin d'énergie pour couvrir sa demande d'électricité et de chauffage. Au siège principal de Bâle et dans la plupart des agences, nous faisons appel à la chaleur à distance pour le chauffage. Au siège principal de Bâle tout comme au siège régional de Zurich, 100% de l'électricité proviennent, depuis début 2009, de sources renouvelables. Concernant les autres emplacements, notre institut évalue régulièrement les possibilités de se fournir en produits énergétiques à plus-value écologique.

Depuis 2003, année des premiers relevés, la Banque Coop a successivement réduit sa consommation d'énergie. En 2010, celle du siège principal s'est amenuisée de 7% comparé à l'exercice précédent.

Consommation d'énergie en comparaison pluriannuelle en MWh



Électricité solaire sur notre toit

En 2010, la Banque Coop a fait posé sur le toit de son siège principal à Bâle une installation photovoltaïque qui devrait fournir chaque année 20 000 kWh d'énergie solaire, ce qui correspond à la consommation annuelle de quatre ménages suisses. Si l'intégralité des toits plats de notre pays était mise à profit pour la production de cette précieuse énergie, près de 30% des besoins d'électricité pourraient être couverts. Nous contribuons ainsi à l'implantation de la technologie photovoltaïque très prometteuse.

Réduire les émissions et, partant, les nuisances climatiques

La diminution des émissions de gaz à effet de serre représente un aspect élémentaire de la stratégie environnementale de la Banque Coop. Elle engage donc des mesures ciblées pour juguler sa consommation énergétique et accroître son efficacité énergétique, un apport actif à la protection du climat.

Le chauffage des locaux de la Banque Coop exerce l'incidence climatique la plus forte. Depuis 2009, notre institut fait appel pour les bâtiments du siège principal à Bâle à de la chaleur à distance renouvelable assortie d'une plus-value écologique. Elle est considérée climatiquement neutre. Il s'agit d'une prestation proposée par l'IWB Bâle, dénommée Klima.

En 2010, les émissions de gaz à effet de serre ont considérablement baissé, grâce surtout à l'adoption de la prestation Klima. Aucune émission n'est donc rejetée au siège principal au niveau du chauffage. La légère contraction de la consommation d'électricité, d'eau et de

papier, mais aussi de la production de déchets a exercé une incidence moindre sur les émissions.

Achats et loyauté

La politique d'approvisionnement de la Banque Coop est définie dans une directive pour garantir que ses fournisseurs se conforment à ses exigences élevées en matière de développement durable. Outre les standards environnementaux, la Banque Coop exige de ses fournisseurs qu'ils respectent des prescriptions éthiques, sociales et relevant du droit du travail. Nos fournisseurs signent une convention Développement durable qui les engage à respecter les standards sociaux et environnementaux lors de la fabrication, du transport et de l'élimination des produits livrés.

Travail de sensibilisation

La Banque Coop met un point d'honneur à encourager la prise de conscience de ses collaborateurs dans le domaine du développement durable. Elle organise régulièrement des manifestations et des campagnes diverses. En 2010, notre institut a participé pour la troisième fois à la campagne nationale «Bike to work» qui vise à promouvoir une mobilité saine et écologique. Les collaborateurs sont invités à se rendre au travail à bicyclette.

Dans le journal pour le personnel, des articles consacrés à la durabilité sont régulièrement publiés. Plus de 100 collaborateurs du groupe ont participé au concours sur la protection du climat organisé dans le cadre de notre partenariat pour l'exposition «2 degrés».

Evolution des émissions de gaz à effet de serre en comparaison pluriannuelle

en tonnes



— Emissions indirectes de gaz à effet de serre au siège principal

Meine Schweiz. Ma Suisse. La mia Svizzera. Mia Svizra.

«Quel est votre lieu de prédilection en Suisse? Nous pensons là plus spécialement à un lieu où vous vous ressourcez, détendez et ressentez une intense sensation de bien-être?»

Cette question nous l'avons posée à quarante personnes choisies au hasard, originaires des quatre coins de la Suisse. Leurs réponses et le choix très personnel de ces emplacements empreints de profondes émotions viennent illustrer le présent rapport de gestion. Qu'il s'agisse d'une partie de pêche au bord de l'idyllique Engstlensee, d'une séance de tai-chi au stand de tir abandonné de Zurich Altstetten ou d'un tour en hélicoptère au-dessus des sommets de Zermatt, ces photographies permettent de découvrir de multiples facettes intéressantes, d'une remarquable beauté, de la vie de ce pays et de ses habitants.

Toutefois, ces portraits soulignent aussi fort bien la diversité d'un pays magnifique et sympathique. C'est en faveur de sa société et de son environnement que nous nous engageons depuis des années. En faveur d'une Suisse pérenne. Nous vous souhaitons d'ores et déjà beaucoup de plaisir à la découverte et à la lecture de ces impressions. Merci de votre confiance et de votre attention.

Banque Coop



— LES CHARBONNIÈRES —
RAYMOND ROCHAT, 63, RESTAURATEUR-PÊCHEUR

«Mes racines sont ancrées dans la vallée de Joux et je ne l'ai pratiquement jamais quittée. Les vacances? Ce n'est pas mon truc. Je préfère taquiner la féra, la truite, la perche et le brochet, puis en régaler mes hôtes d'ici et d'ailleurs. Comme tout vrai marin, je ne sais pas nager. Mais à bord de mon bateau, je ne crains ni les vagues ni les sirènes.»



— ZURICH —

MICHÈLE STÄUBLE, 33, PHYSIOTHÉRAPEUTE

«La Halle Masoala du Zoo de Zurich me renvoie des images de mes voyages dans des pays lointains, dans les forêts vierges du Costa Rica et de la Malaisie. Je me replonge dans mes souvenirs, j'écoute crier les singes et je ressens la chaleur humide qui vous englobe lorsque vous marchez à travers ces immenses étendues vertes.»



— AROSA —

MIRKO SCHADEGG, 38, GASTRONOME

«A l'origine, je viens de Zurich. Il y a 15 ans, lorsque j'ai découvert cette cabane à plus de 2000 mètres d'altitude, ici à Arosa, j'ai immédiatement compris que je venais de trouver mon véritable chez-moi. Le matin tôt, dégager la terrasse de la neige, quelques émotions merveilleuses! Votre journée de travail, elle débute comment?»



— ZURICH —
IRENE DÜRING, 43, ARTISTE DU CINÉMA ET ARTS FIGURATIFS

«Ce vieux garage avec ses affiches délavées par le temps n'est pas forcément ce que l'on qualifierait de lieu accueillant. Malgré tout, il en émane une ambiance quasiment idyllique, très rarement perceptible en ville de Zurich. J'aime me poser à cet endroit, car il m'offre un moment de silence et de quiétude, lorsque je traverse ce quartier.»



— EICHBERG —
HANSRUEDI VÖGELI, 52, EXPERT EN CHAUVES-SOURIS

«Je m'immerge depuis près de 20 ans dans le monde des chauves-souris. Cet animal absolument fascinant, presque mystique et qui chasse la nuit, est le seul mammifère capable de voler. Je procède, ici devant l'église, à l'inventaire d'une colonie. Confortablement assis dans ma chaise longue, je compte toutes les chauves-souris qui s'échappent du clocher.»



— ST-PREX —

LEA MEIENBERG, 28, PHOTOGRAPHE

«L'un des principaux attraits de mon métier est qu'il me pousse à sortir, ce qui me permet de me retrouver sur cette plage belle et romantique au bord du lac Léman, mais aussi dans des régions étranges et à des emplacements mystérieux, où l'aspect esthétique ne saute pas immédiatement aux yeux. Il faut vouloir le découvrir petit à petit.»



— LAGO DI LUGANO —

CLAUDIA DONNO-SERRA, 41, EMPLOYÉE DES CHEMINS DE FER

«C'est à l'occasion d'un cours de photographie que j'ai véritablement découvert cet endroit idyllique, devant lequel j'étais déjà passée des centaines de fois sans rien percevoir de sa beauté. Ici, je peux laisser libre cours à mon imagination. Je rêve que je ne me tiens pas au bord d'un petit lac, mais devant une immense étendue de mer.»



— LAUSANNE —

KASPAR SCHADEGG, 42, EXPERT EN MATIÈRES SYNTHÉTIQUES ET CONSEILLER EPF

«Au Rolex Learning Center, nous assistons à une véritable fusion entre les cultures et les sciences. Tout se trouve en mouvement permanent. Travailier signifie pour moi rechercher des idées et des projets pour que l'industrie suisse profite pleinement des connaissances de l'EPF. Ma devise? Avoir des rêves, c'est bien – les réaliser, c'est encore mieux.»



— APPENZELL —

SEBASTIAN FÄSSLER, 45, ORFÈVRE ET ARTISAN D'ART DES ARMAILLIS

«L'ensemble de mes activités a trait à l'art des armaillis d'Appenzell. Mon envie d'envisager l'artisanat traditionnel sous une autre facette est le véritable moteur de mon imagination. Je serais tout bonnement incapable de me concentrer sur une seule de mes multiples professions. Chacune représente un rouage de la mécanique qui fait de moi un tout!»



— VALLÉE DE LA BRÉVINE —
SIMONE CORPATAUX, 51, THÉRAPEUTE

«Je l'aime tout simplement, ce Jura, avec ses paysages sauvages, mystérieux, voire mystiques, avec son climat rude et ses espaces désertiques. Mais je l'aime aussi parce que tout n'y est pas si parfait que dans une grande ville.»



— ZERMATT —

DANI AUFDENBLATTEN, 35, PILOTE D'HÉLICOPTÈRE

«Personne ne veut me croire, mais c'est la stricte vérité: je n'arrive pas à trouver le Cervin banal. A chaque fois que je le vois, je suis tout simplement ébahi, véritablement subjugué.»





— CORDOLA —

URS FRISCHKNECHT, 58, INSTRUCTEUR DE PARACHUTISME ET MONITEUR D'AVIATION

«C'est véritablement dans les airs que je suis le plus heureux. Après 10 000 sauts en parachute et autant d'heures de vol, la chute libre, l'aviation avec tout ce que ces activités comportent me fascinent toujours autant que le premier jour. Il me semble donc très logique que je reste fidèle depuis 32 ans à l'école de pilotage de Cordola.»



— BÂLE —

SOO TSCHOPP, 40, FEMME AU FOYER ET COUTURIÈRE

«Je suis persuadée que dans la nature, il existe des lieux qui dégagent une énergie particulière, raison pour laquelle ils jouent un rôle déterminant pour moi. Que ce soit dans la forêt ou au jardin botanique: ma tête se libère de ses soucis, le stress s'envole et je retrouve toute l'inspiration indispensable à mon travail de création.»



— ZURICH —

DANIELA CAVELTI, 26, POLYGRAPHE

«Ici, je m'apaise et me détends. J'aime ce quartier que je parcours volontiers à pied et, de préférence, seule. En effet, ce lieu incite à la réflexion. Je l'appelle le «quartier des belles pensées». Encore plus en hiver, lorsque la neige adoucit tous les contours de son manteau blanc.»



— BERNE —

BARBARA WEGER, 42, LIBRAIRE ET SPÉCIALISTE EN SCIENCES DE L'INFORMATION

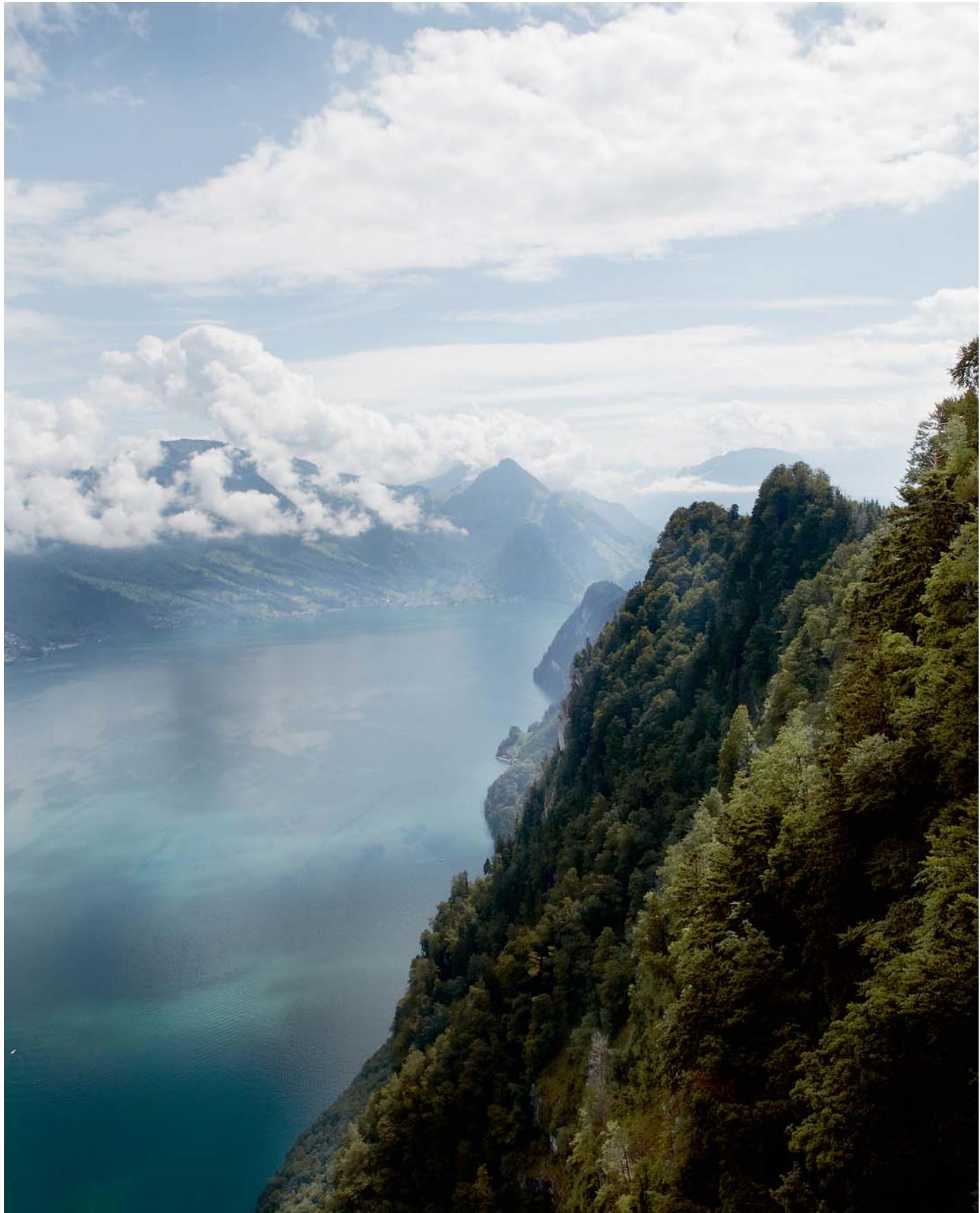
«J'aime l'Aare en toute saison. Au printemps, elle apporte dans son lit le premier air de renaissance de la nature; en été, elle est tellement rafraîchissante lorsque je me laisse flotter à sa surface; en automne, elle s'entoure d'un voile de mélancolie et, en hiver, elle coule pleine de majesté sous la lumière si spécifique à cette époque de l'année.»



— GRENGIOLS —

LUCAS BINER, 16, APPRENTI POLYMÉCANICIEN

«Rares sont les week-ends où je ne me retrouve pas au bistrot avec mes collègues – huit, neuf, dix gars. Nous sommes toujours assis à la même table, buvons de la bière et discutons tranquillement. De quoi? Du quotidien, de tout et de rien.»



— BÜRGENSTOCK —

SONJA FÜCHSLIN, 27, MUSICIENNE ET ASSISTANTE

«La vue sur le lac des Quatre-Cantons est unique. Lorsque je me promène à vélo le long de sa berge, je suis fascinée par sa taille. Ainsi, au même moment, il peut être soumis au souffle du föhn dans le canton d'Uri et aux caprices de la pluie dans le canton de Lucerne. Je suis tout simplement subjuguée par les multiples facettes de ce lac.»



— BEINWIL AM SEE —
SUSANNA ISLER, 73, JARDINIÈRE À LA RETRAITE

«Je passe le plus clair de mon temps dans le jardin de ma voisine. Une fois par semaine, je tonds le gazon. Rien de plus facile pour moi puisque je suis jardinière de profession. De plus, j'adore me tenir à l'extérieur et observer comme les plantes et les fleurs s'épanouissent, mais aussi comme la nature évolue au fil des saisons.»



— WIRZWELI —
LARA PÉREZ, 9, ÉCOLIÈRE

«Oui, j'adore la luge! Même si sur cette photo, j'ai très froid aux mains. Ça se voit, non? Nous étions en vacances à Wirzweli. Le plus souvent, c'est papa qui venait avec moi sur la luge. Lui derrière, moi devant. C'est lui qui freinait et dirigeait la luge. Et moi, je lui disais s'il allait trop vite ou trop lentement.»



— HOCHDORF —
JOSEF FELIX, 75, RETRAITÉ

«Ma parcelle dans le jardin familial est mon paradis! En été, j'y passe toutes mes journées, je sème, désherbe, plante. Je suis très fier des tomates que j'ai cultivées. Une fois terminé le travail, je prépare une savoureuse grillade. Par temps pluvieux, je cherche abri dans ma maisonnette où j'invite mes potes à une partie de cartes.»



— APPENZELL —
REMO GMÜNDER, 43, LUTHIER

«Mon atelier est le lieu où je peux m'adonner avec joie et satisfaction à ma passion, la fabrication de guitares. Partir d'une planche brute et créer, rester concentré et patient, voir naître l'instrument au fur et à mesure que tombent les copeaux.»



— BALSTHAL —

PHILIPP STÜDI, 27, ÉTUDIANT EN FACILITY MANAGEMENT

«Lorsque je pénètre dans la forêt et que je suis entouré d'arbres et du bruissement de leurs feuilles, divers souvenirs de mon enfance remontent en moi. Non que j'aie vécu à proximité d'une forêt. J'habitais une rue longée d'arbres, théâtre de multiples jeux. Ma position dos au soleil exprime le besoin de ressentir la chaleur dégagée par cet astre.»



— BREITHORN —

LISI ABGOTTSPOON, 41, FEMME AU FOYER

«La période pendant laquelle il est possible de se promener sur l'alpage Furggen, situé au-dessus de Grengiols, est très courte. Elle va de juin à octobre. Je suis profondément attachée à cette région et à ces montagnes.

Sur les pentes à première vue hostiles à toute végétation, de véritables champs d'edelweiss parviennent à occuper ce terrain.»



— BIVIO —

JULIA STAAT, 37, ALPINISTE

«Je ne suis en quête de rien de particulier dans les montagnes. Leur seule présence me révèle à moi-même. Traverser des paysages balayés par la neige m'emplit d'une sérénité intense. La neige fraîche, l'air froid et pur, le vent et le profond silence créent une véritable symbiose entre mon âme et mon corps. Le carrousel de mes pensées quotidiennes s'estompe.»



— ZURICH ALTSTETTEN —

ROBERT MORGENTHALER, 58, MUSICIEN DE JAZZ

«Depuis une vingtaine d'années, je pratique l'art du tai-chi, je décide d'arrêter, pour m'y remettre parce que je remarque que cette forme de méditation me manque. Grâce à ces mouvements lents et coordonnés, je retrouve une harmonie entre mon corps et mon esprit.»



— LAUSANNE —
SUSANNE GLOCK, 25, DOCTORANTE EN SCIENCE DES MATERIAUX

«Chez moi, il n'y a pratiquement pas de lacs. C'est pourquoi je ressens toujours une sensation particulière lorsque je rejoins les rives du lac Léman. Que ce soit une balade à vélo durant ma pause de midi pour faire le vide dans ma tête, une grillade et baignade avec des amis en été ou une promenade en hiver, j'ai à chaque fois véritablement l'impression d'être en vacances!»



— CHAMSEELI —

THOMAS SCHÄRER, 42, EXPERT EN FILMOGRAPHIE

«Me glisser dans l'eau et nager: je ne saurais imaginer meilleure activité pour m'imprégner de la nature. J'apprécie tout spécialement cette sensation après une nuit passée sous la tente au bord d'un lac de montagne, loin des sentiers battus, loin du monde dans lequel j'évolue habituellement.»



— FUORCLA SURLEJ —
BEATA KUHN, 35, EMPLOYÉE COMMERCIALE

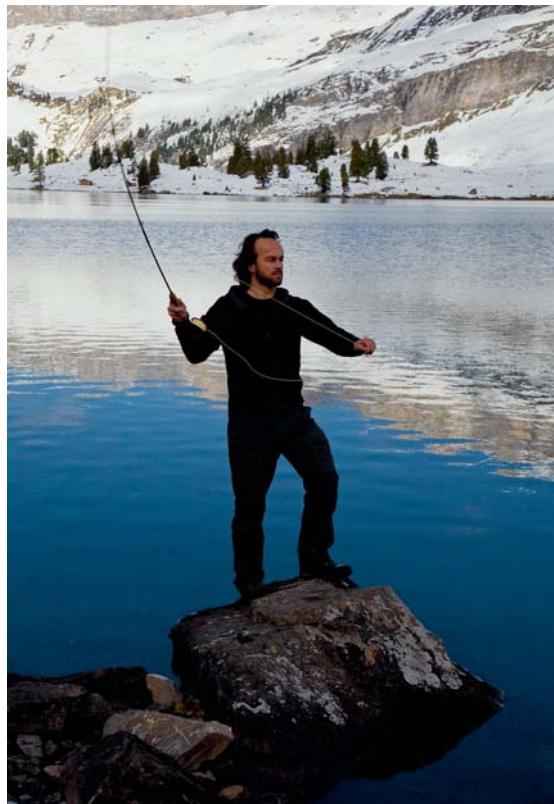
«Bien que je m'y sois rendue plus d'une centaine de fois, je me réjouis de chaque voyage en Engadine. J'aime ses paysages si typiques, la senteur des mélèzes, le climat agréable, mais aussi le café le matin, le sommeil profond durant la nuit et les randonnées qui nous conduisent chaque fois à des emplacements surprenants.»



— BÂLE —

TINA HUTTER, 39, INFIRMIÈRE, AVEC SA FILLE SIENNA, 4

«Nous avons la grande chance de disposer à la maison d'un véritable petit coin de paradis où nous pouvons nous retirer lorsque le tintamarre de la ville devient trop perturbant. Durant la période estivale, le balcon devient notre espace de vie: nous y mangeons, jouons ou savourons un bon verre de vin en admirant les étoiles.»



— ENGSTLENSEE —
BRUNO AUGSBURGER, 43, PHOTOGRAPHE

«Que je parte à la pêche, à la cueillette des champignons, à la chasse ou à la recherche d'images, peu importe. Je me concentre sur l'instant présent, dans le but de m'oublier pour ne faire plus qu'un avec la nature. Je sors le plus souvent possible. Mon lieu de prédilection est l'Engstlensee, un cadre d'une extraordinaire beauté qui invite à la méditation.»



— BELLINZONA —

MARTIN BOLLI, 42, CHIRURGIEN

«Le château de Bellinzona n'est pas seulement l'emblème de notre ville. Il s'apparente bien plus à un lieu merveilleux pour se ressourcer, laisser vagabonder ses pensées ou admirer la vue s'étendant jusqu'au lac Majeur. J'aime venir ici avec mon filleul qui s'invente alors des histoires passionnantes.»



— LAC DE ZOUG —
MIGGI SONDEREGGER, 88, RETRAITÉE

«Une beauté à couper le souffle: voilà mon ressenti lors de mon dernier voyage sur un bateau. Nous avons vogué sur le lac, le temps était magnifique et mes compagnons à bord d'excellente humeur. Je ne sais pas nager – où est-ce que j'aurais appris d'ailleurs? Mais non. Je n'ai pas peur. L'eau ne m'a jamais effrayée.»



— UNTERSCHLATT —
ANTON NEFF, 59, AGRICULTEUR

«Lorsque je rends une dernière visite à mes juments le soir et, qu'en revenant le lendemain, je découvre qu'un poulain est né durant la nuit, un sentiment de joie profond et tout simplement indescriptible me submerge. C'est toutes ces émotions positives qui me poussent à élever des chevaux des Franches-Montagnes.»



— FRIBOURG —

SONJA HENDRY-RISI, 25 ANS, INSTITUTRICE

«A mon arrivée de Nidwalden il y a quatre ans, Fribourg m'a immédiatement séduite. Une ville très ouverte, grâce à son bilinguisme et sa touche internationale qui s'exprime tout particulièrement à l'université. La ville offre de multiples lieux de rencontre, de restaurants sympas, un brin d'originalité que l'on ne retrouve nulle part.»



— GRIMSELPASS —

CAROLE ACKERMANN, 40, ENTREPRENEUR

«Susten, Grimsel, Furka: la magie de la traversée d'un col réside dans ses courbes – surtout lorsque l'on est soi-même au volant: adopter une conduite sportive, freiner au bon moment et, juste avant la fin du virage, appuyer sur l'accélérateur – tout simplement jouissif! Ajoutez à tout cela un cadre magnifique, et la fascination ne connaît pas de limites.»



— GENÈVE —

REGULA HUBER, 25, ÉTUDIANTE EN DROIT

«La Vieille Ville de Genève est pour moi un coin de France en Suisse – c'est ce qui en fait tout son charme! Je suis très attirée par ce lieu, je m'installe dans l'un des nombreux bistrots, commande un café au lait, me plonge dans un livre ou j'apprends pour mes examens finaux.»



— VALS —

LUCAS PETERS, 43, PHOTOGRAPHE

«J'adore dormir pour plonger, à une heure tardive, dans un monde sur lequel nous n'exerçons aucune influence, où la notion du temps diffère de celle de la journée, où la détente peut être totale. Plus jeune, peu m'importait le style de lit dans lequel je me couchais. Toutefois, plus je vieillis, plus j'aspire à retrouver le mien!»

Conseil d'administration (au 31.12.2010)



Ralph Lewin, président



Irene Kaufmann, vice-présidente



Andreas C. Albrecht



Christine Keller



Hans Peter Kunz



Markus Lehmann



Markus Ritter



Hans Peter Schwarz



Michael von Felten



Richard Widmer

Ralph Lewin, président

Citoyen suisse, né le 21.5.1953; docteur en sciences politiques
Au CA depuis le 25.3.2010, président depuis le 25.3.2010

Carrière

- 1997–2009, membre du Conseil exécutif et directeur du Département de l'économie et des affaires sociales du canton de Bâle-Ville
- 2000 et 2005, président du Conseil d'Etat du canton de Bâle-Ville
- 1986–1997, directeur de la Öffentliche Krankenkasse Basel (ÖKK); président de la Fédération des caisses publiques de la Suisse
- 1984–1986, membre de la délégation suisse auprès de l'OCDE, Paris
- 1981–1984, collaborateur scientifique auprès de la Banque nationale suisse (BNS), Zurich; rédacteur des bulletins trimestriels de la BNS «Argent, monnaie et conjoncture»
- 1977–1980, assistant en politique économique auprès de l'université de Bâle; doctorat en sciences politiques (1981)

Autres activités et groupements d'intérêt

- Membre du Conseil de banque de la Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- Président du Conseil de fondation du groupe d'assurance Sympany, Bâle
- Président de l'Association suisse de navigation et d'économie portuaire, Bâle
- Président du groupe stratégique «Réseaux et sécurité d'approvisionnement» du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC)

Irene Kaufmann, vice-présidente

Citoyenne suisse, née le 10.9.1955; docteur en économie publique
Au CA depuis le 20.4.2001

Carrière

- Depuis avril 2009, présidente du Conseil d'administration Coop, Bâle
- 2000–avril 2009, vice-présidente du Conseil d'administration Coop, Bâle
- 1997–2000, présidente du Conseil d'administration de la Coopérative Coop Zurich, Zurich
- 1994, administratrice Coopérative Coop Zurich, Zurich
- Depuis 1985, conseillère auprès d'administrations et d'entreprises publiques en Suisse

Autres activités et groupements d'intérêt

- Présidente du Conseil d'administration Immobilier Coop AG, Berne
- Administratrice Bell Holding AG, Bâle
- Administratrice Coop Mineraloel AG, Allschwil
- Administratrice Dipl. Ing. Fust AG, Oberbüren
- Administratrice transGourmet Holding S.E., Cologne, Allemagne
- Membre du Conseil de fondation ETH Zürich Foundation, Zurich
- Membre du Conseil de fondation Juventus Schulen, Zurich
- Administratrice Energie und Wasser AG, Uetikon am See
- Membre du Conseil de fondation Schweizerische Gesellschaft für Marketing GfM, Zurich
- Membre du Conseil de fondation de la Fondation Moriz und Elsa von Kuffner, Zurich

Andreas C. Albrecht

Citoyen suisse, né le 21.8.1968; docteur en droit
Au CA depuis le 18.4.2005

Carrière

- Depuis 1998, activité principale au sein du cabinet d'avocats et notaires VISCHER AG à Bâle et à Zurich (ou au sein des cabinets précédents), depuis le 1.1.2005 comme partenaire/co-actionnaire et, depuis le 4.6.2009, membre du Conseil d'administration
- Brevet d'avocat Bâle-Ville (1995) et brevet de notaire Bâle-Ville (1995)

- 1987–1992, études de jurisprudence à l'université de Bâle (lic.iur. 1992), 1997/1998 études à la New York University (LL.M 1998), doctorat en droit à l'université de Bâle (1998)

Autres activités et groupements d'intérêt

- Président du Conseil de banque de la Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- Président du Conseil de fondation de la Caisse de pension Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- Depuis 2001, membre du Grand Conseil canton de Bâle-Ville, actuellement président de la Commission pour la gestion des constructions et des aménagements
- Membre du Synode de l'Eglise évangélique réformée de Bâle-Ville, président de la Commission du culte
- Président de la Commission du Münster de Bâle de l'Eglise évangélique réformée de Bâle-Ville

Christine Keller

Citoyenne suisse, née le 6.10.1959; licenciée en droit
Au CA depuis le 18.4.2005

Carrière

- Depuis 1998, greffière au Tribunal civil de Bâle-Ville, Bâle
- 1998–1999, membre du Conseil national
- 1984–1987, divers stages juridiques; tribunaux, administration cantonale, cabinet d'avocats, Bâle
- 1983–1984, enseignante; Ecole des arts et métiers, Bâle
- 1978–1983, études de jurisprudence, université de Bâle, Bâle

Autres activités et groupements d'intérêt

- Membre du Conseil de banque de la Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- Administratrice Gasverbund Mittelland, Arlesheim
- Depuis 2001, membre du Grand Conseil du canton de Bâle-Ville, Bâle

Hans Peter Kunz

Citoyen suisse, né le 8.4.1952; spécialiste en économie bancaire
Au CA depuis le 18.4.2005

Carrière

- 1995–2004, membre de la Direction générale, responsable Clientèle commerciale, depuis 1997 vice-président de la Direction générale de la Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- 1993–1994, responsable-adjoint Clientèle commerciale; Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- 1982–1993, responsable Crédits, membre de la direction, Banque Populaire Suisse, Bâle
- 1969–1982, Banque Populaire Suisse, Bâle

Autres activités et groupements d'intérêt

Aucun

Markus Lehmann

Citoyen suisse, né le 27.5.1955; diplômé fédéral en assurances
Au CA depuis le 18.4.2005

Carrière

- Depuis 2004, propriétaire gérant, LCB Lehmann Consulting, Bâle, et partenaire, Balrisk Versicherungsbroker AG, Bâle
- 1998–2004, directeur régional Nord-ouest de la Suisse; La Nationale, Bâle
- 1995–1998, fondateur et gérant; Rimas AG; courtier en assurances canton de Bâle-Ville, Bâle
- 1993–1995, responsable des assurances au canton de Bâle-Ville, Bâle
- 1991–1993, responsable Services internes; Elvia, Bâle
- 1984–1991, chef de bureau Services internes; Winterthur Assurances, Bâle
- Jusqu'en 1984, Services externes; Winterthur Assurances, Bâle

Autres activités et groupements d'intérêt

- Membre du Conseil de banque de la Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- Membre du Conseil de fondation de la Caisse de pension de la Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- Membre du Conseil de direction Société coopérative Stade Parc St-Jacques, Bâle
- Membre de la direction Gewerbeverband Basel-Stadt, Bâle

- Membre de la Commission de la Fondation Christoph Merian, Bâle
- Membre de la Bourgeoisie, Bâle
- Président du PDC Bâle-Ville, Bâle
- Membre de la Commission de fondation du Musée suisse du sport, Bâle
- 1996–2005 et depuis 2009, membre du Grand Conseil canton de Bâle-Ville

Markus Ritter

Citoyen suisse, né le 5.12.1954; diplôme école commerciale Bâle-Ville
Au CA depuis le 18.4.2005

Carrière

- Depuis 2009, secrétaire général adjoint, département Présidence Bâle-Ville, Bâle
- 2006–2008, adjoint du président, département de la justice Bâle-Ville, Bâle
- Depuis 1996, associé de la société de conseil Life Science AG, Bâle
- 1987–1995, conseiller indépendant, Bâle
- 1975–1986, collaborateur au secrétariat central de la Ligue suisse pour la protection de la nature et de la Station ornithologique suisse de Sempach, Bâle/Sempach

Autres activités et groupements d'intérêt

- Membre du Conseil de banque de la Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- Président de l'association Offene Kirche Elisabethen Basel, Bâle
- Membre du Conseil de fondation «Stiftung zur Förderung der Pflanzenkenntnisse», Bâle
- Administrateur Overall, Genossenschaft für integriertes Arbeiten, Bâle

Hans Peter Schwarz

Citoyen suisse, né le 23.9.1950; expert en comptabilité et controlling diplômé
Au CA depuis le 19.4.2000

Carrière

- Depuis 2001, chef de la direction Finances/Services, membre de la Direction générale Société Coopérative Coop, Bâle
- 1998–2000, membre de la Direction générale Coop Suisse, Bâle

- 1991–1998, sous-directeur, membre de la direction, membre de la Direction générale Coop Suisse, Bâle
- 1982–1991, responsable Finance/comptabilité/informatique; directeur commercial; Aluminium AG, Münchenstein
- 1974–1982, contrôleur, responsable commercial; Coop Bâle ACV, Bâle
- 1970–1974, comptable, vendeur; Mercedes-Benz AG, Schlieren et Berne
- 1969–1970, collaborateur; Saner-Hüssy, Olten

Autres activités et groupements d'intérêt

- Vice-président du Conseil d'administration Bell Holding AG, Bâle
- Divers mandats auprès de sociétés affiliées du groupe Bell
- Administrateur Tropenhaus Frutigen AG, Frutigen
- Administrateur Tropenhaus Wolhusen AG, Wolhusen
- Administrateur Coop Mineraloel AG, Allschwil
- Administrateur Coop Vitality AG, Berne
- Administrateur Ing. Dipl. Fust AG, Oberbüren
- Administrateur Service 7000 AG, Netstal
- Membre du Conseil de fondation Caisse de pension Coop (CVP/CAP), Bâle
- Divers mandats dans des filiales à 100% du groupe Coop
- Vice-président du Conseil d'administration Raiffeisenbank Ettingen, Ettingen
- Administrateur transGourmet Holding S.E., Cologne, Allemagne
- Divers mandats dans des filiales à 100% du groupe transGourmet
- Vice-président du Conseil d'administration The Body Shop Switzerland AG, Uster

Michael von Felten

Citoyen suisse, né le 2.6.1960; Swiss Postgrade in Corporate Development SNU FH
Au CA depuis le 25.4.2002

Carrière

- Depuis 2005, membre de la Direction générale du syndicat UNIA, Berne
- 2000–2004, membre de la Direction générale du syndicat SIB, Zurich
- 1994–2000, responsable de projet, responsable de service et membre suppléant de la Direction générale du syndicat SIB, Zurich
- 1984–1994, informaticien de gestion auprès de diverses banques à Berne et à Zurich

Autres activités et groupements d'intérêt

- Membre du Conseil de fondation Flexibler Altersrücktritt (FAR), Zurich
- Membre Administration Reka SA, Berne
- Administrateur Coop Protection Juridique SA, Aarau
- Membre de la présidence Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO), Zurich
- Membre de la Commission de surveillance du fonds de compensation de l'assurance-chômage, Berne
- Administrateur Hotel Freienhof Thun AG, Thoune
- Administrateur Volkshaus Bern AG, Berne
- Membre du Conseil de fondation de la prévoyance professionnelle UNIA, Berne
- Administrateur ou conseiller de fondation de différentes fondations ou sociétés immobilières UNIA, Berne
- Membre du Conseil de fondation de la caisse de pension swissstaffing, Dübendorf

Richard Widmer

Citoyen suisse, né le 8.2.1956; licencié en sciences politiques
Au CA depuis le 19.4.2000

Carrière

- Depuis 1989, directeur de la Fondation Adullam, Bâle
- 1987–1989, assistant à la Direction générale Coopérative Migros, Bâle
- 1983–1987, collaborateur universitaire au bureau pour la coordination de la planification de Bâle-Ville, Bâle

Autres activités et groupements d'intérêt

- Membre du Conseil de banque de la Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- Président Verband Basler Alters- und Pflegeheime, Bâle
- Membre de la présidence Evangelisch-reformierte Kirchgemeinde Thomas, Bâle

Comité du Conseil d'administration

Ralph Lewin, présidence
Hans Peter Kunz
Richard Widmer

Comité d'audit

Richard Widmer, présidence
Jan Goepfert
Markus Lehmann
Andreas Sturm

Comité de rémunération et de nomination

Ralph Lewin, présidence
Andreas C. Albrecht
Irene Kaufmann



Direction générale, de gauche à droite: Andreas Waespí, Sandra Lienhart, Yves Grütter

Direction générale (au 31.12.2010)

Andreas Waespi, président de la Direction générale et responsable du département Présidence

Citoyen suisse, né le 31.7.1961; expert en économie bancaire diplômé
A la DG depuis le 1.12.2005

Carrière

- Depuis 2005, président de la Direction générale et responsable département Présidence Banque Coop SA, Bâle
- 1996–2005, membre de la Direction générale, responsable Clientèle privée, depuis 2004 vice-président de la Direction générale; Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- 1977–1995, Banque Populaire Suisse, en dernier lieu responsable Succursales région Est, Zurich

Autres activités et groupements d'intérêt

- Vice-président de la Direction du groupe Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- Président du Conseil d'administration Swisscanto Holding SA, Berne
- Président Fondation de prévoyance Epargne 3 de la Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- Président Fondation de libre passage de la Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- Président Fondation de prévoyance 3^e pilier Banque Coop SA, Bâle
- Président Fondation de libre passage 2^e pilier Banque Coop SA, Bâle
- Président Conseil de fondation et du Comité du Conseil de fondation Pro Senectute beider Basel, Bâle

Sandra Lienhart, vice-présidente de la Direction générale et responsable du département

Distribution

Citoyenne suisse, née le 26.5.1966; employée de commerce
A la DG depuis le 1.7.2004

Carrière

- Depuis 2004, membre de la Direction générale et responsable département Distribution Banque Coop SA, Bâle
- 2002–2004, membre de la direction, responsable région Zurich-Nord; Credit Suisse, Zurich
- 2001–2002, membre de la direction, responsable de succursale; Credit Suisse, Oerlikon

- 2000–2001, membre de la direction, responsable Clientèle individuelle région Zurich-Nord; Credit Suisse, Zurich
- 1998–2000, fondée de pouvoir, responsable de succursale; Credit Suisse, Kloten
- 1996–1998, fondée de pouvoir, responsable d'équipe Clientèle individuelle; Crédit suisse, Schwerzenbach
- 1994–1996, fondée de pouvoir, responsable Clientèle commerciale; Crédit suisse, Wetzikon

Autres activités et groupements d'intérêt

- Depuis 2008, membre de la Direction du groupe Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- Membre du Conseil de fondation Fondation de prévoyance 3^e pilier Banque Coop SA, Bâle
- Membre du Conseil de fondation Fondation de libre passage 2^e pilier Banque Coop SA, Bâle
- Administratrice Nestor Consulting AG, Winterthur

Yves Grütter, responsable du département Crédits et production

Citoyen suisse, né le 23.10.1960; certificat de maturité type C
A la DG depuis le 1.10.2010

Carrière

- Depuis 2010, membre de la Direction générale et responsable du département Crédits et production Banque Coop SA, Bâle
- 2004–2010, responsable service Clientèle immobilier et, depuis 2007, responsable-adjoint département Clientèle commerciale et institutionnelle; Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- 1992–2004, responsable équipe Clientèle commerciale; Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- 1987–1992, conseiller Clientèle commerciale; Union de Banques Suisses, Bâle
- 1986–1987, stage commercial pour titulaires d'un diplôme supérieur; Union de Banques Suisses, Bâle

Autres activités et groupements d'intérêt

- Membre Conseil de fondation de la Fondation de prévoyance Epargne 3 de la Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- Membre Conseil de fondation de la Fondation de libre passage de la Banque Cantonale de Bâle, Bâle

Les membres de la Direction générale n'exercent aucune fonction durable de direction ou de conseil pour d'importants groupes d'intérêt suisses ou étrangers, ni de fonction publique ou politique.

Direction

Membres de la direction nouvellement nommés au cours de l'exercice 2010

Henrik Grethe
Gregor Kälin
Reto Kühnis
René Rogalla
Monika Suhner
Jürg Umhang
Yvonne Vultier
Markus Weiland

Membres de la direction (au 31.12.2010)

a) Département Présidence

Stephan Berglas
Andreas Erb
Henrik Grethe
Thomas Grüdl
Andreas Hinck
Rolf Konrad
Daniel Scheidegger
Karl Schmid
Michael Stolz
Otmar Thaler
Yvonne Vultier
Natalie Waltmann

b) Département Distribution

Siège principal
Anja Roberta Peter

Régions

Fabio Battaglioni
Eric P.-E. Bonvin
Stefan Brüggen
Ruedi Bürki
Daniel Burlon
Paolo Buzzi di Marco
Eric Dreyfuss
Jean-Paul Farine
Gaspar Fente
Robert Frey
Marco Fumasoli
Stefano Giulieri
Olivier Gloor
Stephan Gloor
Jörg Guggisberg
Hans A. Haessig
Peter Hofer
Meinrad Hueber

Andreas Hügin
Jürg Hunkeler
Thierry Jaquier
Bruno Jordi
Felix Jost
Horst Kämpfen
Gregor Kälin
Heinz Kuhn
Reto Kühnis
Jacqueline Küttel-Morgenthaler
François Martenet
Roland Meichelböck
Jean-Michel Mettraux
Christian Mossu
Markus Müller
René Rogalla
Gianfranco Rossi
Max Rüegg
Ralph Rüegg
Daniel Rüegger
Claudia Ruf Bopp
Franz Schlup
Beat Schmidhauser
Roger Schmidhauser
Jürgen Staab
Achim Strohmeier
Beat Sutter
Claude Taurian
Jürg Umhang
Luigi Urbani
Urs Vondrasek
Josef Walser
Claudio Weber
Fabian Wetter
Hansueli Züllig
Andreas Zumbrunnen

c) Département Crédits et production

Michael Albrecht
Paul Berndt
Markus Frei
Dominik Frutig
Thomas Grüdl
Stefan Keller
Urs Köppel
Pascal Kramer
Thomas Rüdin
Werner Schneider
Monika Suhner
Markus Weiland
Markus Zeender

Organigramme



Corporate governance

En vertu de la Directive concernant les informations relatives à la Corporate Governance promulguée par la SIX Swiss Exchange SA et entrée en vigueur au 1.7.2009, nous publions ci-après des précisions sur la direction et le contrôle à l'échelon le plus élevé de la Banque Coop SA (ci-après Banque Coop).

Certaines informations devant être publiées conformément à cette directive figurent aussi dans d'autres parties du présent rapport de gestion. Le cas échéant, un renvoi au passage correspondant est effectué. La numérotation des informations ci-après est calquée sur celle de l'annexe à la directive.

1. Structure du groupe et actionnariat

1.1 Structure du groupe

La Banque Coop ne dispose pas de structure de groupe. Elle est une société anonyme sise à Bâle, cotée au segment principal de la SIX Swiss Exchange (n° de valeur: 1811 647 / ISIN: CH0018116472). Avec une part au capital et aux droits de vote de 57,6% (2009: 57,6%), la Banque Cantonale de Bâle est le principal actionnaire. La Banque Coop fait partie du cercle de consolidation de la Banque Cantonale de Bâle. Sur le plan opérationnel, la Banque Coop intervient comme banque universelle présente sur l'ensemble du territoire suisse. Ses activités se concentrent sur le suivi des segments Clientèle privée, Clientèle placements, Clientèle commerciale et sur le négoce pour le compte de la clientèle conformément à l'aperçu y afférent à la page 121 du présent rapport de gestion.

Les principales participations non consolidées figurent à l'annexe aux comptes annuels à la page 108 du rapport de gestion. Des informations supplémentaires sur la Banque Coop se trouvent à la première page de couverture et l'organigramme présentant la structure de l'institut à la page 73.

1.2 Actionnaires importants

En vertu de la Loi suisse sur les bourses (art. 20 LBVM), toute personne physique ou morale qui directement, indirectement ou de concert avec des tiers détient des actions d'une société cotée en Suisse est tenue de déclarer à la société et aux bourses lorsque sa participation atteint, dépasse ou descend en dessous des seuils de 3%, 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33 1/3%, 50% ou 66 2/3% des droits de vote, qu'elle soit habilitée à en faire usage ou non. Durant l'exercice sous revue, aucune annonce en ce sens n'est parvenue à la Banque Coop. Au 31.12.2010, la Banque Cantonale de Bâle détenait une

part de 57,6% des droits de vote et la société coopérative Coop (ci-après Coop) une part de 10,4%. Par ailleurs, au 31.12.2010, la Banque Coop comptait dans son portefeuille de titres destinés au négoce et dans les immobilisations financières des propres actions pour 2,2% des droits de vote. La Banque Cantonale de Bâle, Coop et la Banque Coop sont considérées ensemble comme groupe lié par des conventions de vote dans le sens de l'art. 20 LBVM. Au 31.12.2010, il détenait une part de 68,0% des droits de vote (2009: 68,0%) dans la Banque Coop. Entre la Banque Cantonale de Bâle et Coop, il existe un pacte d'actionnaires daté de décembre 1999, dans lequel ils s'expriment sur l'exercice des droits de vote.

La relation entre la Banque Cantonale de Bâle et la Banque Coop est qualifiée de relation de groupe. Les détails sur les rapports de propriété se trouvent à la page 113 de l'annexe au présent rapport de gestion dans le tableau «Actionnaires importants de la Banque Coop».

1.3 Participations croisées

Il n'existe pas de participations croisées.

2. Structure du capital

2.1 Capital

Au 31.12.2010, le capital-actions de la Banque Coop reste inchangé à CHF 337,5 millions.

2.2 Indications spécifiques concernant le capital autorisé et conditionnel

Au 31.12.2010, il n'existe ni capital autorisé ni capital conditionnel.

2.3 Modifications du capital

Le capital-actions n'a subi aucune modification au cours des trois derniers exercices. La modification des fonds propres des trois derniers exercices figure à la page 113 de l'annexe au présent rapport de gestion dans le tableau «Justification des capitaux propres».

2.4 Actions et bons de participation

Le capital-actions de la Banque Coop atteint CHF 337,5 millions et est réparti en 16 875 000 actions au porteur entièrement libérées à la valeur nominale de CHF 20.- chacune. Chaque action est rattachée au droit de participation, au droit de percevoir un dividende ainsi qu'à d'autres droits ne pouvant pas être retirés de par la loi. Chaque action donne droit à une voix. La totalité des actions est titrisée dans un certificat global durable. Sur la base de ce certificat global, des titres intermédiaires

peuvent être créés dans le sens de la Loi sur les titres intermédiaires. Les actionnaires n'ont pas droit au tirage et à la livraison d'actions physiques ou de certificats d'actions. La Banque Coop n'a pas de bons de participation en circulation.

2.5 Bons de jouissance

La Banque Coop n'a pas émis de bons de jouissance.

2.6 Restrictions de transfert et inscription de «nominees»

Il n'existe pas d'actions nominatives, raison pour laquelle aucune restriction de transfert ni restriction relative à l'inscription de «nominees» n'a été définie.

2.7 Emprunts convertibles et options

La Banque Coop n'a émis aucun emprunt convertible, ni aucune option sur ses propres actions.

3. Conseil d'administration (CA)

3.1 Membres du CA

Les membres du CA figurent au chapitre «Conseil d'administration», avec mention du nom, de la nationalité, de la formation et de la situation professionnelle (pages 65 ss). Le Conseil d'administration se compose exclusivement de membres non exécutifs. Aucun de ses membres n'exerce de tâches de direction opérationnelle dans la Banque Coop. De même, au cours des trois exercices précédant la période sous revue, aucun membre du CA n'appartenait à la direction de la Banque Coop. Sans exception aucune, les membres du CA n'entretiennent pas de relations d'affaires personnelles essentielles avec la Banque Coop.

3.2 Autres activités et groupements d'intérêt

Les autres activités et groupements d'intérêt des membres du CA figurent au chapitre «Conseil d'administration» (pages 65 ss).

3.3 Election et durée du mandat

L'Assemblée générale désigne les membres du CA par une élection de renouvellement global. Parmi ses membres, le CA nomme le président. Le mandat s'étend sur quatre ans. Les membres du CA peuvent être révoqués en tout temps par l'Assemblée générale. La dernière élection de renouvellement global s'est déroulée le 24.3.2009. Chaque membre du CA a été élu séparément. Il n'existe pas de restriction de la durée du mandat.

Le 25.3.2010, l'Assemblée générale élisait Ralph Lewin au CA pour succéder à Willi Gerster, membre démission-

naire du CA. Le même jour, le CA élisait Ralph Lewin à la fonction de président de cet organe, pour succéder à Andreas C. Albrecht qui occupait la présidence par intérim depuis le 3.9.2009. En date de l'Assemblée générale 2010, Urs Wehinger a démissionné du CA. Au 31.12.2010, la CA se compose de dix membres.

La date de la première élection des différents membres au CA figure au chapitre «Conseil d'administration» (pages 65 ss). Tous les membres sont élus jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2013.

3.4 Organisation interne

Les personnes membres des organes mentionnés ci-après se trouvent aux pages 65 ss du chapitre «Conseil d'administration». Le CA assume la direction suprême de la Banque Coop ainsi que la surveillance et le contrôle de la DG. Il se réunit sur invitation du président aussi souvent que les affaires l'exigent, toutefois au moins une fois par trimestre. Participant généralement aux réunions les membres de la DG avec fonction consultative. Lors du traitement d'affaires concernant la révision, comme le traitement des rapports de la révision interne ou de l'organe de révision, le responsable de l'Inspectorat du groupe participe avec fonction consultative à la réunion du CA. En fonction du type d'affaires à traiter, d'autres personnes avec fonction consultative participent éventuellement à ces réunions. Lors du traitement d'affaires concernant le système de rémunération, la consultation et la prise de décision au sein du CA se déroulent sans la présence des membres de la DG ou d'autres collaborateurs de la Banque Coop. Les affaires concernant le CA, en particulier la fixation des rémunérations et l'évaluation des membres du CA, sont traitées au sein du CA sans la présence de collaborateurs de la Banque Coop. Généralement, le CA prend ses décisions sur la base d'un rapport et d'une demande de l'un de ses Comités ou de la DG. Durant l'exercice sous revue, sept réunions se sont tenues à une fréquence plus ou moins constante. Par ailleurs, un atelier d'une demi-journée consacré à la stratégie ALM tout comme à l'organisation et aux processus du risk management a eu lieu. Un conseiller externe y a participé. En septembre 2010, le CA a pris une décision par voie de circulation. Conformément aux explications susmentionnées, les membres de la DG ont participé intégralement ou partiellement à toutes les séances ainsi qu'à l'atelier; le responsable de l'Inspectorat du groupe a participé à deux séances du CA. La durée moyenne d'une réunion était de trois heures.

Le Comité du CA se compose du président ainsi que de deux membres supplémentaires du CA. Il est nommé par le CA pour un mandat de quatre ans, concomitant au mandat du CA. La présidence est assurée par le président du CA. Le Comité du CA se réunit sur invitation du président aussi souvent que les affaires l'exigent. Les décisions sont prises usuellement sur la base d'un rapport et d'une demande de la DG ou d'une personne mandatée par cette dernière ou par le Comité du CA. Durant l'exercice sous revue, huit réunions se sont tenues, dont cinq ont eu lieu le même jour que les réunions du CA. A toutes les séances ont participé le président de la DG ou son suppléant ainsi que le membre de la DG responsable du département Crédits et production. Il n'a été fait appel à aucun conseiller externe. La durée moyenne d'une réunion était de deux heures.

Le Comité du Conseil d'administration dispose des compétences suivantes:

- approuver des crédits selon le règlement des compétences de crédit;
- réceptionner les informations sur des événements importants influant notamment sur la marche des affaires, sur des financements d'envergure particulière ainsi que sur les adaptations essentielles dans le domaine des conditions;
- prendre des décisions concernant les prêts aux organes selon la réglementation des compétences;
- prendre des décisions concernant la tenue de procès relevant du droit civil liés à un risque de perte supérieur à CHF 1 million.

Le Comité du CA a délégué à la DG une partie de ses compétences de crédit.

Après approbation par la FINMA, le CA a confié les tâches du Comité d'audit au Comité d'audit de la Banque Cantonale de Bâle. Pour tout ce qui a trait à la désignation, à l'organisation, à la subordination, aux tâches et aux attributions, c'est le cahier des charges du Comité d'audit du groupe BKB qui est applicable. Le Comité d'audit se compose de trois membres au moins. Deux appartiennent au Conseil de banque de la maison mère Banque Cantonale de Bâle ou au CA d'une société du groupe figurant dans le cercle de consolidation de la BKB. Le Comité d'audit et son président sont désignés par le Conseil de banque de la BKB. Le président du CA de la Banque Coop ne fait pas partie du Comité d'audit. Tous les membres du Comité d'audit disposent de connaissances et d'expériences appropriées dans le domaine de la finance et de la comptabilité, mais aussi sont familiarisés avec les

tâches des réviseurs internes et externes tout comme avec les principes de base d'un système de contrôle interne. Le Comité d'audit se réunit sur invitation du président et ce, généralement, au moins cinq fois par an. Participant à ces réunions le réviseur en chef de l'organe de révision agréé, le responsable de l'Inspectorat du groupe ainsi que, éventuellement, d'autres personnes ayant fonction consultative, mais pas les membres de la DG. Ces derniers ont une obligation de fournir l'intégralité des renseignements au Comité d'audit. Durant l'exercice sous revue, six réunions se sont tenues (janvier, février, avril, juillet, septembre et décembre). La durée moyenne d'une réunion était de deux à trois heures. Il n'a pas été fait appel à des conseillers externes.

Le Comité d'audit ne dispose pas de pouvoir de directive. Le président du Comité d'audit informe le CA après avoir traité les rapports établis par l'organe de révision agréé relatifs à l'audit prudentiel et à l'audit des comptes annuels de l'exercice précédent.

Le Comité d'audit soutient le CA de la Banque Coop dans l'exécution de ses obligations de surveillance. Au niveau du groupe, il soutient le Comité du groupe de la BKB dans le cadre de ses obligations de surveillance. Le Comité d'audit dispose notamment des compétences suivantes:

- surveiller et évaluer l'activité de l'organe de révision ainsi que de sa collaboration avec la révision interne: le Comité d'audit apprécie chaque année la qualification, la prestation et l'indépendance tout comme de sa collaboration avec l'Inspectorat du groupe;
- surveiller et évaluer le contrôle interne pour ce qui a trait aux comptes rendus financiers;
- apprécier le contrôle interne et la révision interne pour tout ce qui dépasse le cadre des comptes rendus financiers: ainsi, le Comité d'audit évalue l'efficacité du système de contrôle interne en intégrant la gestion des risques. Il demande à être informé du respect des normes (compliance) au sein de la société;
- surveiller et apprécier l'intégrité des clôtures financières: le Comité d'audit se constitue un propre jugement de la clôture annuelle. Les membres du Comité d'audit examinent avec un esprit critique les clôtures individuelles ainsi que les clôtures intermédiaires destinées à être publiées. Dans la foulée, le Comité d'audit décide si les clôtures annuelles peuvent être recommandées au CA pour présentation à l'Assemblée générale ou pour publication.

Le Comité de rémunération et de nomination (CRN) se compose du président ainsi que de deux autres membres du CA. Il est nommé par le CA pour un mandat de quatre ans, concomitant au mandat du CA. La présidence est assurée par le président du CA. Ce dernier se retire des débats lorsque le CRN traite et décide de la rémunération du président du CA et prépare les propositions y relatives à l'attention du CA. Par principe, les membres de la DG ne participent pas aux réunions du Comité de rémunération et de nomination; si nécessaire, le président de la DG est invité comme personne amenée à fournir des renseignements. Durant l'exercice sous revue, deux réunions se sont tenues respectivement en mai et en septembre ainsi qu'une réunion en décembre. La durée moyenne d'une réunion était de trois heures. Pour ces réunions, il n'a été fait appel à aucun conseiller externe. Le Comité de rémunération et de nomination a pour tâche de préparer les dossiers en cas de questions relevant des ressources humaines et de la rémunération, puis d'établir un compte-rendu à l'attention des instances compétentes, mais aussi de déposer les demandes correspondantes. Parmi ses attributions figurent en particulier:

- préparer et remettre la demande relative à la composition du CA et à la répartition des tâches au sein de cet organe;
- remettre la demande au CA concernant l'embauche et le renvoi du président et des membres de la DG;
- définir les conditions d'embauche, des salaires, des rémunérations, des participations au bénéfice, mais aussi la réglementation relative à la caisse de pension du président et des membres de la DG;
- remettre la demande au CA concernant la rémunération des membres du CA;
- définir les principes régissant les salaires, les rémunérations, les participations au bénéfice ainsi que les réglementations de la caisse de pension des autres organes et des employés.

3.5 Réglementation des compétences

Le Conseil d'administration dispose des compétences suivantes:

- arrêter les règlements nécessaires pour l'organisation de l'entreprise ainsi que les délimitations de compétences, en particulier le règlement d'organisation et de gestion;
- fixer les principes pour la comptabilité et le plan financier;
- nommer et révoquer les personnes chargées de la gestion; élire et révoquer l'organe de révision bancaire; déterminer le président de la DG;

- attribuer le droit de signature collective aux membres du CA et à d'autres personnes ayant droit de signature à inscrire au Registre du commerce;
- établir le rapport de gestion, préparer l'Assemblée générale et exécuter ses décisions;
- décider par rapport à la détermination de l'augmentation du capital-actions et de modifications des statuts qui s'en suivraient;
- décider de l'augmentation du capital-actions dans le cadre de ses compétences;
- décider de la stratégie de l'entreprise ainsi que des questions fondamentales de la politique commerciale;
- créer et supprimer les succursales devant être inscrites au Registre du commerce;
- fixer l'organisation structurelle générale de la banque;
- promulguer la vision de l'entreprise et définir la politique d'affaires;
- décrire les activités dans le cadre du but statutaire;
- décider de la planification à moyen et à long terme;
- approuver les budgets annuels;
- définir la politique en matière de risques;
- ordonner des mesures et des rectifications en cas de divergences par rapport à la loi, aux ordonnances et aux réglementations en vigueur;
- élire les membres du Comité du CA et d'éventuels autres comités; élire le président et les membres du Conseil d'audit; désigner le président de la DG ainsi que son suppléant;
- décider des rémunérations des membres du CA;
- décider de la fondation, de l'achat, de la vente et de la liquidation de sociétés affiliées ainsi que de l'achat et de la vente de participations directes ou indirectes au capital-actions d'autres sociétés selon la réglementation des compétences;
- décider d'engagements en lien avec des immeubles destinés à l'exploitation en vertu de la réglementation des compétences;
- décider de projets dont les coûts globaux dépassent CHF 1 million;
- décider d'activités dans des branches similaires à la banque ou ayant un lien avec l'activité en tant que banque universelle;
- décider de crédits aux organes selon la réglementation des compétences;
- réaliser une évaluation des risques selon CO art. 663b, chiff. 12;
- ordonner des mesures pour la conception du système de contrôle interne (SCI);
- prendre connaissance et traiter les comptes annuels, le rapport de gestion, les clôtures trimestrielles et semestrielles;

- prendre connaissance et traiter les rapports établis par l'organe de révision agréé relatifs à l'audit prudentiel et à l'audit des comptes annuels;
- prendre connaissance du rapport annuel de l'organe de révision agréé;
- surveiller les risques cumulés;
- contrôler le respect de la vision de l'entreprise, de la politique d'entreprise, de la planification, des objectifs et des budgets sur la base des comptes rendus périodiques de la DG.

La DG, pour sa part, est l'organe de gestion des affaires et traite les affaires sous sa propre responsabilité, dans la mesure où elle n'est pas limitée par les statuts, règlements et décisions relevant de la compétence de l'Assemblée générale ou du CA. Elle soumet une demande au CA concernant les affaires à traiter et exécute les décisions du CA et du Comité du CA. La DG prend ses décisions selon le principe de la majorité des membres présents. En cas d'égalité des voix, la voix du président compte double et, en cas de présence de deux membres uniquement de la DG, la décision doit être prise à l'unanimité. Les décisions de routine peuvent être prises par voie de circulation. Dans ce cas, la majorité des voix de toute la DG est requise. La DG a notamment les compétences suivantes:

- soumettre au CA les propositions relatives à l'organisation générale de l'exploitation, ainsi que celles se rapportant à des opérations particulières dépassant le cadre de ses propres compétences;
- informer régulièrement le CA sur la marche des affaires; elle lui présente les comptes annuels, le rapport annuel, les clôtures trimestrielles et semestrielles et prépare le rapport de gestion; compte rendu à l'attention de la Banque nationale, de l'Autorité de surveillance des marchés financiers et d'autres entités;
- édicter les règlements et instructions indispensables à la marche des affaires;
- créer une organisation interne, permettant la réalisation des objectifs et garantissant un contrôle interne suffisant;
- élaborer la politique d'affaires ainsi que la planification à moyen et à long terme à l'attention du CA; élaborer les objectifs et les budgets annuels;
- définir les principes des relations publiques et de l'entretien des relations avec le public;
- respecter les lois, ordonnances et autres réglementations et veiller à leur mise en œuvre; exécuter les décisions du CA, des comités permanents du CA et d'éventuels autres comités;

- octroyer des crédits et contracter des engagements conditionnels dans le cadre du règlement Compétences de crédit;
- se procurer les fonds nécessaires, en particulier en émettant des emprunts obligataires normaux et de rang subordonné, mais aussi des emprunts convertibles et à option;
- décider de la fondation, de l'achat, de la vente et de la liquidation de filiales, mais aussi de l'achat et de la vente de participations directes ou indirectes au capital social d'autres sociétés selon la réglementation des compétences;
- décider d'opérations par engagement en lien avec les immeubles de la banque selon la réglementation des compétences;
- décider de projets dont les coûts ne dépassent pas CHF 1 million;
- décider la tenue de procès relevant du droit civil liés à un risque de perte inférieur à CHF 1 million;
- octroyer le droit de signature collective à des ayants droit de signature ne devant pas être inscrits au Registre du commerce.

3.6 Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la DG

A chaque séance, le CA est informé par la DG de la situation actuelle en matière de patrimoine, de finance et de revenu, mais aussi sur les activités essentielles de la DG, sur les événements significatifs et sur les thèmes actuels. Tous les procès-verbaux des séances de la DG sont envoyés au président du CA et au responsable de l'Inspectorat du groupe. En dehors du rythme des séances, les autres membres du CA peuvent, dans le cadre de leur obligation de surveillance et de contrôle, en tout temps exiger de la DG, par le biais du président du CA, des comptes rendus ainsi que des renseignements oraux ou écrits sur l'ensemble des questions techniques et ayant trait à la conduite de la banque.

A l'occasion des séances du CA, la clôture mensuelle est présentée. Tous les trimestres, un rapport détaillé établi par le controlling est traité. Il comporte des informations sur le bilan, les opérations hors bilan, le compte de résultat, les chiffres clés, les indicateurs, mais aussi sur les statistiques bancaires (fonds propres déclarés, réserves minimales, liquidités, prescriptions en matière de risques cumulés, etc.), et aussi les évolutions spécifiques aux produits côtés actif et passif ainsi que la progression des projets stratégiques de la banque. Parallèlement, le rapport du controlling, qui fait partie intégrante de ces rapports trimestriels, comporte tous les renseignements

utiles sur la conception du système de gestion des risques et sur l'exposition actuelle de la banque aux risques. Ces derniers doivent être répartis en risque de crédit, risque de marché et risque opérationnel. Le rapport du controlling au 30 juin comporte par ailleurs les éléments clés du Compliance Reporting.

De surcroît, le Comité d'audit de la Banque Cantonale de Bâle intervient comme Comité d'audit indépendant. Il soutient le CA de la Banque Coop dans l'accomplissement de ses obligations de surveillance et de contrôle, établit des comptes rendus directement à l'attention du CA et dispose d'un droit illimité à l'audit et à l'information au sein de la banque (cf. page 76). Une fois par an, le Comité d'audit traite du compte rendu rédigé par l'unité d'organisation Contrôle du risque, consacré surtout aux risques du marché ainsi qu'aux risques inhérents aux crédits et aux objets dans le portefeuille hypothécaire. De surcroît, chaque année, l'unité d'organisation Droit & compliance fournit au Comité d'audit un compte rendu sur l'évaluation du risque de compliance et sur ses activités. Cette unité d'organisation intervient aussi comme service de lutte contre le blanchiment de capitaux. Le Comité d'audit informe en conséquence le CA lors de la séance du CA suivant sa propre séance.

Après accord par la FINMA, le CA a confié les tâches de la révision interne à l'Inspectorat du groupe de la Banque Cantonale de Bâle. Concernant l'organisation, la subordination, les tâches et les attributions, mais aussi les comptes rendus, c'est le règlement relatif à l'Inspectorat du groupe qui est applicable. Il est indépendant de la DG et agit selon les directives du président du CA. Il vérifie le respect des prescriptions et directives légales, statutaires et réglementaires, le fonctionnement de l'organisation tout comme de l'ensemble du système d'information et de comptabilité, y compris l'informatique, pour ce qui a trait à la sécurité, à la complétude, à l'utilité et à la rentabilité. Les vérifications et les comptes-rendus s'effectuent en conformité avec les standards de la profession. L'Inspectorat du groupe soumet les rapports de révision au président du CA. Par ailleurs, il fixe dans un rapport trimestriel les principaux résultats à l'attention du Comité d'audit et du président du CA. L'Inspectorat du groupe coordonne ses activités avec l'organe de révision agréé.

4. Direction générale (DG)

4.1 Membres de la DG

La DG se compose du président de la DG (CEO) et de deux membres supplémentaires, surbordonnés au CEO. Chacun dirige un département. Les membres de la DG figurent au chapitre «Direction générale» (page 71) avec mention du nom, de la nationalité, de la fonction, de la formation, de la carrière professionnelle et des autres activités essentielles précédentes exercées au sein de la Banque Coop.

Au 1.10.2010, Guy Lachappelle, responsable du département Crédits et production, était nommé à la Direction générale de la Banque Cantonale de Bâle. Pour lui succéder, le Conseil d'administration de la Banque Coop nommait au 1.10.2010 Yves Grüter, d'une part, en tant que membre de la Direction générale et, d'autre part, comme responsable du département du département Crédits et production.

4.2 Autres activités et groupements d'intérêt

Des informations sur les autres activités et groupements d'intérêt des membres de la DG se trouvent au chapitre «Direction générale» (page 71).

4.3 Contrats de management

Hormis les accords sur la qualité des services (SLA) conclus au niveau du groupe avec la Banque Cantonale de Bâle portant sur les activités externalisées, il n'existe pas de contrats de management avec des sociétés ou des personnes en dehors du groupe BKB.

5. Rémunérations, participations et prêts

La politique de rétribution de la Banque Coop vise à attirer et à fidéliser des personnalités dirigeantes chevronnées et hautement qualifiées, moyennant la reconnaissance et la récompense d'excellentes prestations. Le montant de la rétribution globale et les modalités d'embauche sont déterminés par la fonction du membre du CA ou de la DG en question. Les membres du CA et de la DG exercent une influence prépondérante sur le résultat de l'exercice et, partant, sur la valeur à moyen et à long terme de l'entreprise. C'est la raison pour laquelle le CA perçoit une partie de la rétribution globale et la DG une partie significative de la rétribution variable sous forme d'actions de Banque Coop bloquées pendant cinq ans. Le prix d'émission des actions est par principe défini par le cours boursier au moment de l'attribution, ce qui correspond au cours boursier de l'action le jour de l'information des collaborateurs. Toutefois,

afin de tenir compte économiquement du délai de blocage, l'émission des actions a lieu à un prix réduit par rapport au cours boursier. Dans ce contexte, les réglementations y relatives des autorités fiscales sont respectées. Le prix d'émission des actions pour l'exercice 2010 s'inscrivait à CHF 50.66 (2009: CHF 51.71).

5.1 Contenu et procédure de fixation des rémunérations et des programmes de participation

Conseil d'administration

Les membres du CA perçoivent une rétribution globale spécifique à la fonction. Elle se compose d'une rémunération en espèces sous forme d'un forfait pour l'exercice de la fonction, de jetons de présence, d'un forfait pour frais et d'indemnités pour déplacements, tout comme de l'attribution d'un nombre fixe d'actions de la Banque Coop bloquées pendant cinq ans. Le CA fixe le montant des différents éléments de la rétribution globale spécifique à la fonction. Sur mandat du CRN, le CA a édicté un règlement régissant les rémunérations, dans lequel sont déterminés le montant des différents éléments de la rétribution globale spécifique à la fonction. Le forfait pour l'exercice de la fonction est payé tous les trois mois à la fin du trimestre. Il a été réévalué la dernière fois le 7 décembre 2010 par le CA. Le forfait annuel pour frais correspond à 25% du forfait pour l'exercice de la fonction. Les membres du CA ont droit aux conditions spéciales pour les opérations bancaires, usuellement octroyées aux collaborateurs de la banque. Aucuns honoraires, ni aucunes rétributions supplémentaires ne sont distribués. Il n'existe pas de programmes d'options. Aucune composante de rémunération variable n'est versée aux membres du CA.

Rémunération des membres du Conseil d'administration

En vertu de la directive SIX, toutes les rémunérations sont comptabilisées durant l'exercice au cours duquel elles se produisent. Le montant global des rémunérations comprend les rémunérations en espèces, les prestations en nature tout comme les cotisations de l'employeur à l'AVS ou à des assurances sociales établies similaires.

Les éventuels paiements futurs en lien avec la dissolution de la relation de travail sont à prendre en considération dans la période durant laquelle la fonction d'organe a été dissoute.

	Honoraires ¹⁾ en CHF	Rémunéra- tions Actions Banque Coop ²⁾ en CHF	Prestations en nature en CHF	Rémunéra- tion brute totale en CHF	Dépenses en faveur des assurances sociales en CHF	Total charges personnel en CHF	Sécurités/ prêts/ crédits en CHF
Ralph Lewin (président, depuis le 25.3.2010)	131 006	11 400	0	142 406	8 982	151 388	0
Kaufmann Irene (vice-présidente) ⁴⁾	55 500	6 080	0	61 580	886	62 466	0
Albrecht Andreas (président jusqu'au 25.3.2010) ³⁾	75 750	6 840	0	82 590	0	82 590	0
Keller Christine	34 881	3 040	0	37 921	2 413	40 334	0
Kunz Hans Peter	63 750	6 080	0	69 830	4 481	74 311	0
Lehmann Markus	34 881	3 040	0	37 921	2 413	40 334	0
Ritter Markus	34 881	3 040	0	37 921	2 413	40 334	711 087
Schwarz Hans Peter ⁴⁾	33 250	3 040	0	36 290	386	36 676	4 309 068
Von Felten Michael	32 506	3 040	0	35 546	2 222	37 768	800 000
Widmer Richard	63 750	6 080	0	69 830	4 481	74 311	0
Wehinger Urs (jusqu'au 25.3.2010)	10 656	0	0	10 656	286	10 942	0
Total CA 31.12.2010	570 811	51 680	0	622 491	28 963	651 454	5 820 155
Total CA 31.12.2009	632 979	45 246	36 045	714 270	86 099	800 369	6 079 350

1) Forfait pour l'exercice de la fonction, jetons de présence, forfait pour frais et indemnités pour déplacements.

2) A la Banque Coop, il existe uniquement des actions au porteur; il n'existe ni droit de conversion, ni droit d'option. Le prix d'achat des actions réduit en raison du délai de blocage s'inscrivait à CHF 50.66 pour l'exercice 2010.

3) Paiement de l'intégralité de la rémunération en faveur de Vischer AG, Bâle.

4) Paiement du forfait pour l'exercice de la fonction et du forfait pour frais en faveur de la Coopérative Coop, Bâle.

Aucune rémunération supplémentaire n'a été versée aux membres des organes. Aucune rémunération non conforme au marché n'a été versée à des personnes leur étant proches.

La diminution des rémunérations brutes totales versées aux membres du CA s'explique principalement par les changements intervenus au sein de cette instance. Les rétributions pour les activités dans le cadre des organes du groupe (Comité d'audit du groupe et Conseil de fondation de la Caisse de pension de la Banque Cantonale de Bâle) sont désormais réglées exclusivement et définitivement par les organes compétents de la Banque Cantonale de Bâle. Le versement est effectué par la Banque Cantonale de Bâle; la Banque Coop SA n'attribue pas de rétribution supplémentaire pour ce type d'activités. En 2010, aucune prestation en nature n'a été perçue.

Direction générale

Le CRN fixe individuellement les salaires, les rémunérations, les participations au résultat et les réglementations de la caisse de pension pour les membres de la DG. Il existe un règlement régissant les rémunérations approuvé par le CA et définissant le cadre décisionnel du CRN dans ce domaine. Les membres de la DG ne participent pas aux réunions du CRN; si nécessaire, le président de la DG est invité aux séances du CRN comme personne amenée à fournir des renseignements. Néanmoins, il n'est en aucun cas présent lors de la procédure consultative et décisionnelle. Le CRN détermine le montant du salaire de base. Pour ce faire, il se fonde sur la position, l'expérience et les aptitudes, tout en tenant compte des performances individuelles. Le montant des salaires de base est réévalué en janvier par le CRN. Les éventuelles adaptations consécutives ont pris effet à partir du mois d'avril 2010 comme pour les salaires de base des autres collaborateurs. Les membres de la DG ont droit à une voiture de service. Les rétributions, sous forme d'honoraires CA, perçues par les membres de la DG dans le cadre de l'exercice de mandats bancaires reviennent intégralement à la Banque Coop et sont inscrites dans le compte de résultat sous les produits ordinaires.

Le montant de la rétribution variable dépend du bénéfice brut, de la fonction au sein de la DG ainsi que de la performance individuelle. Ces objectifs de performance ainsi que la pondération des différents éléments sont fixés individuellement pour le CEO par le président du CA et, pour les autres membres de la DG, par le CEO. Ces objectifs individuels et leur pondération peuvent varier d'une année à l'autre. La pondération du bénéfice brut au 31 décembre 2010 est plus importante (près de 50%) dans le cas du CEO que pour les autres membres de la DG, pour lesquels les objectifs individuels de performan-

ce priment (près de 70%). Concernant le CEO, les objectifs individuels sont calqués sur la stratégie de la banque (comme croissance durable, discipline au niveau des coûts, gestion des risques et projets informatiques conséquents). Pour les autres membres de la DG, les objectifs individuels de performance s'orientent sur des indicateurs spécifiques au département respectif, indicateurs sur lesquels le membre en question de la DG est effectivement en mesure d'influer. La rétribution variable fluctue selon l'évolution du bénéfice brut et la réalisation des objectifs fixés. En janvier de chaque année, le CRN définit la rétribution variable revenant aux membres de la DG pour l'exercice précédent. Pour l'exercice sous revue, la rétribution variable a correspondu à environ 37% de la rémunération globale (brute) du CEO et à environ 25% en moyenne de celle (brute) des autres membres de la DG.

Pour l'essentiel, les rémunérations sont payées en espèces. Les membres de la DG sont tenus de percevoir 25% et le CEO 35% de la rétribution variable sous forme d'actions de la Banque Coop assorties d'un délai de blocage de cinq ans. Par ailleurs, des cotisations de l'employeur correspondant à 20% de la rétribution variable sont versées dans le plan d'épargne de la caisse de pension. Il n'existe pas de programmes d'options. Aucune indemnité en cas de départ n'est payée par la Banque Coop, et les contrats de travail de tous les membres de la DG s'accompagnent par principe d'un délai de préavis maximum de six mois.

Rémunérations des membres de la Direction générale

En vertu de la directive SIX, toutes les rémunérations sont comptabilisées durant l'exercice au cours duquel elles se produisent. Le montant global des rémunérations comprend les rémunérations en espèces, les prestations en nature tout comme les cotisations de l'employeur aux institutions de prévoyance professionnelle et à l'AVS ou à des assurances sociales établies similaires.

Les éventuels paiements futurs en lien avec la dissolution de la relation de travail sont à prendre en considération dans la période durant laquelle la fonction d'organe a été dissoute.

	Salaire fixe ¹⁾ en CHF	Salaire variable en CHF	Rémunérations Actions Banque Coop (variable) ²⁾ en CHF	Prestations en nature Voiture ³⁾ en CHF	Rémunération brute totale en CHF	Dépenses en faveur des assurances sociales et institutions de prévoyance en CHF	Total charges de personnel en CHF	Sécurités/ prêts/ crédits en CHF
Personne percevant la rémunération la plus élevée (A. Waespi, CEO)	452 250	175 468	94 532	7 576	729 826	164 358	894 184	0
Total Direction générale 31.12.2010 (A. Waespi, S. Lienhart, G. Lachappelle jusqu'au 30.9.2010, Yves Grüter depuis le 1.10.2010)	1 056 350	327 656	145 344	20 590	1 549 940	627 200	2 177 140	0
Total Direction générale 31.12.2009 (A. Waespi, S. Lienhart, G. Lachappelle)	1 032 850	304 019	133 981	19 844	1 490 694	305 820	1 796 514	667 200
Crédit le plus élevé DG								0

1) Y compris fonctions de direction du groupe et frais forfaits.

2) A la Banque Coop, il existe uniquement des actions au porteur; il n'existe ni droit de conversion, ni droit d'option. Le prix d'achat des actions réduit en raison du délai de blocage s'inscrivait à CHF 50.66 pour l'exercice 2010.

3) La part destinée à l'utilisation privée est décomptée comme élément du salaire.

Aucune rémunération supplémentaire n'a été versée aux membres des organes. Aucune rémunération non conforme au marché n'a été versée à des personnes leur étant proches.

En vertu du règlement de la Pensionskasse der Basler Kantonalbank, l'employeur assume une partie des versements ultérieurs dans le plan de rente en % de l'augmentation du salaire annuel assuré dans le plan de rente. Ce versement dépend de l'âge de cotisation. Selon la pratique constante, cette règle est également appliquée lorsqu'une personne assurée passe de la Banque Cantonale de Bâle à la Banque Coop et touche un salaire plus élevé auprès de son nouvel employeur. L'augmentation des charges de personnel totales est imputable pour l'essentiel au passage d'Yves Grütter de la Banque Cantonale de Bâle à la DG de la Banque Coop.

6. Droits de participation des actionnaires

6.1 Limitation et représentation des droits de vote

Il n'existe pas de restriction des droits de vote. Chaque actionnaire peut faire représenter ses actions à l'Assemblée générale moyennant procuration écrite par un tiers, un représentant dépositaire, par un représentant d'organes de la société ou par un représentant indépendant.

Généralement, les élections et votations se font à main levée, à moins que le président ou 20 actionnaires ne demandent le scrutin écrit.

6.2 Quorums statutaires

L'Assemblée générale prend ses décisions et procède à ses élections à la majorité absolue des voix recueillies, sans tenir compte des bulletins blancs et nuls et sous réserve des décisions figurant à l'art. 704 du Code suisse des obligations, pour lesquelles au moins deux tiers de voix attribuées aux actions représentées et la majorité absolue des valeurs nominatives représentées sont requises. Il n'existe pas de réglementation divergente de cette prescription légale.

6.3 Convocation de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale ordinaire se déroule usuellement dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice. Des Assemblées générales peuvent être convoquées par le CA ou, au besoin, par l'organe de révision. Un ou plusieurs actionnaires qui, ensemble, représentent au moins 10% du capital-actions ont le droit de demander par écrit et moyennant mention de l'objet à l'ordre du jour la convocation d'une Assemblée générale. La convocation de l'Assemblée générale est effectuée au moins 20 jours avant la date de la réunion par publication unique dans la Feuille officielle suisse du commerce.

6.4 Inscriptions à l'ordre du jour

Dans un délai communiqué par le CA, les actionnaires qui ensemble représentent des actions pour une valeur nominale de CHF 100 000.– au moins peuvent demander par écrit l'inscription d'un objet à l'ordre du jour en formulant les demandes correspondantes. Le délai s'étend généralement sur 14 jours. La publication a lieu en règle générale trois mois avant l'Assemblée générale par publication dans la Feuille officielle suisse du commerce.

6.5. Inscription au registre des actions

Il n'existe pas d'actions nominatives, raison pour laquelle aucun registre des actions n'est tenu.

7. Prise de contrôle et mesures de défense

7.1 Obligation de présenter une offre

Selon l'art. 6 des statuts, un acheteur d'actions de la société n'est pas tenu de présenter une offre publique d'achat conformément aux articles 22, 32 et 52 (clause «opting-out») de la Loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières.

7.2 Clauses relatives aux prises de contrôle

Il n'existe pas de clauses relatives aux prises de contrôle dans les conventions et plans en faveur de membres du CA, de la DG ou d'autres cadres-dirigeants.

8. Organe de révision

L'organe de révision prévu par le droit des sociétés anonymes est élu tous les ans par l'Assemblée générale pour un mandat d'une année. L'institution de révision agréée, élue par le CA, doit établir un rapport sur la vérification des comptes et un rapport sur l'audit prudentiel.

8.1 Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

La société Ernst & Young AG, Zurich, détient le mandat de révision depuis le 1.1.2007. Le responsable du mandat et réviseur en chef pour le groupe BKB est depuis l'exercice 2007 Stefan Amstad, expert-comptable diplômé. Depuis l'exercice 2009, Patrick Schwaller, expert-comptable diplômé, assume la fonction de réviseur en chef pour la Banque Coop. En vertu de l'art. 730a du Code suisse des obligations, la durée du mandat du réviseur en chef est limitée à sept ans au plus. Il ne peut reprendre le même mandat qu'après une interruption de trois ans.

8.2 Honoraires des réviseurs

Pour l'exercice 2010, les frais de révision de la Banque Coop, y compris TVA et frais, se sont élevés à CHF 463 636.– au total (2009: CHF 447 138.–). Les frais résultent exclusivement des prestations en lien avec la révision des comptes annuels et la révision stipulée par la Loi sur les banques.

8.3 Honoraires additionnels

Durant l'exercice sous revue, les réviseurs n'ont fourni aucune prestation de conseil supplémentaire. Le Comité d'audit décide de l'attribution de mandats supplémentaires ne relevant pas de l'audit. Il n'existe pas de réglementation concrète à ce sujet.

8.4 Instruments d'information de la révision externe
Le Comité d'audit est chargé de surveiller et d'apprécier l'efficacité de la révision externe. Par ailleurs, le Comité d'audit évalue les honoraires et l'indépendance de l'organe de révision et coordonne la planification annuelle du contrôle tout comme son ajustement entre la révision externe et l'Inspectorat du groupe. Outre les rapports standards «Analyse des risques/Stratégie d'audit», prévoyant le degré d'approfondissement ainsi que les points principaux de l'audit pour chaque risque essentiel d'audit et champ d'audit obligatoire, les principaux instruments d'information pour le Comité d'audit sont constitués par les deux rapports établis chaque année par l'organe de révision sur l'audit des comptes et l'audit prudentiel tout comme par les rapports de révision prévus par la Loi sur les banques, consacrés à un thème spécifique. Tous les rapports de l'organe de révision et de l'Inspectorat du groupe sont examinés en détail par le Comité d'audit. Pour évaluer la performance, les honoraires et l'indépendance, le Comité d'audit ne s'appuie pas sur un catalogue de critères concrets, mais se fie pour l'essentiel sur l'expérience professionnelle des différents membres, sur la qualité globale du travail de l'organe de révision ainsi que sur les commentaires informels des autorités de surveillance, pour décider dans les cas précis selon son propre jugement.

Le Comité d'audit se réunit au moins cinq fois par an. Participant aussi à ses séances le réviseur en chef de l'institution de révision agréée, le responsable de l'Inspectorat du groupe et, éventuellement, des personnes avec fonction consultative, mais pas les membres de la DG. Durant l'exercice sous revue, six séances se sont tenues.

Une fois par an et par écrit, le président du Comité d'audit informe le CA après avoir traité les rapports établis par l'organe de révision agréé relatifs à l'audit prudentiel et à l'audit des comptes annuels de l'exercice précédent. Le responsable de l'Inspectorat du groupe participe à cette réunion du CA.

9. Politique d'information

Outre un rapport de gestion détaillé, qui paraît en français, en italien et en allemand, la Banque Coop publie une clôture semestrielle succincte, comprenant le bilan et le compte de résultat ainsi qu'un commentaire sur la marche des affaires. Le rapport de gestion comporte aussi un tableau des rémunérations versées au CA et à la DG, raison pour laquelle il est renoncé à l'établissement d'un rapport y relatif spécial à l'attention de l'Assemblée générale. Par ailleurs, les actionnaires sont informés oralement à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle de la marche des affaires et des perspectives pour l'institut. Les rapports de gestion, les clôtures semestrielles des cinq dernières années ainsi que tous les communiqués de presse peuvent être consultés sous www.banquecoop.ch à la rubrique «Banque Coop/Investor Relations» ou «Banque Coop/Médias».

La Banque Coop respecte les prescriptions de la Bourse suisse SIX relatives à la publication de faits susceptibles d'influencer les cours (publicité événementielle). Grâce au Service des relations avec les investisseurs, les personnes qui le souhaitent reçoivent par courriel de la publicité événementielle.

L'abonnement à ce service peut être contracté sous www.banquecoop.ch au point du menu «Banque Coop/Investor Relations/IR-Service».

L'interlocutrice pour les relations avec les investisseurs est
Natalie Waltmann
Responsable Secrétariat général et relations médias
Tél. +41 (0)61 286 26 03
natalie.waltmann@bankcoop.ch

Agenda

21.3.2011	Publication du rapport de gestion
13.4.2011	Assemblée générale
14.7.2011	Publication de la clôture semestrielle au 30.6.2011

Rapport de gestion 2010

Comptes annuels Banque Coop SA

Commentaire sur les comptes annuels

Banque Coop SA

Informations générales

2010 a été une année très contrastée pour la Banque Coop, les recettes subissant l'impact du niveau toujours bas des taux en Suisse, des grandes agitations sur les marchés des actions et des obligations, mais aussi de la volatilité prononcée des principales monnaies. A cette constellation sont venus s'ajouter des coûts conséquents attribuables aux prestations supplémentaires fournies par les collaborateurs pour assurer la réussite de l'introduction de la plateforme informatique Avaloq, aux investissements accrus dans la transformation de nos succursales afin de les rendre encore plus accueillantes pour la clientèle ainsi qu'aux dépenses substantielles en faveur de notre campagne marketing soulignant le caractère durable des activités de la Banque Coop. L'ensemble de ces éléments pris en compte, la Banque Coop affiche un bénéfice brut apuré des coûts de la migration informatique sur Avaloq en léger repli à CHF 88,6 millions pour 2010 (2009: CHF 93,8 millions). Grâce au produit de la vente d'une participation, la Banque Coop est parvenue à accroître son bénéfice de l'exercice de 1,7% comparé à 2009. Il atteint CHF 72,6 millions. La progression du total du bilan de CHF 785,0 millions à CHF 14,3 milliards au 31.12.2010 a été déterminée par la très forte demande d'hypothèques et de crédits commerciaux émanant de notre clientèle. Il convient aussi de mentionner ici les liquidités qui culminent à un niveau record de CHF 757,1 millions au 31.12.2010. Elles constituent la conséquence directe de la fermeture de notre institut durant l'introduction du nouveau système informatique, phase où un stock de liquidités suffisantes avait été préparé. Il s'agit là d'un effet unique.

Opérations de crédit

Les opérations de crédit ont réalisé une nouvelle croissance en 2010, les prêts à la clientèle augmentant de 5,9% à CHF 12,2 milliards au 31.12.2010, et ce en dépit de critères toujours aussi stricts alliés à des standards d'aliénation prudents en vigueur depuis de nombreuses années dans notre institut. Outre la hausse des crédits commerciaux de CHF 18,4 millions (+3,8%), les créances hypothécaires ont atteint un nouveau record à CHF 11,7 milliards, ce qui correspond à une progression de CHF 658,9 millions ou 6,0%. La Banque Coop a ainsi une nouvelle fois assis sa position de banque hypothécaire et prouvé le degré de compétence élevé de ses collaborateurs. Ils savent proposer la solution idoine en matière de financements de logements, industriels ou artisanaux sur la base d'une relation client loyale. Dans sa riche palette de produits

avec des hypothèques classiques à taux fixe, variable ou basées sur les taux Libor, la Banque Coop offre aussi diverses spécialités comme l'hypothèque écologique ou l'hypothèque Supercard. Les prêts à taux fixe d'une durée moyenne ont remporté un franc succès. Leur part n'a cessé de gonfler en 2010 pour grimper à un pic inégalé de 90,5% à la fin de l'année (2009: 86,3%). Parallèlement, le pourcentage des hypothèques variables a rétréci à 9,5% (2009: 13,7%), tombant sous la barre de 10% pour la première fois depuis les plus de 80 ans d'existence de la Banque Coop.

Immobilisations corporelles, autres actifs

Eu égard à des investissements de CHF 4,1 millions et des amortissements de CHF 5,7 millions, les valeurs comptables des bâtiments de la banque, des autres immeubles, des autres immobilisations corporelles et des logiciels ont été réduites de CHF 1,6 million à CHF 111,4 millions au 31.12.2010 (2009: CHF 113,0 millions). Leur majorité a été consacrée au renouvellement des systèmes informatiques, la migration sur Avaloq représentant une excellente occasion pour remplacer du matériel en partie désuet et des logiciels devenus incompatibles.

Fonds de la clientèle

En 2010, les fonds de la clientèle ont connu une évolution très réjouissante atteignant CHF 9,7 milliards au 31.12.2010 (2009: CHF 9,0 milliards). Cela correspond à une hausse de CHF 748,5 millions, plus marquée que celle des prêts à la clientèle avec ses CHF 677,3 millions. La situation en matière de refinancement s'est donc sensiblement améliorée. De cette hausse de 8,4% comparé à l'exercice précédent, CHF 670,5 millions (+11,2%), la part du lion, reviennent aux engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements et CHF 320,6 millions (+13,4%) aux dépôts à vue et à terme. Seules les obligations de caisse ont adopté un mouvement inverse, vu le faible niveau des taux, avec une baisse de CHF 242,6 millions. Les clients leur ont préféré les comptes. Au sein des produits d'épargne, le compte d'épargne Plus, avec sa prime d'intérêts sur les nouveaux versements et sa rémunération attrayante, a séduit de nombreux clients, les comptes de prévoyance et de libre passage n'étant pas en reste. Avec les emprunts et les prêts des centrales de lettres de gage d'un total de CHF 2,7 milliards, il en a résulté pour la Banque Coop des fonds du public pour un montant de CHF 12,5 milliards au 31.12.2010 (2009: CHF 11,5 milliards).

Fonds propres

Après approbation par l'Assemblée générale de l'utilisation proposée du bénéfice, les fonds propres déclarés de la Banque Coop s'inscrivent à CHF 860,8 millions (2009: CHF 852,3 millions), le financement interne se voyant une nouvelle fois renforcé. Suite à la dernière série d'investissements considérables dans la nouvelle infrastructure informatique de l'institut, les attributions aux fonds propres sont demeurées en deçà de la moyenne des derniers exercices avec CHF 8,5 millions en 2010 (2009: CHF 12,5 millions). Malgré tout, ce montant suffit très largement à financer l'extension des activités et à remplir les exigences accrues en matière de fonds propres. Les fonds propres se composent du capital-actions, inchangé à CHF 337,5 millions, de réserves en capital pratiquement stables à CHF 116,9 millions (2009: CHF 116,6 millions) et de la réserve en bénéfice passée à CHF 432,4 millions (2009: CHF 412,2 millions). Des fonds propres est déduit le portefeuille de propres titres de participation de CHF 26,0 millions (2009: CHF 14,0 millions).

Avoirs gérés, nouveaux capitaux nets

Au 31.12.2010, la Banque Coop gère des avoirs de CHF 16,2 milliards (2009: CHF 16,1 milliards). La progression de CHF 116,2 millions ne reflète pas dans sa juste mesure l'exceptionnelle performance d'acquisition réalisée par les conseillers à la clientèle avec de nouveaux capitaux nets de CHF 401,5 millions (2009: CHF 352,7 millions), car elle a été pratiquement annihilée par la prestation négative de toutes les catégories de titres figurant dans les dépôts de la clientèle ainsi que par la baisse des obligations de caisse.

Opérations d'intérêts

Durant l'exercice sous revue, le résultat des opérations d'intérêts a quasiment égalé celui de l'exercice précédent avec CHF 148,8 millions (2009: CHF 149,2 millions, soit -0,3%). Il s'agit là d'un chiffre plus que respectable. En effet, d'une part, la pression sur les marges dans les affaires avec la clientèle est restée très forte et, d'autre part, les coûts des mesures de couverture de taux ont été considérables, la Banque Coop demeurant attachée à ses principes stricts qui visent à minimiser les risques. Ce résultat revient donc en premier lieu à l'extension massive du volume. La fixation de prix attrayants pour la clientèle au niveau des crédits est étroitement liée aux possibilités de refinancement avec des fonds de la clientèle.

Opérations de commissions

Le résultat des opérations de commissions et de prestations de services a été tout particulièrement réjouissant avec un +3,9% comparé à 2009 à CHF 68,5 millions (2009: CHF 66,0 millions), et ce en dépit des incertitudes qui prévalaient sur les marchés financiers. La majeure partie de cette croissance de CHF 2,5 millions est attribuable aux opérations sur titres et placements avec CHF 56,4 millions (2009: CHF 54,6 millions). Dans ce domaine, nous avons assisté à une hausse des courtages (+CHF 1,0 million) et des commissions sur les fonds (+CHF 1,8 million). Toutes ces données ont été obtenues malgré la retenue dont a fait preuve la clientèle à l'égard des Bourses. Les frais fonction des volumes ont peiné à égaler le niveau de l'exercice précédent suite à l'amenuisement des valeurs en dépôt, imputable aux marchés des titres et des monnaies étrangères, alors que les frais de gestion de fortune se sont effondrés (-CHF 1,3 million). Les autres activités de prestations de services se sont accompagnées de recettes de commissions accrues de CHF 16,1 millions (2009: CHF 15,5 millions).

Charges

Malgré une situation économique toujours difficile, la Banque Coop a décidé d'effectuer en 2010 divers investissements dans son avenir et d'assouplir par là même sa discipline très dure en matière de coûts. Ces dépenses supplémentaires concernent la transformation du siège de la région de Zurich, tout comme les constructions à Rapperswil et à Oerlikon, mais aussi les mesures publicitaires ayant permis de renforcer la présence de la Banque Coop dans les médias à l'aide de spots télévisés. Pour 2010, les charges d'exploitation apurées ont atteint CHF 144,2 millions (2009: CHF 140,0 millions). Durant l'exercice sous revue, les charges de personnel ont augmenté de CHF 0,3 million et les autres charges d'exploitation de CHF 3,9 millions. La politique en matière de crédit toujours aussi prudente et une nouvelle amélioration de la qualité du portefeuille de prêts ont permis de ramener les correctifs de valeurs, les provisions et les pertes à CHF 6,0 millions (2009: CHF 14,0 millions).

A l'instar de l'exercice précédent, les produits extraordinaires de CHF 10,9 millions à fin 2010 (2009: CHF 14,6 millions) comportent une nouvelle fois des recettes à caractère unique émanant de la vente de la participation dans Aduno Holding SA où, pour apurer le rapport des voix, une ventilation des actions a eu lieu entre les banques affiliées.

Comptes annuels Banque Coop SA

Bilan selon le principe True and Fair View au 31.12.2010

Actifs

	31.12.2010 en CHF 1000	31.12.2009 en CHF 1000	Variation en données absolues en CHF 1000	Variation en %
Liquidités	757 092	115 382	641 710	556,2
Créances résultant de papiers monétaires	0	849	-849	-100,0
Créances sur les banques	356 723	864 399	-507 676	-58,7
Créances sur la clientèle	505 763	487 379	18 384	3,8
Créances hypothécaires	11 686 412	11 027 528	658 884	6,0
Portefeuilles de titres et métaux précieux destinés au négoce	2 778	8 529	-5 751	-67,4
Immobilisations financières	617 274	700 161	-82 887	-11,8
Participations	20 340	18 279	2 061	11,3
Immobilisations corporelles	111 370	113 009	-1 639	-1,5
Immobilisations incorporelles	0	0	0	-
Comptes de régularisation	33 850	36 625	-2 775	-7,6
Autres actifs	11 351	5 433	5 918	108,9
Valeurs de remplacement positives	155 939	96 286	59 653	62,0
Total actifs	14 258 892	13 473 859	785 033	5,8
 Total des créances de rang subordonné	 0	 0	 0	 -
Total des créances sur les participations non consolidées et les participants qualifiés	427 052	523 431	-96 379	-18,4

Passifs

	31.12.2010 en CHF 1000	31.12.2009 en CHF 1000	Variation en données absolues en CHF 1000	Variation en %
Engagements résultant de papiers monétaires	435	756	-321	-42,5
Engagements envers les banques	431 577	624 933	-193 356	-30,9
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	6 647 035	5 976 575	670 460	11,2
Autres engagements envers la clientèle	2 710 943	2 390 341	320 602	13,4
Obligations de caisse	350 157	592 738	-242 581	-40,9
Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage	2 748 000	2 571 200	176 800	6,9
Comptes de régularisation	56 211	55 860	351	0,6
Autres passifs	15 910	27 343	-11 433	-41,8
Valeurs de remplacement négatives	193 315	137 414	55 901	40,7
Correctifs de valeurs et provisions	214 174	214 054	120	0,1
Capital-actions	337 500	337 500	0	0,0
Réserve en capital	116 879	116 603	276	0,2
Propres titres de participation	-25 983	-14 045	-11 938	85,0
Réserve en bénéfice	412 212	404 707	7 505	1,9
Bénéfice de l'exercice	50 527	37 880	12 647	33,4
Total passifs	14 258 892	13 473 859	785 033	5,8
Total des engagements de rang subordonné	0	0	0	-
Total des engagements envers les participations non consolidées et les participants qualifiés	1 104 254	477 969	626 285	131,0

Opérations hors bilan

	31.12.2010 en CHF 1000	31.12.2009 en CHF 1000	Variation en données absolues en CHF 1000	Variation en %
Engagements conditionnels	58 209	54 932	3 277	6,0
Engagements irrévocables	139 365	156 742	-17 377	-11,1
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	11 474	11 474	0	0,0
Crédits par engagement	0	0	0	-
Instruments financiers dérivés				
· Montant du sous-jacent	7 670 344	6 816 986	853 358	12,5
· Valeurs de remplacement positives	155 939	96 286	59 653	62,0
· Valeurs de remplacement négatives	193 315	137 414	55 901	40,7
Opérations fiduciaires	13 737	20 732	-6 995	-33,7

Compte de résultat 2010 selon le principe True and Fair View
Produits et charges de l'activité bancaire ordinaire

	2010 en CHF 1000	2009 en CHF 1000	Variation en données absolues en CHF 1000	Variation en %
Résultat des opérations d'intérêts				
Produit des intérêts et des escomptes	310 777	326 524	-15 747	-4,8
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières	15 331	13 957	1 374	9,8
Charge d'intérêts	-177 341	-191 302	13 961	-7,3
Sous-total résultat des opérations d'intérêts	148 767	149 179	-412	-0,3
Résultat des opérations de commissions et de prestations de services				
Produit des commissions sur les opérations de crédit	3 073	2 931	142	4,8
Produit des commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements	56 350	54 592	1 758	3,2
Produit des commissions sur les autres prestations de services	16 099	15 532	567	3,7
Charge de commissions	-7 009	-7 101	92	-1,3
Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations de services	68 513	65 954	2 559	3,9
Résultat des opérations de négoce	12 969	15 576	-2 607	-16,7
Autres résultats ordinaires				
Résultat des aliénations d'immobilisations financières	35	297	-262	-
Produit des participations total	1 291	1 086	205	18,9
· dont produit des participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	166	213	-47	-22,1
· dont produit des autres participations	1 125	873	252	28,9
Résultat des immeubles	1 154	1 143	11	1,0
Autres produits ordinaires	421	662	-241	-36,4
Autres charges ordinaires	-310	-27	-283	-
Sous-total autres résultats ordinaires	2 591	3 161	-570	-18,0
Produit d'exploitation	232 840	233 870	-1 030	-0,4
Charges d'exploitation				
Charges de personnel	-84 600	-84 106	-494	0,6
Autres charges d'exploitation	-81 697	-89 455	7 758	-8,7
Sous-total charges d'exploitation apurées (sans migration IT)	-144 231	-140 046	-4 185	3,0
Sous-total charges d'exploitation	-166 297	-173 561	7 264	-4,2
Bénéfice brut apuré (sans migration IT)	88 609	93 824	-5 215	-5,6
Bénéfice brut	66 543	60 309	6 234	10,3

Bénéfice de l'exercice

	2010 en CHF 1000	2009 en CHF 1000	Variation en données absolues en CHF 1000	Variation en %
Bénéfice brut apuré (sans migration IT)	88 609	93 824	-5 215	-5,6
Bénéfice brut	66 543	60 309	6 234	10,3
Amortissements sur l'actif immobilisé	-5 740	-9 834	4 094	-41,6
Correctifs de valeurs, provisions et pertes	-5 986	-14 043	8 057	-57,4
Résultat d'exploitation apuré (sans migration IT)	76 883	69 947	6 936	9,9
Résultat d'exploitation	54 817	36 432	18 385	50,5
Produits extraordinaires	10 878	14 615	-3 737	-
Charges extraordinaires	-75	-1 002	927	-92,5
Impôts	-15 093	-12 165	-2 928	24,1
Bénéfice de l'exercice apuré (sans migration IT)	72 593	71 395	1 198	1,7
Bénéfice de l'exercice	50 527	37 880	12 647	33,4

Tableau de financement des comptes annuels

	2010 Sources des fonds en CHF 1000	2010 Emplois des fonds en CHF 1000	2009 Sources des fonds en CHF 1000	2009 Emplois des fonds en CHF 1000
Flux de fonds relevant de l'exploitation et du capital	17 254		9 773	
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)	34 727		18 971	
Résultat annuel	50 527		37 880	
Amortissements sur l'actif immobilisé	5 740		9 834	
Adaptations de valeur des immobilisations financières	289			288
Adaptations de valeur des participations		351		434
Provisions pour le portefeuille de prêts	6 474		14 513	
Autres correctifs de valeurs et provisions	100	803	4	5 521
Comptes de régularisation actifs	2 775		15 627	
Comptes de régularisation passifs	351			22 269
Dividende de l'exercice précédent		30 375		30 375
Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres	11 662		4 955	
Capital-actions	0		0	
Propres titres de participation	2 359	14 021	11 170	6 215
Agio de l'augmentation de capital	0		0	
Flux de fonds des mutations dans l'actif immobilisé	5 811		14 153	
Participations	420	2 130	400	6 562
Immeubles de la banque		1 128		36
Autres immeubles		0		0
Autres immobilisations corporelles		1 899	44	6 732
Software		1 074		1 267
Immobilisations incorporelles		0		0
Flux de fonds de l'activité bancaire	623 571		26 192	
Flux de fonds des opérations interbancaires	314 320		808 294	
· Crédances sur les banques	507 676		680 061	
· Engagements envers les banques		193 356	128 233	
Flux de fonds des opérations envers la clientèle	65 562			213 582
· Crédances sur la clientèle		22 856	47 722	
· Crédances hypothécaires		660 063		526 434
· Fonds d'épargne et de placement	670 460		1 197 873	
· Obligations de caisse	51 934	294 515	60 530	296 641
· Engagements envers la clientèle	320 602			696 632
Flux de fonds des immobilisations financières	87 464			392 067
· Obligations	74 747	0	78 671	471 612
· Titres de participation / métaux précieux	12 942		78	
· Immeubles	705	930	2 221	1 425
Flux de fonds du marché des capitaux	177 328			184 284
· Crédances résultant de papiers monétaires	849		1	
· Engagements résultant de papiers monétaires		321		285
· Emprunts obligataires	0	0	0	
· Prêts des centrales de lettres de gage	436 800	260 000	0	184 000
Autres postes du bilan	21 103		7 831	
· Autres actifs et valeurs de remplacement positives		65 571	53 780	
· Autres passifs et valeurs de remplacement négatives	44 468			45 949
Variation des liquidités	640 825			35 965
· Liquidités		641 710		29 825
· Portefeuilles de titres et métaux précieux destinés au négoce	885			6 140

Annexe aux comptes annuels

1. Commentaires relatifs à l'activité et données sur les effectifs en personnel

Généralités

La Banque Coop SA se positionne comme banque de détail active à l'échelle nationale. Elle concentre sa présence sur diverses villes et agglomérations avec un réseau de 33 succursales.

Au 31.12.2010, l'effectif compte 600,3 collaborateurs en données apurées du temps partiel (exercice précédent: 624,6), dont 57 personnes en formation (calculées à 50%). Les activités commerciales les plus importantes de la Banque Coop sont commentées ci-après en détail.

Opérations figurant au bilan

Avec une part de 63,9% au produit d'exploitation global, les opérations d'intérêts, soit l'octroi de crédits à la clientèle et l'acceptation de fonds de la clientèle, constituent la principale source de revenu de la Banque Coop. Les créances hypothécaires et les créances sur la clientèle, composées essentiellement de prêts aux particuliers pour le financement de leur logement, mais aussi de prêts à des petites et moyennes entreprises (PME) correspondent ensemble à 85,5% du total du bilan et représentent, dès lors, la principale position côté actif. La majorité des prêts à la clientèle, soit 95,8%, sont accordés sur la base de garanties hypothécaires; 0,3% sous forme de crédits lombards. Les financements sans couverture (3,9%) sont exclusivement réservés à des débiteurs dont la solvabilité est excellente. Les opérations de prêts sont refinancées par les fonds d'épargne et de placement ainsi que par les dépôts à vue et à terme effectués par la clientèle privée et commerciale, mais aussi par les obligations de caisse et les emprunts obligataires émis par la banque. Ces fonds, rattachés aux fonds du public, contribuent à 87,4% des passifs. Dans le cadre des opérations inter-bancaires à court terme, la Banque Coop effectue principalement des transactions de repo avec des banques suisses ou se procure les liquidités requises auprès de sa maison mère. Par ailleurs, la banque détient un portefeuille comprenant des obligations suisses et des lettres de gage de toute première qualité.

Opérations de commissions et de prestations de services

Avec une part de 29,4% au produit d'exploitation, les opérations de commissions et de prestations de services constituent une source de revenu importante. La majorité des recettes proviennent des opérations de

négoce de titres et des placements, dans le cadre desquelles la Banque Coop propose toutes les prestations typiques d'une banque universelle, telles que les transactions sur titres en tout genre, la gestion de fortune, la vente de fonds de placement, la gestion de dépôts, mais aussi les activités de conseil en matière juridique, fiscale, successorale et de prévoyance. Par ailleurs, la Banque Coop propose à sa clientèle, moyennant frais, des services supplémentaires tels que la tenue de compte ou le trafic des paiements.

Opérations de négoce et autres secteurs d'activité

A la Banque Coop, les opérations de négoce viennent compléter les activités de conseil et de suivi de la clientèle. Dès lors, elles se concentrent sur les clients orientés sur le trading. Par conséquent, le produit du négoce provient, pour la majeure partie, des opérations sur devises, billets et titres effectuées pour le compte de clients, alors que les opérations en compte propre jouent un rôle secondaire. Par ailleurs, la Banque Coop réalise un profit de la location d'immeubles lui appartenant tout comme un produit de participation plutôt insignifiant.

Externalisation d'activités (outsourcing)

La banque a confié le traitement du trafic des paiements et le back-office du domaine des titres à la société Sourcag SA, Münchenstein, une filiale de Swisscom IT Services AG (participation majoritaire de 60%) ainsi que de la Banque Cantonale de Bâle et de la Banque Cantonale de Bâle-Campagne (participation minoritaire de 20% chacune), tout comme l'exploitation du centre de calcul des systèmes Host à la société T-System Schweiz AG. L'entretien et l'exploitation de la structure informatique décentralisée ainsi que du help desk et du développement de logiciels sont assurés par le Centre de compétences IT de la Banque Cantonale de Bâle sur la base d'un Service Level Agreement (SLA ou accord sur la qualité de service) détaillé. Au niveau de la gestion des risques, la Banque Coop fait appel à un système de notation de la société RSN Risk Solution Network AG, Zurich, une filiale de la Banque Cantonale de Bâle (participation minoritaire de 33,33%).

Dans le cadre de cette solution, aucune donnée sur le client ne va à l'étranger. De surcroît, concernant l'ensemble des données, la totalité des collaborateurs des prestataires sont assujettis au secret des affaires de la banque et au secret bancaire. Les prescriptions définies dans la circulaire FINMA 2008/7 «Outsourcing banques» sont intégralement respectées.

2. Gestion des risques

Principes

La gestion des risques bancaires constitue l'une des tâches clés de tout institut financier. Dans le cadre de ses activités, la Banque Coop est également concernée par divers risques spécifiques que sont le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit, mais aussi le risque opérationnel. La Banque Coop octroie une place primordiale à la gestion de ces risques, s'orientant pour ce faire sur des standards valables à l'échelle internationale. Le but premier de la gestion des risques consiste à garantir sur le long terme l'assise financière de notre institut tout en préservant sa réputation.

Les précisions ci-après ainsi que les informations quantitatives concrètes sur le processus de gestion des risques se fondent sur la circulaire FINMA 2008/22 «Exigences de publication liées aux fonds propres dans le secteur bancaire».

En tant qu'institut faisant partie du groupe de la Banque Cantonale de Bâle, la Banque Coop gère ses risques de manière autonome. Toutefois, les méthodes permettant d'identifier, de mesurer et de gérer les risques de la Banque Coop sont ajustées au sein du groupe. Au niveau de la surveillance des risques, les concepts de gestion des risques ainsi que la politique de crédit ont été harmonisés. Les documents sont adaptés chaque année à l'évolution de la situation, vérifiés par la Direction générale et, pour finir, approuvés par le Conseil d'administration.

En tant qu'organe exerçant la haute direction, le Conseil d'administration assume la responsabilité en matière de risques. Il veille à la mise en œuvre et au bon fonctionnement d'un système de contrôle interne au niveau du groupe. Plus spécifiquement, le Conseil d'administration est responsable de la politique en matière de risque, du budget global de risque ainsi que de la surveillance de l'application de la politique de risque. Il approuve les limites stratégiques en lien avec tous les types de risque essentiels en se fondant sur la capacité au risque de la banque. La propension aux risques est fixée de manière à ce que les fonds propres requis par la loi soient en tout temps préservés même si des événements négatifs significatifs se produisent. Une fois par an, le Conseil d'administration vérifie la politique en matière de risques et l'adapte s'il le juge nécessaire. Des comptes rendus standardisés, transparents et adaptés aux différents échelons hiérarchiques garantissent

le respect de cette politique ainsi que la surveillance des principaux risques.

Le Comité du Conseil d'administration (CCA) se penche tous les trimestres sur les principaux risques encourus par la banque. Pour ce faire, il se fonde sur les facteurs ci-après:

- risques de crédit: la solvabilité des débiteurs composant le portefeuille de crédits et d'hypothèques, des débiteurs bénéficiant d'engagements conséquents, des banques, des débiteurs au sein des immobilisations financières, la prise de connaissance des limites pays, mais aussi la watchlist et les besoins de correctifs de valeurs;
- risques du marché: l'indicateur Value at Risk (VaR), y compris backtesting, ainsi que l'indicateur de sensibilité dans le portefeuille de la banque et l'utilisation quotidienne de limites de risque au sein du portefeuille de négociation;
- risques de liquidité: la prise de connaissance et le degré actuel de financement, mais aussi la couverture excédentaire en lien avec les limites minimales;
- risques opérationnels: la qualité et le niveau de réalisation des contrôles internes prévus tout comme la composition des pertes effectivement subies selon la circulaire FINMA 2008/21 «Risques opérationnels - banques» à l'annexe 3.

De surcroît, toutes les données concernant les risques sont agrégées et surveillées régulièrement au niveau du groupe BKB. Il s'agit notamment des fonds propres requis et pouvant être pris en compte, des liquidités, des risques de taux de la structure du bilan, des risques liés à la contrepartie dans le domaine interbancaire tout comme les risques de crédit, plus particulièrement des risques cumulés et des risques liés aux pays.

La Direction générale veille au développement de processus adéquats permettant l'identification, l'évaluation, la gestion et la surveillance des risques encourus par la Banque Coop. Dès lors, elle définit

- les activités de contrôle intégrées dans les processus de travail correspondants;
- les activités du contrôle indépendant des risques et
- les activités de l'unité Compliance au sein de la banque.

Dans ce contexte, la Direction générale vérifie tous les trimestres l'adéquation du Système de contrôle interne (SCI), mais aussi des éléments du système de gestion des risques. Ces éléments sont les suivants:

- politique des risques qui restreint les principaux types de risque au niveau des limites;
- recours à une approche «Best Practice» pour évaluer et surveiller les risques;
- information immédiate et adaptée aux différents échelons hiérarchiques sur les principaux risques, afin d'encourager une prise de conscience en la matière à tous les niveaux;
- mise à disposition des ressources humaines et financières;
- activités de contrôle assistée par ordinateur et ajustée aux différents processus de travail;
- contrôles indépendants faisant appel à l'intervention d'organes internes autorisés.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte suite à une incapacité ou à une réticence passagère ou durable de payer d'un débiteur, d'une contrepartie ou d'un émetteur. Il se présente dans le cadre de toutes les opérations liées à une obligation pour des tiers de procéder à des remboursements à la Banque Coop (opérations portées au bilan et hors bilan, crédits monétaires, crédits par engagement, risque de règlement dans le cadre des transactions sur devises).

La responsabilité pour la gestion des risques de crédit incombe au département Crédits et production. Le Credit office, directement subordonné au responsable dudit département, joue un rôle central, car il est chargé de l'évaluation des risques et de définir la méthode de notation.

Les prêts à la clientèle sont assujettis à des exigences de qualité et à des standards de risques très stricts. Les pertes attribuables à une incapacité de rembourser d'un débiteur sont minimisées grâce à une gestion active, permettant la reconnaissance, l'analyse, la surveillance et la gestion des risques de crédit. Une diversification des risques du portefeuille de crédits est obtenue grâce à la ventilation au niveau national des nouvelles opérations et à une pondération équilibrée des segments de marché partiel.

Le règlement détaillé des crédits définit les compétences de décision en lien avec les demandes de crédit.

Chaque approbation de crédit par les différents échelons de compétence est contrôlée systématiquement par la prochaine instance. A partir d'un certain volume, les opérations sont évaluées par le service spécialisé, Credit office, sis au siège principal, puis soumises aux organes décisionnels correspondants. La surveillance centrale du respect de la politique de crédits et des directives est assurée jusqu'au 31.12.2010 par le système KREDIS et, ensuite, par le nouveau système informatique Avaloq. La procédure d'estimation des biens immobiliers est définie dans diverses directives internes.

Afin de permettre une évaluation conforme aux risques de la solvabilité des débiteurs, la Banque Coop dispose d'instruments de notation modernes, répondant aux normes Bâle II pour les exigences en matière de fonds propres. La solvabilité de la clientèle commerciale est déterminée avec le système de notation CreditMaster de la société RSN Risk Solution Network AG. Les positions problématiques sont traitées et surveillées par le service central Recouvrement.

La procédure relative aux correctifs de valeurs, élément de la gestion des risques de crédit, se fonde sur trois piliers et prend systématiquement en compte les risques de crédit identifiés (correctifs de valeurs individuels et correctifs de valeurs individuels forfaitisés), et les risques de crédit latents dans le portefeuille global de crédits (correctifs de valeurs forfaitaires).

Concernant les opérations interbancaires, il est fait appel aux notations de solvabilité des agences de notation admises par la FINMA ou de la Banque Cantonale de Zurich. Les limites octroyées dans le cadre de positions bancaires font l'objet d'un suivi quotidien. Cette méthode est également applicable aux limites de pays approuvées par le Conseil d'administration. Elles sont presque exclusivement sollicitées dans les opérations interbancaires.

Risque de marché

Il s'agit des pertes auxquelles pourrait être confrontée la banque suite à des fluctuations attendues et inattendues des taux, des monnaies et des cours des actions et des matières premières. Afin de gérer ces risques, l'intégralité du portefeuille est répartie en deux segments distincts: la structure du bilan et le portefeuille de la banque. La gestion, la surveillance et les comptes rendus relatifs aux risques de marché sont effectués séparément.

Evaluation et surveillance du risque de marché

L'indicateur Value at Risk (ou VaR) permet d'évaluer le risque de marché inhérent à la structure du bilan. Il illustre la perte estimée d'un portefeuille de risque qui ne sera pas dépassée avec une certaine probabilité (intervalle de confiance 99%) pour une durée déterminée (1 an). Il est calculé sur la base de simulations historiques au moyen du logiciel spécial PALM de la société e-Serve Net AG. La surveillance des risques de marché liés au portefeuille de la banque est effectuée à l'aide de limites au niveau des positions, de la sensibilité, des pertes et du risque, limites réévaluées et approuvées au moins une fois par an par le Conseil d'administration. Les portefeuilles soumis au risque du marché sont assujettis une fois par mois à un test de stress pour déterminer les répercussions d'une évolution négative du marché sur le résultat de la banque. Les fonds propres requis pour le risque de marché, tant général que spécifique, sont déterminés au moyen de la procédure standard.

La responsabilité pour la surveillance et les comptes rendus sur le risque de marché et pour les limites de risque approuvées incombe au service Gestion des risques, directement subordonnée au responsable du département Crédits et production. Concernant le risque de marché inhérent à la structure du bilan, il établit mensuellement ses rapports à l'attention du Comité ALM et pour ce qui est du risque lié au portefeuille de la banque, il informe quotidiennement le CEO et le responsable du département Crédits et production. Les dépassements de limites sont immédiatement annoncés par le service Gestion des risques au CEO, au responsable du département Crédits et production et à l'Inspectorat du groupe.

Structure du bilan

La structure du bilan comprend des produits destinés à la clientèle privée, des crédits aux particuliers et aux PME (principalement garantis par une hypothèque), des créances et engagements bancaires, des emprunts obligataires émis, des prêts contractés auprès des centrales de lettres de gage, des immobilisations financières ainsi que des fonds propres. Eu égard à son volume considérable, cette structure est très sensible aux risques de variation des taux en CHF. La gestion active de ces risques est confiée au Comité Asset&Liability qui assume aussi la responsabilité en la matière.

Chaque mois, le risque de variation des taux est apprécié dans le cadre d'un processus standardisé. En cas

de besoin, des mesures de réduction des risques sont engagées, comme la conclusion d'opérations de couverture (en premier lieu des swaps sur taux d'intérêt). Le Conseil d'administration a restreint ce risque de variation des taux en fixant des limites adaptées à la capacité à prendre des risques de la banque. L'évaluation du risque de taux est effectuée à l'aide d'un logiciel sur la base de la modified duration de la valeur actualisée des fonds propres, de l'indicateur VaR et d'un calcul statique des répercussions sur le revenu d'une variation des taux du marché. Pour définir le risque de taux, l'engagement en matière de taux au niveau de produits de base comme les fonds à vue et d'épargne est déterminé à l'aide de portefeuilles repliquants. La représentation des fonds propres concorde avec les objectifs de placement de la banque et englobe une durée moyenne de 2,5 ans. Par ailleurs, des tests de stress, simulant des conditions de marché extrêmes, sont réalisés chaque mois afin de déceler leurs répercussions sur la structure du bilan.

Aperçu de l'exposition au risque de taux de la structure du bilan au 31.12.2010:

Structure du bilan: risque de variation des taux

	31.12.2010	31.12.2009
Sensibilité en CHF avec +1 point de base	217 039	100 821
Value-at-Risk en millions de CHF	29,5	17,7
Test de stress valeur actualisée en % ¹⁾	9,4%	7,0%
Test de stress revenu en millions de CHF ²⁾	-3,83	-1,44

1) Variation de la valeur du marché des fonds propres en cas de fluctuation des taux de +200 points de base (conformément à Bâle II)

2) Ecart du produit des intérêts en cas de repli des taux de -100 points de base par rapport au résultat attendu

Risque de liquidité

Ce risque correspond surtout au danger que la banque ne soit plus en mesure de s'acquitter intégralement de ses obligations de paiement et respecter les prescriptions relatives à la dotation en liquidités.

La gestion opérationnelle des liquidités dans le cadre des activités quotidiennes est assurée par l'unité Treasury. Les tâches comportent la gestion des paiements, la planification du cash-flow et la garantie des liquidités dans le cadre des opérations quotidiennes.

Le Comité Asset&Liability surveille à un rythme mensuel les liquidités globales. Outre l'établissement d'un compte rendu sur les réserves actuelles en liquidité et sur les

limites internes, ce comité a pour mission d'évaluer les réserves de liquidité en tenant compte du degré de financement minimal fixé dans le concept financier. L'objectif premier consiste là à garantir en tout temps la disponibilité de paiement ainsi que les exigences légales en matière de liquidité.

Portefeuille de la banque

Le portefeuille de la banque comprend le propre portefeuille de titres destinés au négoce, les opérations sur devises tout comme les dérivés sur actions et taux d'intérêt. En 2010, le négoce de titres en compte propre a été fortement réduit en faveur d'un renforcement du négoce pour le compte de la clientèle. Le risque de marché dans ce domaine est assumé par le service Négoce. L'évaluation des bénéfices et des pertes dans le portefeuille de la banque et la surveillance des limites de risque y afférentes ont lieu quotidiennement. Dans un but de consolidation, le VaR du portefeuille de la Banque Coop est calculé une fois par an par le groupe. Comparé à l'exercice précédent, voici donc les risques de perte du marché par catégorie:

Value at Risk pour l'ensemble du portefeuille de la banque et pour les différentes catégories de risque du marché

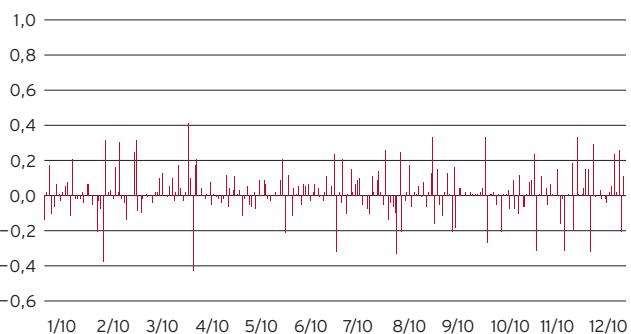
(durée de détention: 1 an; intervalle de confiance: 99%)

en CHF	au 31.12.2010	au 31.12.2009
VaR portefeuille de la banque	1 163 728	3 602 719
VaR monnaies	244 086	570 467
VaR taux d'intérêt	7 002	57 685
VaR actions	1 134 366	3 734 090
VaR matières premières	46 548	3 503

Le graphique ci-après révèle que la Banque Coop obtient, dans les opérations de négoce, une bonne qualité des bénéfices.

Portefeuille de la banque quotidien, pertes et profits 2010

en millions de CHF



Risque opérationnel

Pour définir le risque opérationnel, la Banque Coop a recours au standard industriel qui le décrit comme étant le risque de pertes dans le cadre de l'activité provenant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures internes, de personnes, de systèmes ou émanant d'événements externes. Cette définition inclut l'ensemble des risques juridiques. Elle exclut toutefois les risques stratégiques et de réputation.

La responsabilité de la gestion des risques opérationnels ainsi que pour l'application des procédures et des systèmes appropriés revient aux départements respectifs.

Evaluation et surveillance des risques opérationnels

Une banque de données détaillée recensant toutes les pertes opérationnelles à partir d'un montant de CHF 1000.– est tenue au niveau du groupe depuis 2006 et constitue donc l'élément essentiel pour la gestion et le contrôle des risques opérationnels. Les cas de perte sont répertoriés en conformité avec la circulaire FINMA 8/21 «Risques opérationnels banques». Les pertes survenues font l'objet de comptes rendus trimestriels à l'attention de la Direction générale et du Conseil d'administration.

Une surveillance régulière et intégrée dans les processus du risque opérationnel est assurée par un système de contrôle interne (SCI), assisté par ordinateur. Ce système documente les activités de contrôle à effectuer, répertorie les omissions éventuelles. Par ailleurs, un processus d'information automatique des instances supérieures, remontant jusqu'à la Direction générale ou jusqu'à l'Inspectorat du groupe, permet, le cas échéant, de déclencher d'autres activités. Dans ce con-

texte, les principaux processus de la banque sont examinés pour ce qui a trait à leur sécurité, leurs points faibles, leur concordance avec les lois et les réglementations ainsi que leur rentabilité. En s'appuyant sur des recommandations concrètes, la Direction générale dispose d'un instrument efficace pour supprimer les erreurs et les points faibles. L'Audit committee du groupe vérifie l'efficacité des contrôles tant au niveau externe qu'interne.

Gestion des risques opérationnels

La responsabilité pour le risque opérationnel incombe aux différents départements. Une panoplie étoffée de directives contribue à réduire les risques opérationnels, des compétences et tâches très clairement définies étant attribuées aux différentes unités d'organisation. Pour chaque nouveau produit et prestation de services, des processus et systèmes de saisie sont mis à disposition avant que la Direction générale ne donne le coup d'envoi de toute activité y relative. Les responsables des divers produits ont pour mission de garantir en tout temps un déroulement ramenant les risques à un minimum.

Outre les règlements et les directives, la gestion du risque opérationnel relève également de la culture d'entreprise. Des collaborateurs motivés et intègres au sein de la banque contribuent très largement à un apport de prestations exempt d'erreurs. Les systèmes d'incitation de la Banque Coop sont détaillés au chapitre Corporate governance.

Par ailleurs, les risques opérationnels notables (risque en lien avec la sécurité, les questions juridiques et de compliance) sont suivis par les unités respectives. Tous les risques relatifs à la sécurité, tels qu'incendie, cambriolage, attaque à main armée, piratages informatiques ou panne de l'infrastructure informatique, sont gérés sur la base d'un concept de continuité de l'exploitation mis en œuvre au niveau du groupe. Sur le plan organisationnel, ces tâches sont attribuées au responsable Sécurité (Chief security officer). La surveillance des risques juridiques et de compliance relève de la compétence du service Droit et compliance. La section Compliance soutient la Direction générale et les collaborateurs dans la mise en œuvre et la surveillance des principes de compliance, notamment des mesures permettant de lutter contre le blanchiment d'argent et d'appliquer la Convention de diligence de l'Association suisse des banquiers. Chaque année, la section Compliance évalue le risque de compliance et

établit un rapport sur les différents cas influant sur ce risque ainsi que sur des violations graves des principes de compliance

Risque de réputation

Pour les banques, la confiance des clients, des investisseurs et du marché est inéluctable. C'est la raison pour laquelle la Banque Coop veille pour toutes ces activités à ne pas nuire à sa renommée.

Sont considérées comme risque particulier les relations d'affaires entretenues avec des personnes exposées politiquement (PEP). Ce n'est qu'après un examen détaillé de la situation, en particulier du risque de réputation, que la relation est établie. Notre base de clients (ainsi que d'ayants droit économiques, représentants, etc.) est régulièrement comparée avec une banque de données externe et professionnelle répertoriant les PEP, afin de déceler au plus vite toute personne entrant dans cette catégorie.

3. Principes comptables et d'évaluation

Principes

La tenue des comptes, l'évaluation et l'établissement du bilan sont régis par les prescriptions définies dans le Code des obligations, la Loi sur les banques et les statuts ainsi que par les directives de l'Autorité de surveillance des marchés financiers (circulaire FINMA 8/2 Comptabilité banques) et le règlement de cotation de la SIX Swiss Exchange SA. La présente clôture confère une image conforme à la situation patrimoniale, financière et de revenu de la Banque Coop. Par ailleurs, une clôture individuelle statutaire de la Banque Coop servant de base à l'affectation du bénéfice est présentée.

Saisie et établissement du bilan

Toutes les opérations conclues jusqu'à la date de clôture de l'exercice sont saisies à la date de conclusion («Trade date accounting») dans les livres de la banque et évaluées selon les principes mentionnés ci-après. Par analogie, le résultat des opérations conclues est intégré dans le compte de résultat. Dans ce contexte, il convient de souligner que les opérations influant sur le bilan sont saisies dans les livres de la banque à la date de leur conclusion, comme cela était le cas jusqu'à présent, et qu'elles ne sont pas inscrites comme opérations hors bilan jusqu'à leur exercice ou à leur date de valeur.

Conversion de monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées aux cours du jour en question. Les créances et les engagements en monnaies étrangères sont décomptés sur la base des cours moyens des devises le jour de référence. C'est le cours acheteur du jour de référence qui est appliqué pour les portefeuilles d'espèces. Les gains et pertes de cours résultant de la conversion de monnaies étrangères figurent dans le «résultat des opérations de négoces».

Les cours de conversion pour les monnaies étrangères les plus importantes figurent à l'annexe.

Principes généraux d'évaluation

Les positions détaillées contenues dans une rubrique du bilan sont évaluées individuellement (évaluation individuelle).

Liquidités, créances résultant de papiers monétaires, créances sur les banques, passifs

Ces postes sont portés au bilan à leur valeur nominale ou à la valeur d'acquisition, déduction faite de correctifs de valeurs individuels pour les créances compromises.

L'escompte non encore perçu sur les titres du marché monétaire ainsi que le solde découlant des frais d'émission, les agios et les disagios sur les propres emprunts sont délimités sur la durée dans les comptes de régularisation actifs.

Prêts à la clientèle

(créances sur la clientèle et prêts hypothécaires)

Les prêts à la clientèle sont portés au bilan à leur valeur nominale. Les créances compromises («impaired loans»), c'est-à-dire les engagements auprès de la clientèle pour lesquels il est incertain que le débiteur puisse remplir ses obligations futures, sont évaluées sur une base individuelle, et la perte de valeur fait l'objet de correctifs de valeurs. Les opérations hors bilan, comme des engagements de paiement irrévocables, des garanties ou des instruments financiers dérivés, sont également intégrées dans cette évaluation. Les créances compromises sont placées dans la catégorie en souffrance lorsque les versements convenus d'intérêts, de commissions ou d'amortissements du capital n'ont pas été effectués du tout ou seulement partiellement plus de 90 jours après leur échéance. Généralement, les créances en souffrance («non performing loans») font partie intégrante des créances compromises.

Les intérêts en souffrance (y compris les intérêts courus) et les intérêts dont le versement est compromis, tout comme les commissions correspondantes ne sont plus comptabilisés dans le résultat, mais directement affectés à la position «correctifs de valeurs et provisions».

Les pertes de valeurs des créances compromises sont calculées sur la base de la différence entre la valeur comptable de la créance et le revenu escompté, tout en tenant compte du risque de contrepartie et du produit net attendu de la réalisation des sécurités éventuelles.

Lorsqu'une créance est classée dans la catégorie entièrement ou partiellement irrécouvrable ou lorsqu'une renonciation à une créance est accordée, la radiation du montant correspondant est effectuée aux dépens des correctifs de valeurs réalisés antérieurement. Les rentrées de montants radiés sont créditées aux «produits extraordinaire». La Banque Coop classe toutes les créances dans un système de catégories de notation allant de 1 à 12. Pour les créances des catégories de 1 à 8, le service de la dette est assuré, l'aliénation des sécurités est appropriée et le remboursement du crédit ne semble pas menacé. Pour ces créances, aucun correctif de valeurs n'est constitué. Les crédits des catégories 9 à 12 sont en revanche considérés comme compromis et font l'objet de correctifs de valeurs individuels.

Les correctifs de valeurs pour les créances compromises sont dissous lorsque les montants dus de capital, d'intérêts et de commissions sont versés dans les délais stipulés par les dispositions contractuelles ainsi que lorsque divers critères de solvabilité sont à nouveau remplis.

Hormis les correctifs de valeurs individuels, il en existe des forfaitaires pour les portefeuilles de crédits partiels et homogènes qui se composent d'une multitude de petites créances.

La Banque Coop dispose en outre de correctifs de valeurs forfaitaires pour les risques de perte. Ils sont constitués pour couvrir les risques latents existants non établis individuellement au jour de référence de l'évaluation. Les calculs pour ces correctifs se basent sur un modèle de notation des crédits tiré du Credit-Master de RSN. Chaque engagement de crédit n'étant pas déjà couvert par des correctifs de valeurs individuels se voit attribuer, en fonction de la notation du

client et de la durée, une probabilité de défaut («probability of default») tout comme un pourcentage de perte («loss-given default»), conformément aux sécurités à disposition. En fonction du montant du crédit ouvert au moment du défaut («exposure at default»), il en résulte la perte attendue («expected loss») par position individuelle / pour l'ensemble du portefeuille de crédits de la banque.

Les correctifs de valeurs individuels et forfaitaires figurent à la position «correctifs de valeurs et provisions» au passif du bilan.

Opérations de mise et de prise en pension

Dans le cadre d'opérations de mise en pension, la banque vend des titres du portefeuille d'investissement en s'engageant en même temps à les racheter; dans celui d'opérations de prise en pension, elle achète des titres en s'engageant à les vendre.

Ces opérations sont traitées comme transactions financières dans le cadre des créances sur les banques / la clientèle ou des engagements envers les banques / la clientèle; une saisie des titres influant sur le bilan n'est effectuée que lorsque le pouvoir de disposition sur les droits contractuels liés aux titres est cédé.

Portefeuilles de titres et métaux précieux destinés au négoce

Les titres et métaux précieux détenus par la banque et destinés au négoce courant sont évalués et inscrits selon la notion de juste valeur, qui peut correspondre à un prix défini par un marché efficace et à négociabilité élevée ou à un prix calculé à l'aide d'un modèle d'évaluation. Si, exceptionnellement, aucune juste valeur n'est disponible, l'évaluation et la comptabilisation sont effectuées selon le principe de la valeur la plus basse.

Les gains et pertes de cours découlant de l'évaluation ainsi que les bénéfices et pertes réalisés sont comptabilisés dans le «résultat des opérations de négoce». Le produit des intérêts et des dividendes découlant des portefeuilles de titres destinés au négoce est également crédité à la position «résultat des opérations de négoce».

Les frais de refinancement pour les portefeuilles destinés au négoce sont imputés au résultat des opérations de négoce et crédités au produit des intérêts et des escomptes.

Immobilisations financières

L'évaluation des titres de participation se fait selon le principe de la valeur la plus basse. Une attribution a lieu au maximum jusqu'à concurrence des coûts d'acquisition, si la valeur sur le marché, tombée sous la valeur d'acquisition, est remontée par la suite.

Les titres de créance à revenu fixe, acquis dans un but de placement à long terme, sont évalués selon la méthode Accrual. L'agio et le disagio sont délimités sur la durée jusqu'à leur échéance. Les gains ou pertes réalisés provenant d'une aliénation anticipée ou d'un remboursement anticipé sont encaissés au prorata sur la durée résiduelle, c'est-à-dire jusqu'à l'échéance finale initiale. Les variations de valeur imputables à la solvabilité des titres de créance à revenu fixe que la banque souhaite conserver jusqu'à leur échéance sont comptabilisées à la position «correctifs de valeurs, provisions et pertes». D'éventuelles reprises de perte de valeur ultérieures sont comptabilisées comme produit extraordinaire.

Les immeubles repris d'opérations de crédit et dont la vente est prévue sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse, c'est-à-dire à la valeur d'acquisition ou à la valeur de liquidation si elle est moindre, tout en tenant compte des coûts de vente latents.

Les immobilisations financières sont traitées dans le compte de résultat comme suit: le résultat d'évaluation jusqu'à la valeur d'acquisition, non réalisé, est saisi globalement dans les «autres produits ou charges ordinaires»; les gains ou pertes de cours par rapport à la valeur comptable sont déclarés sous le «résultat des aliénations d'immobilisations financières». Les portefeuilles en métaux précieux destinés aux opérations aux guichets et ceux destinés à la couverture des engagements correspondants provenant de comptes métaux sont évalués à la valeur du marché.

Participations

Sont inscrits au bilan sous participations l'ensemble des titres de participation d'entreprises en possession de la banque conservés dans un objectif de placement à long terme, indépendamment de la part ayant droit de vote.

Les participations de 20% à 50% au capital donnant droit de vote, où la Banque Coop peut exercer une influence notable, sont évaluées selon la méthode de mise en équivalence sur la base de la part aux fonds

propres au jour de clôture. La part correspondante au résultat annuel est comptabilisée comme résultat de l'évaluation de mise en équivalence dans le «produit des participations». Cette solution s'applique aux Magazzini Generali con Punto Franco à Chiasso avec une participation inchangée de 30,75%.

Les participations inférieures à 20% de même que les participations secondaires et les participations non bancaires destinées à la vente sont portées au bilan dans les immobilisations financières à leur coût d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires, ou selon le principe de la valeur la plus basse. Un amortissement est considéré comme nécessaire si la valeur comptable est supérieure au prorata des fonds propres de la société de participation, ou si d'autres signes de dépréciation de la valeur existent à la date de clôture de l'exercice. Des participations peu importantes sont en général totalement amorties dès l'année de leur acquisition par le biais de la position «amortissements sur l'actif immobilisé». Une attribution est effectuée au maximum à hauteur de la valeur d'acquisition, dans la mesure où la valeur, tombée en dessous de la valeur d'acquisition, remonte par la suite. Pour les sociétés non cotées, une attribution n'a lieu que si elle est durable et dépasse CHF 500 000.-. La comptabilisation de l'attribution se fait par le «produit des participations».

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées séparément par immeuble ou objet.

Les investissements dans de nouvelles immobilisations corporelles sont portés à l'actif et évalués selon le principe de la valeur d'acquisition s'ils sont utilisés pendant plus d'une période comptable et s'ils excèdent la limite inférieure d'inscription à l'actif de CHF 10 000.-.

Les investissements dans les immobilisations corporelles existantes sont portés à l'actif si cela accroît durablement la valeur de marché ou d'usage, ou prolonge sensiblement la durabilité.

Lors de l'évaluation ultérieure, les immobilisations corporelles sont portées au bilan à la valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés. Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement en estimant avec prudence la durée d'utilisation de l'objet.

La durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations corporelles est la suivante:

Catégorie de placement	Durée d'utilisation
Immeubles, sans terrain	50 ans
Installations informatiques, hardware	3 ans
Mobilier, véhicules	3 ans
Incorporations et autres immobilisations corporelles	5–10 ans
Logiciels	3 ans max.

La valeur de toutes les immobilisations corporelles est vérifiée lorsque des événements ou circonstances laissent à supposer que la valeur comptable ne correspond plus à la valeur intrinsèque. Dans ces cas, la valeur comptable résiduelle est amortie comme prévu tout au long de la durée d'utilisation ou il est procédé à un amortissement extrabudgétaire. Les amortissements planifiés et les éventuels amortissements supplémentaires extrabudgétaires sont inscrits au compte de résultat à la position «amortissements sur l'actif immobilisé».

Les bénéfices réalisés à la suite de la vente d'immobilisations corporelles sont comptabilisés dans les «produits extraordinaires», les pertes figurent dans la position «charges extraordinaires».

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont portées au bilan si elles dégagent une utilité évaluable sur plusieurs années pour l'entreprise. Celles élaborées par la banque ne figurent pas au bilan. Les immobilisations incorporelles sont portées au bilan et évaluées sur la base des coûts d'acquisition. Elles sont amorties linéairement sur la durée d'utilisation estimée dans le compte de résultat.

Voici la durée d'utilisation estimée:

Catégorie de placement	Durée d'utilisation
Autres immobilisations incorporelles	3 ans max.

La valeur de l'ensemble des immobilisations incorporelles est vérifiée lorsque des événements ou circonstances laissent à supposer que la valeur comptable ne correspond plus à la valeur intrinsèque. Dans ces cas, la valeur résiduelle est amortie sur la durée d'utilisation restante ou bien il est procédé à un amortissement extrabudgétaire. Les amortissements planifiés et les éventuels amortissements supplémentaires extrabud-

gétaires sont comptabilisés à la rubrique «amortissements sur l'actif immobilisé». Les logiciels sont retirés de l'actif à l'issue de leur durée de vie économique.

Comptes de régularisation

Les intérêts créditeurs et débiteurs, les commissions, les autres produits et dépenses de la période de comptabilisation sont régularisés conformément à la période pour assurer une présentation conforme de l'évolution du compte de résultat.

Valeurs de remplacement positives et négatives

Sous ces positions du bilan se trouvent les valeurs de remplacement provenant de l'évaluation des instruments financiers dérivés. A l'opposé, c'est sous «autres actifs» ou, selon le cas, «autres passifs», que figure le compte de compensation pour la saisie de la comptabilisation n'influant pas sur le compte de résultat de valeurs de remplacement positives ou négatives; ces dernières émanent de l'évaluation de swaps de taux d'intérêt sous la responsabilité du comité Asset and liability management.

Impôts

Impôts courants

Les impôts courants sont des impôts réguliers sur le capital et sur le bénéfice, dus généralement à un rythme annuel. Les impôts à caractère unique ou liés à des transactions ne font pas partie des impôts courants. Les impôts courants sur le résultat de l'exercice sont calculés en accord avec les prescriptions locales fiscales d'évaluation du bénéfice et saisis comme charge pour l'exercice durant lequel les bénéfices correspondants sont réalisés. Les impôts directs dus sur le bénéfice courant sont inscrits aux «comptes de régularisation passifs».

Impôts latents

Les effets fiscaux découlant d'une différence de la valeur déclarée des actifs et des engagements et de leur valeur fiscale attribuable à un écart temporel entre la clôture individuelle statutaire et la clôture individuelle selon le principe True and Fair View sont comptabilisés comme impôts latents sous «provisions» dans le compte de résultat. Les avoirs d'impôts latents ne sont pas inscrits à l'actif.

Correctifs de valeurs et provisions

Pour l'ensemble des risques de perte décelables, des correctifs de valeurs individuels et des provisions individuelles sont constitués à la Banque Coop selon

le principe de prudence. Les correctifs de valeurs et les provisions n'étant plus nécessaires à l'exploitation sont radiés du compte de résultat.

Les correctifs de valeurs individuels et forfaitaires pour les risques de perte ainsi que les provisions pour d'autres risques d'affaires figurent sous cette position. Les correctifs de valeurs pour les immeubles dans les immobilisations financières sont déduits directement de la position correspondante dans les actifs.

Les paiements effectués par la Banque Coop dans le cadre de la garantie des dépôts sont inscrits à l'actif sous «Créances sur les banques». Parallèlement, des correctifs de valeurs individuels correspondants sont constitués aux dépens de la position «correctifs de valeurs, provisions et pertes». D'éventuelles rentrées ultérieures seront comptabilisées à la position «rentrées sur créances amorties».

Propres titres de créances et de participation

Le portefeuille de propres emprunts et obligations de caisse est décompté avec la position passive correspondante.

Le portefeuille de propres titres de participation est déduit des fonds propres aux coûts d'acquisition dans la position séparée «propres titres de participation». Les paiements de dividendes provenant des propres titres de participation et les produits de la revente sont directement attribués aux «réserves de capital».

Créances sur/engagements envers les sociétés du groupe et les participants qualifiés

Les créances sur/engagements envers les sociétés du groupe et les participants qualifiés comprennent les positions des banques et de la clientèle. Les conditions de ces comptes correspondent à celles du marché en vigueur à ce moment-là.

Engagements conditionnels, engagements irrévocables, engagements de libération et de versements supplémentaires de même qu'opérations fiduciaires

Ces positions figurent dans les opérations hors bilan à leur valeur nominale. Pour les risques décelables, des provisions correspondantes sont constituées au bilan. Les «engagements irrévocables» comprennent aussi lesdites «hypothèques forward» sur nouvelles opérations. Ces hypothèques permettent de fixer par anticipation les conditions pour un financement futur aux taux

en vigueur sur le moment. Cette position comprend en outre les engagements de paiement envers la garantie des dépôts.

Instruments financiers dérivés

Opérations de négociation

L'évaluation de tous les instruments financiers dérivés a lieu à leur juste valeur dans les positions «valeurs de remplacement positives/négatives». La juste valeur se base sur les cours du marché, les modèles de discounted cash-flow et de prix d'option.

Pour les transactions sur instruments financiers dérivés contractées dans un but de négociation, les produits réalisés et non réalisés sont comptabilisés à la position «résultat des opérations de négociation».

Opérations de couverture

La Banque Coop fait également appel à des instruments financiers dérivés dans le cadre de l'Asset and liability management, afin de gérer les risques de variation des taux. Pour la couverture de ces derniers, elle recourt aux macrohedges.

Le résultat de la couverture est attribué au «résultat des opérations d'intérêts». Le résultat des dérivés utilisés pour la gestion des risques de variation des taux dans le cadre du management de la structure du bilan est évalué selon la méthode Accrual. Pour ce faire, la composante d'intérêts est délimitée selon la méthode des intérêts composés tout au long de la durée jusqu'à l'échéance finale. Les intérêts courus sur la position de couverture sont déclarés dans le «compte de compensation» sous «autres actifs» ou «autres passifs».

Les rapports de garantie, les objectifs et les stratégies des différentes opérations de couverture font l'objet d'une documentation à chaque conclusion d'un instrument dérivé. L'efficacité du rapport de garantie est vérifiée régulièrement.

Institutions de prévoyance

Les collaborateurs de la Banque Coop sont assurés auprès de la Caisse de pension de la Banque Cantonale de Bâle selon les dispositions de la LPP, de l'acte de fondation et du règlement contre les conséquences liées à la vieillesse, au décès et à l'invalidité. Il s'agit d'une institution indépendante, organisée selon le principe de la primauté des prestations, placée sous la surveillance du département de la justice et de la sécurité du canton de Bâle-Ville.

Le plan de prévoyance de la Caisse de pension de la Banque Cantonale de Bâle se compose de deux éléments, à savoir d'un plan de rente et d'un plan de capital. Alors que le salaire de base est assuré dans le cadre du plan de rente, ce sont le bonus ainsi que la part du salaire annuel contractuel qui dépasse le maximum du salaire annuel assuré dans le plan de rente, qui sont couverts par le plan de capital.

Le financement des plans de prévoyance est fourni pour un tiers par les cotisations des employés et pour deux tiers par celles de l'employeur. Les primes dues à l'institution de prévoyance sont payées mensuellement par les sociétés affiliées et comptabilisées comme élément des «prestations sociales» au sein des charges de personnel. L'évaluation de la situation économique de l'institution de prévoyance influe également sur les comptes annuels. En effet, des découvertes ou des excédents dans la caisse de pension peuvent se traduire pour la banque par une utilité ou un engagement économique, inscrits au bilan sous «autres actifs» ou «correctifs de valeurs et provisions». Les variations comparées à l'exercice précédent figurent au compte de résultat (charges de personnel).

Dans les comptes pour l'année 2010, la réserve de contributions de l'employeur est inscrite à la position «autres actifs». Les versements et les prélèvements sont comptabilisés via les «charges de personnel». Il n'est pas procédé à un calcul des intérêts ou à un escompte du montant nominal en lien avec la réserve de contributions de l'employeur.

Modification des principes comptables et d'évaluation

Les principes comptables et d'évaluation pour l'exercice écoulé n'ont pas connu de changement par rapport à l'exercice précédent.

Événements après la date du bilan

Après la date du bilan, aucun événement extraordinaire susceptible d'influer de façon déterminante sur la situation durant l'exercice sous revue de la Banque Coop en matière de fortune, finances et revenu ne s'est produit.

Informations sur le bilan

Aperçu des couvertures des prêts et des opérations hors bilan

Prêts	Garantie hypothécaire en CHF 1000	Autres garanties en CHF 1000	En blanc en CHF 1000	Total en CHF 1000
Créances sur la clientèle	98 851	35 194	371 718	505 763
Créances hypothécaires	11 578 467		107 945	11 686 412
· Immeubles d'habitation	10 213 918		73 239	10 287 157
· Immeubles commerciaux et administratifs	888 464		13 412	901 876
· Artisanat et industrie	440 419		18 597	459 016
· Autres	35 666		2 697	38 363
Total des prêts au 31.12.2010	11 677 318	35 194	479 663	12 192 175
Part en %	95,8	0,3	3,9	100,0
Total des prêts au 31.12.2009	11 045 735	27 317	441 855	11 514 907
Part en %	95,9	0,3	3,8	100,0

Opérations hors bilan

Engagements conditionnels	581	3 776	53 852	58 209
Engagements irrévocables	0	0	139 365	139 365
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	0	0	11 474	11 474
Crédits par engagement	0	0	0	0
Total hors bilan au 31.12.2010	581	3 776	204 691	209 048
Total hors bilan au 31.12.2009	498	4 559	218 091	223 148

Créances compromises

	Montant brut de la dette en CHF 1000	Produit estimé de la réalisation des sécurités ¹⁾ en CHF 1000	Montant net de la dette en CHF 1000	Correctifs individuels de valeurs en CHF 1000
Créances compromises au 31.12.2010	319 024	222 779	96 245	96 245
Créances compromises au 31.12.2009	364 286	262 138	102 148	102 148

1) Crédit ou valeur d'allégnation par client: la valeur la plus basse est déterminante.

Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce

	31.12.2010 Juste valeur en CHF 1000	31.12.2009 Juste valeur en CHF 1000	Variation en données absolues en CHF 1000
Titres de créance	0	0	0
· cotés ¹⁾	0	0	0
· non cotés	0	0	0
Titres de participation	2 717	8 227	-5 511
Métaux précieux	61	302	-241
Total des portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	2 778	8 529	-5 751
· dont titres pouvant être pris en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	0	0	0

1) Négociés auprès d'une bourse reconnue.

Immobilisations financières

	31.12.2010 Valeur comptable en CHF 1000	31.12.2009 Valeur comptable en CHF 1000	31.12.2010 Juste valeur en CHF 1000	31.12.2009 Juste valeur en CHF 1000
Titres de créance	611 747	686 494	627 457	701 271
· Dont titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	611 747	686 494	627 457	701 271
· Dont titres de créance évalués selon le principe de la valeur la plus basse	0	0	0	0
Titres de participation	4 866	0	4 971	4
· Dont participations qualifiées (au minimum 10% du capital ou des voix)	0	0	0	0
Métaux précieux	0	12 942	0	12 942
Immeubles	661	725	661	725
Total des immobilisations financières	617 274	700 161	633 089	714 942
· dont titres pouvant être pris en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	458 755	498 014		

Participations

	31.12.2010 Valeur comptable en CHF 1000	31.12.2009 Valeur comptable en CHF 1000	Variation en données absolues en CHF 1000
Avec valeur boursière¹⁾	5 094	4 558	536
Sans valeur boursière	15 246	13 721	1 525
Total des participations	20 340	18 279	2 061

1) Au 31.12.2010, les titres Nationale Suisse ont été réévalués de CHF 309 000.– à la valeur boursière, selon le principe de la valeur la plus basse, après réévaluation en 2009 de CHF 368 000.–.

Principales participations de la Banque Coop¹⁾

	Siège	Activité	Capital social en CHF 1000	Participation au capital en %	Participation au capital 2008 en %
Participations					
Participations entièrement consolidées					
Aucunes					
Participations partiellement consolidées					
Aucunes					
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence					
Magazzini Generali con Punto Franco SA	Chiasso	Entrepôts	3 000	30,75	30,75
Participations évaluées à la valeur d'acquisition ou à la valeur la plus basse					
Sociétés non cotées					
Banque des lettres de gage d'établissements suisses de crédit	Zurich	Financement bancaire	500 000	4,09	4,09
Aduno Holding SA	Opfikon	Opérations de crédit	25 000	0,90	3,00
Compagnie d'Assurances Nationale Suisse SA	Bâle	Assurance	8 820	0,70	0,67

1) La participation doit être égale ou supérieure à 5%. De surcroît, la part au capital-actions doit être supérieure à CHF 1 million ou la valeur comptable supérieure à CHF 2 millions.

Présentation de l'actif

	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable 31.12.2009	2010 Changements d'affection	2010 Investissements	2010 Désinvestissement	2010 Amortissements	2010 Rentrée d'amortissements	Valeur comptable 31.12.2010
	CHF 1000	CHF 1000	CHF 1000	CHF 1000	CHF 1000	CHF 1000	CHF 1000	CHF 1000	CHF 1000
Participations									
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence									
1 661		2 297		0	42	0	0	0	2 339
Autres participations	17 915	-1 933	15 982	0	2 130	-420	0	309	18 001
Total participations	19 576	-1 933	18 279	0	2 172	-420	0	309	20 340
Immobilisations corporelles									
A l'usage de la banque	104 864	-14 621	90 243	0	1 128	0	-1 151	0	90 220
Autres immeubles	6 800	-427	6 373	0	0	0	-71	0	6 302
Autres immobilisations corporelles ¹⁾	44 849	-29 832	15 017	-4 573	1 899	0	-3 477	0	8 866
Logiciels	3 674	-2 298	1 376	4 573	1 074	0	-1 041	0	5 982
Total immobilisations corporelles	160 187	-47 178	113 009	0	4 101	0	-5 740	0	111 370
Immobilisations incorporelles									
Goodwill	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Valeur d'assurance incendie des immeubles de la banque (sans terrains)									136 677
Valeur d'assurance incendie des autres immeubles (sans terrains)									8 049
Valeur d'assurance incendie des autres immobilisations corporelles									103 505
Engagements: termes de leasing futurs résultant de leasing d'exploitation									0

1) Radiation de CHF 0,2 million de valeurs d'acquisition et d'amortissements cumulés suite à l'apurement des immobilisations.

Autres actifs et passifs ainsi que valeurs de remplacement positives et négatives

	31.12.2010 Actifs en CHF 1000	31.12.2010 Passifs en CHF 1000	31.12.2009 Actifs en CHF 1000	31.12.2009 Passifs en CHF 1000
Autres actifs et passifs				
Compte de compensation des instruments financiers dérivés	9 643	0	4 492	0
Frais de fondation, d'augmentation de capital et d'organisation inscrits à l'actif	0	0	0	0
Impôts indirects	895	13 279	474	16 264
Comptes de règlement / comptes transitoires	1	0	0	7 583
Divers autres actifs et passifs	812	2 631	467	3 496
Total autres actifs et passifs	11 351	15 910	5 433	27 343

Valeurs de remplacement des instruments financiers dérivés

Contrats pour compte propre:				
· Portefeuilles destinés au négoce	66 726	65 775	19 671	17 382
· Portefeuille de la banque	0	0	0	0
· Structure du bilan	89 213	127 540	76 615	120 032
Contrats en qualité de commissionnaire	0	0	0	0
Total valeurs de remplacement des instruments financiers dérivés	155 939	193 315	96 286	137 414

Actifs mis en gage ou cédés et actifs faisant l'objet d'une réserve de propriété

	31.12.2010 Créances/valeur comptable en CHF 1000	31.12.2010 dont utilisées en CHF 1000	31.12.2009 Créances/valeur comptable en CHF 1000	31.12.2009 dont utilisées en CHF 1000
Créances résultant de papiers monétaires	0	0	0	0
Créances hypothécaires	2 461 049	1 790 140	2 316 917	1 608 036
Portefeuilles de titres et métaux précieux destinés au négoce	0	0	0	0
Immobilisations financières	125 000	5 000	122 265	8 765
Total des actifs mis en gage	2 586 049	1 795 140	2 439 182	1 616 801
Total des actifs avec réserve de propriété	0		0	

Opérations de prêt et de pension effectuées avec des titres

	31.12.2010 en CHF 1000	31.12.2009 en CHF 1000
Prétentions découlant de la mise en gage de «cash» lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise de pension	0	430 000
Engagements découlant du «cash» reçu lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension	0	215 000
Titres détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opérations de prise en pension	0	0
· dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou à une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction		
Titres reçus en qualité de garantie dans le cadre du prêt de titres ainsi que titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	0	0
· dont titres ci-dessus aliénés ou remis à un tiers en garantie		

Engagements envers la propre institution de prévoyance

Sous le nom de «Pensionskasse der Basler Kantonalbank», il existe avec siège à Bâle une fondation ayant pour but la prévoyance professionnelle des conséquences économiques de la vieillesse, du décès ou de l'invalidité dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'application pour les collaborateurs du groupe Banque Cantonale de Bâle, de ceux d'entreprises économiquement ou financièrement lui étant étroitement liées ainsi que pour leurs parents et survivants. Partant, tous les collaborateurs de la maison mère de la Banque Cantonale de Bâle et de la Banque Coop sont assurés auprès de la «Pensionskasse der Basler Kantonalbank». Jusqu'au 31.12.2006, il existait un engagement vis-à-vis du Fonds pour les retraités de la Banque Coop. Ce fonds avait pour objectif d'apporter une aide aux assurés en cas de difficulté et de permettre de compenser le renchérissement sur les rentes vieillesse. Le Fonds pour les retraités a été intégré dans la «Pensionskasse der Basler Kantonalbank» au 1.1.2007 et liquidé début 2009.

La «Pensionskasse der Basler Kantonalbank» est une caisse avec primauté des prestations et un plan de prévoyance orienté sur les prestations. Au 1^{er} janvier, des experts indépendants réalisent pour l'institution de prévoyance des évaluations actuarielles. Les cotisations ordinaires des employés correspondent à 5,5%, celles de l'employeur à 12% du salaire annuel assuré. Elles sont virées mensuellement à la caisse de pension par les sociétés du groupe. Globalement, les cotisations de la Banque Coop à l'attention de l'institution de prévoyance du groupe Banque Cantonale de Bâle s'élèvent à CHF 11,3 millions (2009: CHF 9,7 millions). Elles figurent sous les charges de personnel.

	31.12.2010	31.12.2009	Variation en données absolues
	en CHF 1000	en CHF 1000	CHF 1000
Engagements envers la propre institution de prévoyance professionnelle	807	949	-142

Réserve de cotisations de l'employeur

Le groupe Banque Cantonale de Bâle applique les nouvelles prescriptions Swiss GAAP FER 16. Selon ces dernières, la réserve de cotisations de l'employeur devrait apparaître dans l'annexe de la clôture de la «Pensionskasse der Basler Kantonalbank» établie selon le Swiss GAAP FER 26. A ce propos, il convient de préciser qu'une telle réserve n'existe plus depuis le 31.12.2007. La Banque Coop dispose, pour sa part, uniquement d'une réserve de cotisations de l'employeur d'un montant de CHF 31 595.-

	Valeur nominale	Renonciation à l'utilisation	Constitution / dissolution	Bilan	Bilan	Résultat de la réserve de cotisations de l'employeur dans les charges de personnel	
	31.12.2010 en CHF 1000	31.12.2010 en CHF 1000	2010 en CHF 1000	31.12.2010 en CHF 1000	31.12.2009 en CHF 1000	2010 en CHF 1000	2009 en CHF 1000
Institution de prévoyance professionnelle	32	0	0	32	32	0	0

Avantage / engagement économique

Sur la base de la dernière clôture disponible (au 31.12.2009) de la «Pensionskasse der Basler Kantonalbank» tout comme des évolutions en 2010, il a été évalué si un éventuel découvert ou excédent se traduit par un avantage ou un engagement économique pour le groupe BKB. Dans la «Pensionskasse der Basler Kantonalbank», l'avantage / l'engagement économique est calculé globalement pour l'ensemble des employeurs affiliés. Par conséquent, pour déterminer l'existence d'un avantage / engagement économique, la Banque Coop fait appel à la clôture globale de la «Pensionskasse der Basler Kantonalbank». Dans le sillage des turbulences qui ont secoué les marchés financiers, la caisse de pension a connu en 2008 une exécrable année en matière de placements, et ce qu'importe ait appliqué une stratégie bien diversifiée sans prise de risque inconsidérée (découvert de CHF 66,7 millions au 1.1.2009). Sur ce, des mesures d'assainissement avec effet au 1.1.2010 et pour une durée maximum de 10 ans ont été prises, prévoyant, d'une part, une augmentation des cotisations pour les employeurs et, d'autre part, le versement d'une prime unique. Grâce à ces interventions, mais aussi à l'évolution plus favorable du marché, le degré de couverture s'est amélioré fin 2009 à 97,4% (découvert se limitant à CHF 15,6 millions au 1.1.2010). Avec l'année de placement 2010 satisfaisante, le degré de couverture a été maintenu, avoisinant ainsi à nouveau pratiquement 100%. Le Conseil de fondation a dès lors décidé de maintenir telles quelles les mesures d'assainissement en 2011 afin de surveiller le développement du degré de couverture.

	Excédent / découvert ¹⁾	Part économique de l'organisation	Variation comparé à 2009/ influant sur le résultat 2010	Cotisations délimitées sur la période	Charges de prévoyance dans les charges de personnel		
	31.12.2010 en CHF 1000	31.12.2010 en CHF 1000	31.12.2009 en CHF 1000	en CHF 1000	2010 en CHF 1000	2009 en CHF 1000	
Institution de prévoyance professionnelle avec découvert	-15 580	0	0	0	0	11 341	9 667

1) Ces chiffres se réfèrent à la clôture de la «Pensionskasse der Basler Kantonalbank» au 31.12.2009.

**Encours des emprunts et des prêts des centrales de lettres de gage,
répartis selon le premier délai de dénonciation possible**

Année d'émission	Taux en %	Type	Volume d'émission ¹⁾	Échéances										Total en mio. de CHF
				2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021sqq.
Emprunts obligataires en millions de CHF:														
2002	3,750	²⁾	150,0	150,0										150,0
2004	3,000	²⁾	150,0		150,0									150,0
2005	2,500	²⁾	200,0		200,0									200,0
2006	2,875	²⁾	300,0			300,0								300,0
2008	3,250	²⁾	150,0		150,0									150,0
Total emprunts obligataires			150,0	0,0	200,0	150,0	150,0	300,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	950,0
Taux moyen basé sur la valeur nominale:														3,01%
Taux moyen basé sur la valeur nominale, exercice précédent:														3,01%
Placements privés en millions de CHF:														
2004	2,760	²⁾	10,0		10,0									10,0
2005	2,230	²⁾	50,0		50,0									50,0
Total placements privés			50,0		10,0									60,0
Taux moyen basé sur la valeur nominale:														2,32%
Taux moyen basé sur la valeur nominale, exercice précédent:														2,32%
Prêts de la Banque des lettres de gage d'établissements suisses de crédit hypothécaire, en millions de CHF:														
Total des prêts			240,0	188,0	279,6	157,3	141,5	194,0	75,0	230,0	60,8	116,8	55,0	1 738,0
Taux moyen basé sur la valeur nominale:														2,53%
Taux moyen basé sur la valeur nominale, exercice précédent:														2,86%
Total emprunts obligataires et prêts des centrales des lettres de gage			390,0	238,0	479,6	307,3	301,5	494,0	75,0	230,0	60,8	116,8	55,0	2 748,0

1) Une éventuelle différence par rapport au volume d'émission est attribuable aux propres titres de créance dans les portefeuilles de négoce ou dans les immobilisations financières. Selon la Circ.-FINMA 2008/2 chiffre marginal 29m, ils doivent être compensés avec les positions passives correspondantes.

2) N'étant pas de rang subordonné.

Correctifs de valeurs et provisions

	2009 Etat au 31.12.2009 en CHF 1000	2010 Utilisation conforme à leur but en CHF 1000	2010 Recouvrement, intérêts en souffrance, diff. de change en CHF 1000	2010 Reconstitution à charge du compte de résultat en CHF 1000	2010 Dissolution au profit du compte de résultat en CHF 1000	2010 Etat au 31.12.2010 en CHF 1000
Provisions pour impôts latents	0	0	0	0	0	0
Correctifs de valeurs et provisions pour risques de perte et autres risques:						
Correctifs de valeurs et provisions pour risques de défaillance (risques de recouvrement et risques-pays) ¹⁾	210 624	–5 565	1 899	15 800	–11 311	211 447
Correctifs de valeurs et provisions pour autres risques d'exploitation ²⁾	2 301	–25	0	414	0	2 690
Provisions de restructuration	0	0	0	0	0	0
Provisions pour engagements de prévoyance	0	0	0	0	0	0
Autres provisions	1 349	–1 577	0	1 733	–959	546
· dont provisions pour risques de procès	1 163	–1 577	0	1 733	–959	360
Sous-total	214 274	–7 167	1 899	17 947	–12 270	214 683
Total correctifs de valeurs et des provisions	214 274	–7 167	1 899	17 947	–12 270	214 683
Déduction des correctifs de valeurs compensés directement à l'actif	220	–	–	–	–	509
Total correctifs de valeurs et provisions selon le bilan	214 054	–	–	–	–	214 174

1) Il existe des correctifs de valeurs forfaitaires pour un montant de CHF 104,7 millions.

2) Dont CHF 0,5 million revient à des correctifs de valeurs compensés directement à l'actif. Les CHF 2,2 millions restants concernent des provisions servant à couvrir des risques décelables le jour de clôture

Capital social

	31.12.2010 Valeur nomiale totale en CHF 1000	31.12.2010 Nombre de voix	31.12.2010 Capital donnant droit au dividende en CHF 1000	31.12.2009 Valeur nomiale totale en CHF 1000	31.12.2009 Nombre de voix	31.12.2009 Capital donnant droit au dividende en CHF 1000
Capital-actions	337 500	16 875 000	337 500	337 500	16 875 000	337 500
Actions au porteur	337 500	16 875 000	337 500	337 500	16 875 000	337 500
Capital autorisé	0	0		0	0	
Actions au porteur	0	0		0	0	
· dont augmentations de capital effectuées	0	0		0	0	
Capital conditionnel	0	0	0	0	0	0
Actions au porteur	0	0	0	0	0	0
· dont augmentations de capital effectuées	0	0	0	0	0	0
Réserve en capital/réserve en bénéfice non distribuable			168 750			168 750

Actionnaires importants de la Banque Coop

	31.12.2010 Nominal	31.12.2010 Capital et voix	31.12.2009 Nominal	31.12.2009 Capital et voix
	en CHF 1000	en %	en CHF 1000	en %
Groupe lié par des conventions de vote				
· Banque Cantonale de Bâle ¹⁾	194 531	57,6	194 560	57,6
· Coop ¹⁾²⁾	35 037	10,4	35 037	10,4
· Propres titres	7 306	2,2	3 751	1,1
Free-float				
· Organisations de l'USS ³⁾	17 406	5,2	17 167	5,1
· Tiers	83 220	24,6	86 985	25,8
Total	337 500	100,0	337 500	100,0

Groupes liés par des conventions de vote: Banque Cantonale de Bâle / Coop avec au total 68,0% des voix.

1) Participation qualifiée et actionnaire important dans le sens de l'art. 3 ch. 2 lit. Cbis LB.

2) Consolidé, sans Coop Assurance du Personnel.

3) Aucune organisation syndicale de l'USS ne détient une participation de 3% ou plus. Les organisations de l'USS ne sont pas liées entre elles par des conventions de vote.

Justification des capitaux propres

	2010 en CHF 1000	2009 en CHF 1000	2008 en CHF 1000
Capitaux propres au début de l'exercice de référence			
Capital-actions	337 500	337 500	337 500
Réserve en capital	116 603	116 531	116 071
Réserve en bénéfice	404 707	370 198	319 036
Réserve de réévaluation	0	0	0
Bénéfice de l'exercice	37 880	64 884	81 537
+/- Conversions de monnaies étrangères	0	0	0
- Propres titres de participation	-14 045	-18 928	-22 995
Sous-total	882 645	870 185	831 149
+/- Répercussions d'un restatement	0	0	0
Total capitaux propres au début de l'exercice de référence (avant répartition du bénéfice)	882 645	870 185	831 149
+ Augmentation de capital	0	0	0
+ Agio	0	0	0
+/- Autres attributions aux réserves / moins prélevements des réserves	0	0	0
- Dividende et autres attributions du résultat de l'exercice précédent	-29 973	-29 914	-29 909
+ Bénéfice de l'exercice de référence	50 527	37 880	64 884
- Changement du rapport de participation dans la participation évaluée selon la méthode de mise en équivalence	0	0	0
- Achats de propres titres de participation (coûts d'acquisition)	-14 021	-6 215	-21 161
+ Vente de propres titres de participation (coûts d'acquisition)	2 083	11 099	25 227
+ Bénéfices de la vente de propres titres de participation	-126	-389	-5
+/- Différences de conversion	0	0	0
Total capitaux propres à la fin de l'exercice de référence (avant répartition du bénéfice)	891 135	882 645	870 185
dont:			
Capital-actions libéré	337 500	337 500	337 500
Réserve en capital	116 879	116 603	116 531
Réserve en bénéfice	412 212	404 707	370 198
Réserve de réévaluation	0	0	0
Bénéfice de l'exercice	50 527	37 880	64 884
+/- Conversions de monnaies étrangères	0	0	0
- Propres titres de participation	-25 983	-14 045	-18 928

Propres titres de participation

Actions au porteur	2010	2010	2010	2009	2009	2009
	Prix moyen du marché/ prix moyen de la transaction en CHF	Nombre	Coûts d'acquisition en CHF 1000	Prix moyen du marché/ prix moyen de la transaction en CHF	Nombre	Coûts d'acquisition en CHF 1000
Total au 1 ^{er} janvier	71,000	187 549	14 044	74,500	246 188	18 928
Plus achats	67,999	206 195	14 021	71,360	87 094	6 215
Moins ventes	73,255	-28 435	-2 083	76,160	-145 733	-11 099
Total au 31 décembre	68,000	365 309	25 982	71,000	187 549	14 044

La «Pensionskasse der Basler Kantonalbank» détient 33 000 actions (2009: 40 000) de la Banque Coop dans les immobilisations.

Structure des échéances de l'actif circulant et des fonds propres

Actif circulant	A vue	Dénon- çable	Échéance en 3 mois	Échéance de 3 mois à 12 mois	Échéance de 12 mois à 5 ans	Échéance après 5 ans	Immobilisé	Total
	CHF 1000	CHF 1000	CHF 1000	CHF 1000	CHF 1000	CHF 1000	CHF 1000	CHF 1000
Liquidités	757 092	-	-	-	-	-	-	757 092
Créances résultant de papiers monétaires	0	-	0	0	0	0	-	0
Créances sur les banques	356 723	-	0	0	0	0	-	356 723
Créances sur la clientèle	-	187 719	150 149	51 745	72 936	43 214	-	505 763
Créances hypothécaires	3 081	1 101 658	932 982	1 357 465	6 626 582	1 664 644	-	11 686 412
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	2 778	-	-	-	-	-	-	2 778
Immobilisations financières	4 866	-	8 005	123 075	401 582	79 085	661	617 274
Total actif circulant au 31.12.2010	1 124 540	1 289 377	1 091 136	1 532 285	7 101 100	1 786 943	661	13 926 042
Total actif circulant au 31.12.2009	339 667	1 696 585	1 219 494	1 419 384	6 883 418	1 644 954	725	13 204 227

Fonds étrangers

Engagements résultant de papiers monétaires	0	-	435	0	0	0	-	435
Engagements envers les banques	6 577	-	0	50 000	190 000	185 000	-	431 577
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	-	6 647 035	-	-	-	-	-	6 647 035
Autres engagements envers la clientèle	2 207 773	-	50 410	249 760	147 000	56 000	-	2 710 943
Obligations de caisse	-	-	36 924	101 753	181 925	29 555	-	350 157
Emprunts et prêts des centrales des lettres de gage	-	-	90 000	300 000	1 326 400	1 031 600	-	2 748 000
Total fonds étrangers au 31.12.2010	2 214 350	6 647 035	177 769	701 513	1 845 325	1 302 155	-	12 888 147
Total fonds étrangers au 31.12.2009	1 943 642	5 976 575	537 862	578 875	2 110 345	1 009 244	-	12 156 543

Créances sur / engagements envers les sociétés liées et crédits aux organes

	31.12.2010 en CHF 1000	31.12.2009 en CHF 1000
Créances sur les sociétés liées	0	0
Engagements envers les sociétés liées	0	0
Créances résultant de crédits aux organes	5 820	5 506

Entre la Banque Coop et les membres de la Direction générale ainsi que du Conseil d'administration, ou encore les personnes leur étant proches, il n'existe aucun engagement non conforme aux usages du marché. Par conséquent, les créances résultant de crédits aux organes se composent d'hypothèques et de crédits en compte courant accordés aux membres de la Direction générale et du Conseil d'administration. Par ailleurs, des crédits ont été conférés aux organes de la BKB pour un montant de CHF 669 000.-.

Répartition du bilan entre la Suisse et l'étranger

	31.12.2010 Suisse en CHF 1000	31.12.2010 Etranger en CHF 1000	31.12.2009 Suisse en CHF 1000	31.12.2009 Etranger en CHF 1000
Actifs				
Liquidités	737 183	19 909	114 787	595
Créances résultant de papiers monétaires	0	0	849	0
Créances sur les banques	351 092	5 631	431 973	432 426
Créances sur la clientèle	488 497	17 266	464 924	22 455
Créances hypothécaires	11 584 908	101 504	10 948 460	79 068
Portefeuilles de titres et métaux précieux destinés au négoce	1 295	1 483	6 678	1 851
Immobilisations financières	285 752	331 522	339 938	360 223
Participations	20 340	0	18 279	0
Immobilisations corporelles	111 370	0	113 009	0
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Comptes de régularisation	29 656	4 194	32 208	4 417
Autres actifs	11 351	0	5 433	0
Valeurs de remplacement positives	155 266	673	96 270	16
Total actifs	13 776 710	482 182	12 572 808	901 051
Total en %	96,6	3,4	93,3	6,7
Passifs				
Engagements résultant de papiers monétaires	435	0	756	0
Engagements envers les banques	391 242	40 335	534 843	90 090
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	6 412 554	234 481	5 771 521	205 054
Autres engagements envers la clientèle	2 529 917	181 026	2 157 849	232 492
Obligations de caisse	350 157	0	592 738	0
Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage	2 748 000	0	2 571 200	0
Comptes de régularisation	56 211	0	55 860	0
Autres passifs	15 910	0	27 343	0
Valeurs de remplacement négatives	192 585	730	137 414	0
Correctifs de valeurs et provisions	214 174	0	214 054	0
Capital-actions	337 500	0	337 500	0
Réserve en capital	116 879	0	116 603	0
Propres titres de participation	-25 983	0	-14 045	0
Réserve en bénéfice	412 212	0	404 707	0
Bénéfice de l'exercice	50 527	0	37 880	0
Total passifs	13 802 320	456 572	12 946 223	527 636
Total en %	96,8	3,2	96,1	3,9

Répartition des actifs par pays

	31.12.2010 en CHF 1000	31.12.2010 en %	31.12.2009 en CHF 1000	31.12.2009 en %
Union européenne	437 428	3,07	862 086	6,40
Amérique du Nord	30 362	0,21	19 800	0,14
Asie, Océanie	10 263	0,07	10 298	0,08
Autres pays	4 129	0,03	8 867	0,07
Total créances sur l'étranger	482 182	3,38	901 051	6,69
Suisse	13 776 710	96,62	12 572 808	93,31
Total actifs	14 258 892	100,00	13 473 859	100,00

Bilan par monnaie

Actifs	CHF en CHF 1000	Métaux précieux contre-valeur en CHF 1000	EUR contre-valeur en CHF 1000	USD contre-valeur en CHF 1000	Autres contre-valeur en CHF 1000	Total en CHF 1000
Liquidités	728 324	0	27 829	608	331	757 092
Créances résultant de papiers monétaires	0	0	0	0	0	0
Créances sur les banques	16 999	18 585	215 453	63 346	42 340	356 723
Créances sur la clientèle	468 517	0	20 499	16 227	520	505 763
Créances hypothécaires	11 686 412	0	0	0	0	11 686 412
Portefeuilles de titres et métaux précieux destinés au négoce	1 263	62	328	934	191	2 778
Immobilisations financières	617 274	0	0	0	0	617 274
Participations	20 340	0	0	0	0	20 340
Immobilisations corporelles	111 370	0	0	0	0	111 370
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
Comptes de régularisation	33 850	0	0	0	0	33 850
Autres actifs	11 351	0	0	0	0	11 351
Valeurs de remplacement positives	155 939	0	0	0	0	155 939
Total actifs portés au bilan	13 851 639	18 647	264 109	81 115	43 382	14 258 892
Prétentions à des livraisons résultant d'opérations au comptant, à terme et d'options sur devises	1 709 845	0	1 614 238	25 522	2 142	3 351 747
Total actifs	15 561 484	18 647	1 878 347	106 637	45 524	17 610 639
Passifs						
Engagements résultant de papiers monétaires	435	0	0	0	0	435
Engagements envers les banques	431 195	0	34	21	327	431 577
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	6 647 035	0	0	0	0	6 647 035
Autres engagements envers la clientèle	2 316 487	18 575	254 283	78 593	43 005	2 710 943
Obligations de caisse	350 157	0	0	0	0	350 157
Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage	2 748 000	0	0	0	0	2 748 000
Comptes de régularisation	56 211	0	0	0	0	56 211
Autres passifs	15 910	0	0	0	0	15 910
Valeurs de remplacement négatives	193 315	0	0	0	0	193 315
Correctifs de valeurs et provisions	214 174	0	0	0	0	214 174
Capital-actions	337 500	0	0	0	0	337 500
Réserve en capital	116 879	0	0	0	0	116 879
Propres titres de participation	-25 983	0	0	0	0	-25 983
Réserve en bénéfice	412 212	0	0	0	0	412 212
Bénéfice de l'exercice	50 527	0	0	0	0	50 527
Total passifs portés au bilan	13 864 054	18 575	254 317	78 614	43 332	14 258 892
Engagements de livrer résultant d'opérations au comptant, à terme et d'options sur devises	1 705 442	0	1 616 484	28 436	1 759	3 352 121
Total passifs	15 569 496	18 575	1 870 801	107 050	45 091	17 611 013
Positions nettes par monnaie	-8 012	72	7 546	-413	433	-374

Cours de conversion des principales monnaies

	Code ISO	Unité	Cours 31.12.2010	Cours 31.12.2009
Euro	EUR	1	1,2515	1,4852
Dollar américain	USD	1	0,9372	1,0302
Livre sterling	GBP	1	1,4491	1,6615
Yen	JPY	100	1,1514	1,1161

Informations sur les opérations hors bilan

Engagements conditionnels

	31.12.2010 en CHF 1000	31.12.2009 en CHF 1000	Variation en données absolues
Garanties irrévocables	50 743	45 898	4 845
Garanties de prestations de garanties	3 448	3 152	296
Engagements irrévocables	4 018	5 882	-1 864
Autres engagements conditionnels	0	0	0
Total engagements conditionnels	58 209	54 932	3 277

Engagements irrévocables

	31.12.2010 en CHF 1000	31.12.2009 en CHF 1000	Variation en données absolues
Engagements irrévocables d'octroi de crédits	9 276	44 205	-34 929
Hypothèques forward	46 073	16 411	29 662
Engagement de paiement envers la garantie des dépôts	84 016	96 126	-12 110
Total engagements irrévocables	139 365	156 742	-17 377

Crédits par engagement

	31.12.2010 en CHF 1000	31.12.2009 en CHF 1000	Variation en données absolues
Engagements résultant de paiements différés	0	0	0
Engagements résultant d'acceptations	0	0	0
Autres crédits par engagement	0	0	0
Total crédits par engagement	0	0	0

Opérations fiduciaires

	31.12.2010 en CHF 1000	31.12.2009 en CHF 1000	Variation en données absolues
Opérations fiduciaires auprès de banques tierces	13 737	14 020	-283
Paiements fiduciaires auprès de banques du groupe et banques liées	0	0	0
Prêts fiduciaires et autres opérations financières à caractère fiduciaire	0	6 712	-6 712
Total opérations fiduciaires	13 737	20 732	-6 995

Instruments financiers dérivés ouverts en fonction de la solvabilité de la contrepartie et de la durée restante

	31.12.2010			31.12.2009		
	Valeur de remplacement positive en CHF 1000	Valeur de remplacement négative en CHF 1000	Montant du sous-jacent en CHF 1000	31.12.2009		
				Montant du sous-jacent en CHF 1000	Valeur de remplacement positive en CHF 1000	Valeur de remplacement négative en CHF 1000
Banques et bourses de dérivés ¹⁾						
· avec durée jusqu'à un an	70 579	79 732	4 421 704		18 018	29 124
· avec durée de plus d'un an	85 360	113 583	3 248 640		78 268	108 290
Courtiers	0	0	0		0	0
Clients avec couverture	0	0	0		0	0
Clients sans couverture	0	0	0		0	0
Total	155 939	193 315	7 670 344		96 286	137 414

1) Durée moyenne: 1,8 ans.

Instruments financiers dérivés ouverts en fonction du type de contrat

Instruments de taux	Instruments de négoce			Instruments de hedging		
	Valeur de remplacement		Montant du sous-jacent	Valeur de remplacement		Montant du sous-jacent
	positive en CHF 1000	négative en CHF 1000	en CHF 1000	positive en CHF 1000	négative en CHF 1000	en CHF 1000
Contrats à terme y compris Forward Rate Agreements						
Swaps				89 213	127 540	4 158 400
Futures						
Options (OTC)						
Options (négociées en bourse)						
Devises						
Contrats à terme	37 345	5 378	919 380			
Swaps combinés sur taux / monnaies	24 610	56 995	2 085 846			
Futures						
Options (OTC)	3 401	3 401	381 690			
Optionen (exchange traded)						
Métaux précieux						
Contrats à terme	1	1	28			
Futures						
Options (OTC)						
Options (négociées en bourse)						
Titres de participation/indices						
Contrats à terme						
Swaps						
Futures						
Options (OTC)						
Options (négociées en bourse)						
Dérivés de crédits						
Credit default swaps	1 369	0	125 000			
Total return swaps						
First-to-default swaps						
Autres dérivés de crédits						
Autres						
Contrats à terme						
Swaps						
Futures						
Options (OTC)						
Options (négociées en bourse)						
Total sans contrats de netting						
Exercice sous revue	66 726	65 775	3 511 944	89 213	127 540	4 158 400
Exercice précédent	19 671	17 382	2 338 586	76 615	120 032	4 478 400
Contrats de netting	0	0		0	0	
Total avec contrats de netting						
Exercice sous revue	66 726	65 775		89 213	127 540	
Exercice précédent	19 671	17 382		76 615	120 032	

Informations sur le compte de résultat

Produit du refinancement dans le produit des intérêts et des escomptes

	2010 en CHF 1000	2009 en CHF 1000	Variation en données absolues
Résultat du refinancement des portefeuilles aux taux du marché monétaire	4	6	-2

Résultat des opérations de négociation

	2010 en CHF 1000	2009 en CHF 1000	Variation en données absolues
Opérations sur devises	11 234	10 468	766
Opérations en espèces	1 442	2 429	-987
Opérations sur métaux précieux	242	196	46
Opérations sur titres	51	2 483	-2 432
Total résultat des opérations de négociation	12 969	15 576	-2 607

Charges de personnel

	2010 en CHF 1000	2009 en CHF 1000	Variation en données absolues
Autorités de la banque, jetons de présence et indemnités fixes	700	790	-90
Appointments et allocations supplémentaires	65 276	66 194	-918
AVS, AI, AC et autres contributions légales	5 105	5 258	-153
Cotisations à la caisse pension	11 341	9 667	1 674
Frais de personnel accessoires	2 178	2 197	-19
Total charges de personnel	84 600	84 106	494

Autres charges d'exploitation

	2010 en CHF 1000	2009 en CHF 1000	Variation en données absolues
Coûts des locaux	10 233	7 833	2 400
Coûts de l'informatique	39 345	53 395	-14 050
Coûts des machines, du mobilier, des véhicules et des autres installations	475	474	1
Coûts des télécommunications	5 238	5 399	-161
Diverses charges d'exploitation	26 406	22 354	4 052
Total autres charges d'exploitation	81 697	89 455	-7 758

Amortissements sur l'actif immobilisé

	2010 en CHF 1000	2009 en CHF 1000	Variation en données absolues
Amortissements sur les immeubles à l'usage de la banque	1 151	4 890	-3 739
Amortissements sur les autres immeubles	71	71	0
Amortissements sur les autres immobilisations corporelles	3 477	3 764	-287
Amortissements software	1 041	1 109	-68
Amortissements sur les immobilisations incorporelles	0	0	0
Amortissements sur les participations	0	0	0
Total amortissements sur l'actif immobilisé	5 740	9 834	-4 094

Correctifs de valeurs, provisions et pertes

	2010 en CHF 1000	2009 en CHF 1000	Variation en données absolues
Provisions pour risques de pertes	4 790	13 393	-8 603
Correctifs de valeurs sur les immeubles destinés à la revente	0	244	-244
Correctifs de valeurs sur titres	0	0	0
Provisions pour autres risques d'exploitation	1 833	981	852
Dissolution de provisions devenues inutiles / pour autres risques d'exploitation	-959	-727	-232
Pertes	322	152	170
Total correctifs de valeurs, provisions et pertes	5 986	14 043	-8 057

Produits extraordinaires

	2010 en CHF 1000	2009 en CHF 1000	Variation en données absolues
Entrée à nouveau de créances amorties	216	290	-74
Bénéfice de réalisation découlant de la vente de participations et d'immobilisations corporelles ¹⁾	10 217	13 255	-3 038
Autres produits étrangers à l'exploitation et à l'exercice	445	1 070	-625
Total produits extraordinaires	10 878	14 615	-3 737

1) Vente partielle de la participation Aduno Holding SA (CHF 10,2 millions).

Charges extraordinaires

	2010 en CHF 1000	2009 en CHF 1000	Variation en données absolues
Autres charges étrangères à l'exploitation et à l'exercice	75	1 002	-927
Total charges extraordinaires	75	1 002	-927

Charges fiscales

	2010 en CHF 1000	2009 en CHF 1000	Variation en données absolues
Charges pour les impôts courants sur le rendement	15 093	12 165	2 928
Total charges fiscales	15 093	12 165	2 928
Réductions fiscales non prises en compte sur reports de perte et bonifications fiscales non portées à l'actif par précaution	0	0	0
Impôts hypothétiques latents sur le rendement, calculés à un taux d'imposition théorique, concernant des réévaluations d'immobilisations n'influent pas sur les impôts	0	0	0
Délimitations passives pour impôts courants inscrites au bilan	11 347	7 300	4 047

Avoirs gérés

	31.12.2010 en CHF 1000	31.12.2009 en CHF 1000
Genre d'avoirs gérés		
Avoirs détenus par des instruments de placement collectifs sous propre gestion	0	0
Avoirs sous mandats de gestion	1 928 369	1 927 771
Autres avoirs gérés	14 250 923	14 135 296
Total avoirs gérés (avec prises en compte doubles)	16 179 292	16 063 067
Dont prises en compte doubles	8 273	7 844
Total avoirs gérés (sans prises en compte doubles)	16 171 019	16 055 223
Apports / retraits nets d'argent frais	40 150 2	35 273 0

Les avoirs gérés correspondent aux valeurs patrimoniales de la clientèle pour lesquelles la banque fournit des prestations de conseils en placement et/ou de gestion de fortune. En font notamment partie les engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements, les dépôts à terme, les placements fiduciaires, toutes les valeurs en dépôts dûment évaluées ainsi que toutes les valeurs patrimoniales déposées auprès de tiers et confiées à notre gestion. Ne sont explicitement pas comprises les valeurs patrimoniales détenues uniquement dans un but de transaction.

Les apports nets déclarés d'argent frais découlent de l'acquisition de clients, de départs de clients ainsi que des apports et retraits réalisés par des clients existants. Ils confèrent une image transparente des fonds effectivement acquis par la banque. Cette performance est calculée au moyen de la méthode directe sur la base des différentes transactions sur espèces et sur titres ainsi que des prises et remboursements de crédits. Les produits d'intérêts et de dividendes crédités aux clients ainsi que les commissions et frais débités pour les prestations de la banque sont exclus lors du calcul des apports nets, car ils ne sont pas la conséquence de la performance d'acquisition de la banque. Il en va de même des variations des avoirs gérés attribuables aux fluctuations des cours de conversion ou des titres. Les avoirs détenus exclusivement dans un but de conservation et de transaction (custody assets) ne figurent pas dans le tableau. Les changements d'affectation entre avoirs gérés et avoirs détenus dans un but de transaction se traduisent par des apports / retraits d'argent frais correspondants.

Une faible part des avoirs gérés de la banque résulte de prises en compte doubles. Ces dernières correspondent à la part des liquidités dans les mandats de gestion de fortune, figurant une nouvelle fois à la position «Autres avoirs gérés».

Autres informations

Compte rendu par segment

en millions de CHF	Clientèle privée		Clientèle placements		Clientèle commerciale		Négoce		Corporate center		Total	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Opérations d'intérêts	80,0	85,9	15,8	18,5	48,8	46,7	0,5	0,3	3,7	-2,2	148,8	149,2
Opérations de commissions	22,1	21,6	24,6	25,3	1,4	1,5	1,0	0,4	19,4	17,2	68,5	66,0
Opérations de négoce	3,4	3,1	2,8	2,6	1,2	1,0	5,5	8,9	0,0	0,0	13,0	15,6
Autres résultats	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,5	3,2	2,6	3,2
Produit d'exploitation	105,5	110,6	43,3	46,4	51,4	49,2	7,0	9,6	25,6	18,1	232,8	233,9
Charges de personnel	-26,8	-26,0	-8,5	-8,4	-5,9	-5,6	-2,3	-2,4	-40,8	-41,6	-84,4	-84,1
Autres charges d'exploitation	-1,7	-1,7	-0,3	-0,3	-0,4	-0,5	-0,4	-1,7	-57,0	-51,7	-59,9	-55,9
Coûts indirects	-20,9	-21,4	-4,9	-4,9	-4,1	-4,2	-0,2	1,2	30,1	29,1	0,0	0,0
Charges d'exploitation apurées (sans migration IT)	-49,4	-49,1	-13,7	-13,6	-10,4	-10,3	-3,0	-2,9	-67,8	-64,2	-144,2	-140,0
Bénéfice brut apuré (sans migration IT)	56,1	61,5	29,6	32,7	41,1	38,9	4,0	6,7	-42,2	-46,1	88,6	93,8
Amortissements sur l'actif immobilisé	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-5,7	-9,8	-5,7	-9,8
Correctifs de valeurs, provisions et pertes	-11,5	-11,1	-0,4	-0,4	-13,8	-13,3	-0,1	-0,1	19,9	10,8	-6,0	-14,0
Résultat d'exploitation apuré (sans migration IT)	44,6	50,4	29,1	32,3	27,3	25,6	3,9	6,7	-28,0	-45,0	76,9	69,9
Produits extraordinaires											10,9	14,6
Charges extraordinaires											-0,1	-1,0
Impôts											-15,1	-12,2
Bénéfice de l'exercice apuré (sans migration IT)											72,6	71,4
en millions de CHF	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Engagements sous forme d'épargne et de placements	4 978	4 469	1 094	1 004	261	204	11	13	303	285	6 647	5 977
Autres engagements envers la clientèle	335	318	492	520	578	583	488	304	818	666	2 711	2 390
Créances sur la clientèle	57	53	21	22	125	131	9	18	293	263	506	487
Créances hypothécaires	5 578	5 216	238	183	4 766	4 626	6	7	1 099	996	11 686	11 028
Avoirs en dépôt	2 377	2 702	3 158	3 540	173	187	680	639	1 674	1 532	8 063	8 600
Placements fiduciaires	4	4	1	3	4	5	1	2	4	-0	14	14
Net New Money	437	242	-147	-124	84	-16	-188	42	216	208	402	353

Le compte rendu par segment de la Banque Coop réunit les domaines «Clientèle privée», «Clientèle placements», «Clientèle commerciale», «Négoce» et le «Corporate center». Il est conforme à la structure de distribution de la banque, les résultats des conseillers étant regroupés par équipe, puis par segment; il ne reproduit donc pas les unités de conduite telles que présentées dans notre organigramme.

Concernant les opérations d'intérêts, il est fait appel à la méthode du taux moyen pour le calcul des revenus affichés. Le produit des intérêts figure dans les différents centres de profit, alors que le produit structurel et les autres résultats des opérations d'intérêts provenant de transactions au niveau de l'ensemble de la banque (par exemple créances/engagements bancaires, emprunts et prêts des centrales de lettres de gage) sont attribués au «Corporate center». Dans les opérations neutres et de négoce, les données sont établies sur la base des produits effectivement perçus ou d'un calcul arithmétique. Les autres résultats émanant de tâches assurées de façon centralisée, comme l'admi-

nistration de participations, de titres et d'immeubles, sont entièrement attribués au «Corporate center».

Les charges de personnel et les autres charges d'exploitation se basent sur les dépenses effectivement enregistrées, alors que les coûts indirects reflètent les répercussions des prestations du «Corporate center» sur les unités du front. Parmi ces charges se trouvent les coûts des différents centres de services, notamment Credit office et Services. Au niveau des segments du front, la position «Correctifs de valeurs, provisions et pertes» comprend les coûts de risques standards pour les éventuels correctifs de valeurs pour risques de crédit. La différence entre le résultat effectif et le total des coûts de risques standards calculés ainsi que les provisions pour autres risques d'affaires figurent à la rubrique «Corporate center».

Outre les charges et les produits, le compte rendu par segment comprend les volumes des principales positions au bilan leur revenant et les «avoirs en dépôt», les «placements fiduciaires» et le «Net New Money».

Fonds propres requis et pris en compte conformément aux dispositions stipulées par Bâle II

	Approche utilisée	Exigences de fonds propres			
		31.12.2010 en CHF 1000	31.12.2010 en CHF 1000	31.12.2009 en CHF 1000	31.12.2009 en CHF 1000
Risque de crédit	Standard CH	513 380		476 854	
· dont risques de cours relatifs aux titres de participation dans le portefeuille de la banque		26 018		13 510	
Risques non liés à des contreparties	Standard CH	33 153		34 035	
Risques de marché	Standard	1 501		3 773	
· dont sur instruments de taux d'intérêt (risque de marché)	Standard	80		391	
· dont sur titres de participation	Standard	377		1 316	
· dont sur devises et métaux précieux	Standard	829		1 251	
· dont sur matières premières	Standard	215		815	
· dont sur options	Standard				
Risques opérationnels	Indicateur de base	34 816		38 120	
– Déductions des fonds propres requis (correctifs de valeurs et provisions portés au passif du bilan selon l'art. 62 OFR dans l'AS-CH)		–12 687		–12 637	
Fonds propres requis		570 163		540 144	
Fonds propres de base bruts (après prise en compte des propres titres de participation à déduire)		872 324		840 755	
– Eléments à porter en déduction des fonds propres de base		–16 403		–15 384	
= Fonds propres de base pouvant être pris en compte		855 921		825 371	
+ Fonds propres complémentaires et supplémentaires					
– Autres déductions à imputer sur les fonds propres en général					
= Fonds propres pouvant être pris en compte		855 921		825 371	
Fonds propres pris en compte / requis (approche CH)		150,1%		152,8%	

Plus amples informations dans internet, sur le site www.banquecoop.ch

Leverage Ratio

	2010 CHF 1000	2010	2009
Leverage Ratio		6,0%	6,1%
Fonds propres de base pouvant être pris en compte	855 921		
Total du bilan	14 258 892		
(Fonds propres de base pouvant être pris en compte / Total du bilan * 100)			

Publication des rémunérations

Rémunération des membres du Conseil d'administration

En vertu de la directive SIX, toutes les rémunérations sont comptabilisées durant l'exercice au cours duquel elles se produisent. Le montant global des rémunérations comprend les rémunérations en espèces, les prestations en nature tout comme les cotisations de l'employeur à l'AVS ou à des assurances sociales établies similaires.

Les éventuels paiements futurs en lien avec la dissolution de la relation de travail sont à prendre en considération dans la période durant laquelle la fonction d'organe a été dissoute.

	Honoraires ¹⁾ Actions Banque Coop ²⁾	Rémunéra- tions Actions	Prestations en nature Voiture ³⁾	Rémunéra- tion brute totale	Dépenses en faveur des assurances sociales	Total charges personnel	Sécurités / prêts / crédits	Nombre d'actions (part des droits de vote) ⁴⁾
	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF
Ralph Lewin (président, depuis le 25.3.2010)	131 006	11 400	0	142 406	8 982	151 388	0	0
Kaufmann Irene (vice-présidente) ⁵⁾	55 500	6 080	0	61 580	886	62 466	0	542
Albrecht Andreas (président jusqu'au 25.3.2010) ⁵⁾	75 750	6 840	0	82 590	0	82 590	0	437
Keller Christine	34 881	3 040	0	37 921	2 413	40 334	0	278
Kunz Hans Peter	63 750	6 080	0	69 830	4 481	74 311	0	498
Lehmann Markus	34 881	3 040	0	37 921	2 413	40 334	0	318
Ritter Markus	34 881	3 040	0	37 921	2 413	40 334	711 087	277
Schwarz Hans Peter ⁶⁾	33 250	3 040	0	36 290	386	36 676	4 309 068	373
Von Felten Michael	32 506	3 040	0	35 546	2 222	37 768	800 000	360
Widmer Richard	63 750	6 080	0	69 830	4 481	74 311	0	1 293
Wehinger Urs (jusqu'au 25.3.2010)	10 656	0	0	10 656	286	10 942	0	1 207
Total CA 31.12.2010	570 811	51 680	0	622 491	28 963	651 454	5 820 155	5 583
Total CA 31.12.2009	632 979	45 246	36 045	714 270	86 099	800 369	6 079 350	7 778

1) Forfait pour l'exercice de la fonction, jetons de présence, forfait pour frais et indemnités pour déplacements.

2) A la Banque Coop, il existe uniquement des actions au porteur; il n'existe ni droit de conversion, ni droit d'option. Le prix d'achat des actions réduit en raison du délai de blocage s'inscrivait à CHF 50.66 pour l'exercice 2010.

3) La part destinée à l'utilisation privée est décomptée comme élément du salaire.

4) Comprend les titres attribués et ceux acquis à titre privé, y compris ceux des proches. 1000 actions à la valeur nominale de CHF 20.– chacune correspondant à une part des droits de vote de 0,006%.

5) Paiement de l'intégralité de la rémunération en faveur de Vischer AG, Bâle.

6) Paiement du forfait pour l'exercice de la fonction et du forfait pour frais en faveur de la Coopérative Coop, Bâle.

Aucune rémunération supplémentaire n'a été versée aux membres des organes. Aucune rémunération non conforme au marché n'a été versée à des personnes leur étant proches.

Rémunérations des membres de la Direction générale

	Salaire fixe ¹⁾ en CHF	Salaire variable en CHF	Rémunérations Actions Banque Coop (variable) ²⁾ en CHF	Prestations en nature Voiture ³⁾ en CHF	Rémunéra- tion brute en CHF	Dépenses en faveur des assurances sociales et institutions de pré- voyance en CHF	Total charges de personnel en CHF	Sécurités / prêts / crédits en CHF
Personne percevant la rémunération la plus élevée (A. Waespi, CEO)	452 250	175 468	94 532	7 576	729 826	164 358	894 184	0
Total Direction générale 31.12.2010 (A. Waespi, S. Lienhart, G. Lachappelle jusqu'au 30.9.2010, Yves Grütter depuis le 1.10.2010)	1 056 350	327 656	145 344	20 590	1 549 940	627 200	2 177 140	0
Total Direction générale 31.12.2009 (A. Waespi, S. Lienhart, G. Lachappelle)	1 032 850	304 019	133 981	19 844	1 490 694	305 820	1 796 514	667 200
Crédit le plus élevé DG								0
								Nombre d'actions (part des droits de vote) ⁴⁾
Andreas Waespi (CEO)								8 522
Sandra Lienhart								2 788
Yves Grütter								0
Total								11 310

1) Y compris fonctions de direction du groupe et frais forfaitaires.

2) A la Banque Coop, il existe uniquement des actions au porteur; il n'existe ni droit de conversion, ni droit d'option. Le prix d'achat des actions réduit en raison du délai de blocage s'inscrivait à CHF 50.66 pour l'exercice 2010.

3) La part destinée à l'utilisation privée est décomptée comme élément du salaire.

4) Comprend les titres attribués et ceux acquis à titre privé, y compris ceux des proches. 1000 actions à la valeur nominale de CHF 20.– chacune correspondent à une part des droits de vote de 0,006%.

Aucune rémunération supplémentaire n'a été versée aux membres des organes. Aucune rémunération non conforme au marché n'a été versée à des personnes leur étant proches.

Rémunérations des membres du Comité pour un développement durable

	Honoraires fixes en CHF	Honoraires variables en CHF	Rémunérations pour tâches supplémentaires en CHF	Total en CHF
Bruderer Pascale	2 000			2 000
Ludwig Barbara	2 000			2 000
Schelbert Heidi	2 000			2 000
Sturm Andreas	2 000			2 000
Total 31.12.2010	8 000	0	0	8 000
Total 31.12.2009	8 000	0	0	8 000

Aucune rémunération supplémentaire n'a été versée aux membres des organes. Aucune rémunération non conforme au marché n'a été versée à des personnes leur étant proches.

Chiffres clés – informations détaillées

Chiffres clés – informations détaillées

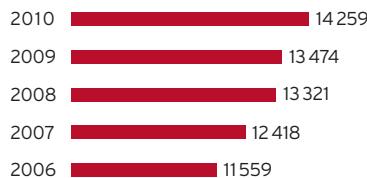
	en CHF 1000	2010	2009
Rendement sur fonds propres (return on equity)		8,8%	8,1%
Résultat d'exploitation apuré (sans migration IT)	76 883		
Fonds propres le 1.1.	852 270		
Fonds propres le 31.12.	891 135		
(Résultat d'exploitation / moyenne des fonds propres * 100)			
Taux de refinancement I		79,6%	77,8%
Créances envers la clientèle	505 763		
Créances hypothécaires	11 686 412		
Prêts à la clientèle	12 192 175		
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	6 647 035		
Autres engagements envers la clientèle	2 710 943		
Obligations de caisse	350 157		
Fonds de la clientèle	9 708 135		
(Fonds de la clientèle / prêts à la clientèle * 100)			
Taux de refinancement II		102,2%	100,1%
Fonds de la clientèle	9 708 135		
Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage	2 748 000		
Fonds du public	12 456 135		
(Fonds du public / prêts à la clientèle * 100)			
Cost-income-ratio I		61,9%	59,9%
Charges d'exploitation apurées (sans migration IT)	144 231		
Produit d'exploitation	232 840		
(Charges d'exploitation / produit d'exploitation * 100)			
Cost-income-ratio II		64,4%	64,1%
Charges d'exploitation apurées (sans migration IT)	144 231		
Amortissements sur l'actif immobilisé	5 740		
Produit d'exploitation	232 840		
((Charges d'exploitation + amort. sur actif immobilisé) / produit d'exploitation * 100)			

Chiffres clés – une comparaison sur 5 ans

Bilan

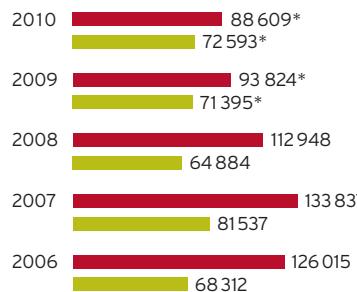
Total du bilan

en millions de CHF



Bénéfice

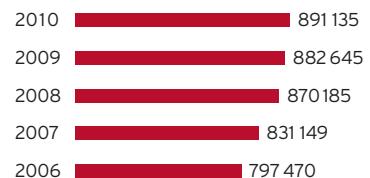
en CHF 1000



Fonds propres

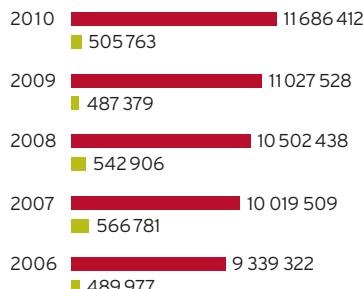
avant répartition du bénéfice

en CHF 1000



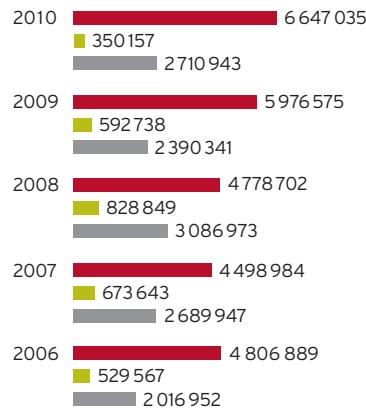
Prêts à la clientèle

en CHF 1000



Fonds de la clientèle

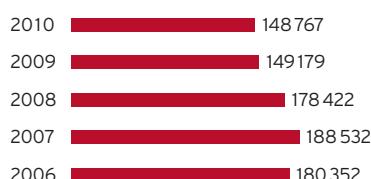
en CHF 1000



Compte de résultat

Opérations d'intérêts

en CHF 1000



Opérations de commissions et de prestations de services

en CHF 1000



Opérations de négoce

en CHF 1000



Rapport de l'organe de révision



Ernst & Young SA
Badenerstrasse 47
Case Postale
CH-8022 Zurich

Téléphone +41 58 286 31 11
Télécax +41 58 286 34 49
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de
Banque Coop SA, Bâle

Zurich, le 1 mars 2011

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels supplémentaires conformément au principe „True and Fair View“

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Banque Coop SA comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de financement et l'annexe (pages 90 à 125 du rapport de gestion) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux règles d'établissement des comptes applicables aux banques, aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Membre de la Chambre fiduciaire



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les règles d'établissement des comptes applicables aux banques et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Ernst & Young SA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Schwaller' or a similar name.

Patrick Schwaller
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Amstad' or a similar name.

Stefan Amstad
Expert-réviseur agréé

Rapport de gestion 2010

Clôture individuelle statutaire de la Banque Coop SA (extrait)

Clôture individuelle statutaire de la Banque Coop SA

Bilan au 31.12.2010 – avant répartition du bénéfice

Actifs

	31.12.2010 en CHF 1000	31.12.2009 en CHF 1000	Variation en données absolues en CHF 1000	Variation en %
Liquidités	757 092	115 382	641 710	556,2
Créances résultant de papiers monétaires	0	849	-849	-100,0
Créances sur les banques	356 723	864 399	-507 676	-58,7
Créances sur la clientèle	505 763	487 379	18 384	3,8
Créances hypothécaires	11 686 412	11 027 528	658 884	6,0
Portefeuilles de titres et métaux précieux destinés au négoce	26 939	21 135	5 804	27,5
Immobilisations financières	617 944	700 871	-82 927	-11,8
Participations	19 662	17 643	2 019	11,4
Immobilisations corporelles	111 370	113 009	-1 639	-1,5
Comptes de régularisation	33 850	36 625	-2 775	-7,6
Autres actifs	11 351	5 433	5 918	108,9
Valeurs de remplacement positives	155 939	96 286	59 653	62,0
Total actifs	14 283 045	13 486 539	796 506	5,9
 Total des créances de rang subordonné	 0	 0	 0	 –
Total des créances sur les sociétés du groupe et les participants qualifiés	427 052	523 431	-96 379	-18,4

Passifs

	31.12.2010 en CHF 1000	31.12.2009 en CHF 1000	Variation en données absolues en CHF 1000	Variation en %
Engagements résultant de papiers monétaires	435	756	-321	-42,5
Engagements envers les banques	431 577	624 933	-193 356	-30,9
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	6 647 035	5 976 575	670 460	11,2
Autres engagements envers la clientèle	2 710 943	2 390 341	320 602	13,4
Obligations de caisse	350 157	592 738	-242 581	-40,9
Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage	2 748 000	2 571 200	176 800	6,9
Comptes de régularisation	56 211	55 860	351	0,6
Autres passifs	15 910	27 343	-11 433	-41,8
Valeurs de remplacement négatives	193 315	137 414	55 901	40,7
Correctifs de valeurs et provisions	226 093	237 539	-11 446	-4,8
Réserves pour risques bancaires généraux	181 500	159 500	22 000	13,8
Capital-actions	337 500	337 500	0	0,0
Réserve légale générale	309 800	308 400	1 400	0,5
Réserves pour propres titres de participation	670	710	-40	-5,6
Réserve de réévaluation	0	0	0	-
Autres réserves	30 000	22 000	8 000	36,4
Bénéfice reporté	3 995	4 971	-976	-19,6
Bénéfice de l'exercice	39 904	38 759	1 145	3,0
Total passifs	14 283 045	13 486 539	796 506	5,9
 Total des engagements de rang subordonné	 0	 0	 0	 -
Total des engagements envers les sociétés du groupe et les participants qualifiés	1 104 254	477 969	626 285	131,0

Opérations hors bilan

	31.12.2010 en CHF 1000	31.12.2009 en CHF 1000	Variation en données absolues en CHF 1000	Variation en %
Engagements conditionnels	58 209	54 932	3 277	6,0
Engagements irrévocables	139 365	156 742	-17 377	-11,1
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	11 474	11 474	0	0,0
Crédits par engagement	0	0	0	-
Instruments financiers dérivés				
· Montant du sous-jacent	7 670 344	6 816 986	853 358	12,5
· Valeurs de remplacement positives	155 939	96 286	59 653	62,0
· Valeurs de remplacement négatives	193 315	137 414	55 901	40,7
Opérations fiduciaires	13 737	20 732	-6 995	-33,7

Compte de résultat 2010

Produits et charges de l'activité bancaire ordinaire

	2010 en CHF 1000	2009 en CHF 1000	Variation en données absolues en CHF 1000	Variation en %
Résultat des opérations d'intérêts				
Produit des intérêts et des escomptes	310 796	326 559	-15 763	-4,8
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières	15 349	13 993	1 356	9,7
Charge d'intérêts	-177 341	-191 301	13 960	-7,3
Sous-total résultat des opérations d'intérêts	148 804	149 251	-447	-0,3
Résultat des opérations de commissions et de prestations de services				
Produit des commissions sur les opérations de crédit	3 073	2 931	142	4,8
Produit des commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements	56 350	54 592	1 758	3,2
Produit des commissions sur les autres prestations de services	16 099	15 532	567	3,7
Charge de commissions	-7 009	-7 101	92	-1,3
Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations de services	68 513	65 954	2 559	3,9
Résultat des opérations de négoce	12 798	15 435	-2 637	-17,1
Autres résultats ordinaires				
Résultat des aliénations d'immobilisations financières	22	297	-275	-
Produit des participations	1 249	1 020	229	22,5
Résultat des immeubles	1 154	1 143	11	1,0
Autres produits ordinaires	421	661	-240	-36,3
Autres charges ordinaires	-310	-27	-283	-
Sous-total autres résultats ordinaires	2 536	3 094	-558	-18,0
Produit d'exploitation	232 651	233 734	-1 083	-0,5
Charges d'exploitation				
Charges de personnel	-84 600	-84 106	-494	0,6
Autres charges d'exploitation	-81 697	-89 455	7 758	-8,7
Sous-total charges d'exploitation apurées (sans migration IT)	-144 231	-140 046	-4 185	3,0
Sous-total charges d'exploitation	-166 297	-173 561	7 264	-4,2
Bénéfice brut apuré (sans migration IT)	88 420	93 688	-5 268	-5,6
Bénéfice brut	66 354	60 173	6 181	10,3

Bénéfice de l'exercice

	2010 en CHF 1000	2009 en CHF 1000	Variation en données absolues en CHF 1000	Variation en %
Bénéfice brut apuré (sans migration IT)	88 420	93 688	-5 268	-5,6
Bénéfice brut	66 354	60 173	6 181	10,3
Amortissements sur l'actif immobilisé	-5 740	-9 834	4 094	-41,6
Correctifs de valeurs, provisions et pertes	-5 986	-14 043	8 057	-57,4
Résultat d'exploitation apuré (sans migration IT)	76 694	69 811	6 883	9,9
Résultat d'exploitation	54 628	36 296	18 332	50,5
Produits extraordinaires	32 944	48 130	-15 186	-
Charges extraordinaires	-32 575	-33 502	927	-2,8
Impôts	-15 093	-12 165	-2 928	24,1
Bénéfice de l'exercice	39 904	38 759	1 145	3,0

Répartition du bénéfice

	2010 ¹⁾ en CHF 1000	2009 ²⁾ en CHF 1000	Variation en données absolues en CHF 1000	Variation en %
Bénéfice de l'exercice	39 904	38 759	1 145	3,0
Bénéfice reporté de l'exercice précédent ³⁾	4 665	5 681	-1 016	-17,9
Moins réserve pour propres titres de participation	-670	-710	40	-5,6
Bénéfice porté au bilan	43 899	43 730	169	0,4
Répartition du bénéfice				
· Attribution à la réserve légale générale	-1 400	-1 400	0	-
· Attribution aux autres réserves	-10 000	-8 000	-2 000	25,0
· Distributions sur le capital-actions	-30 375	-30 375	0	-
· Autres répartitions du bénéfice	0	0	0	-
Report du bénéfice à nouveau	2 124	3 955	-1 831	-46,3

Dividende

	2010 ¹⁾ en CHF	2009 ²⁾ en CHF
Par action au porteur de CHF 20.– nominal		
· Dividende brut	1,80	1,80
· Moins impôt fédéral anticipé de 35%	0,65	0,65
· Dividende net	1,15	1,15
Bonification du dividende le	20.4.2011	30.3.2010

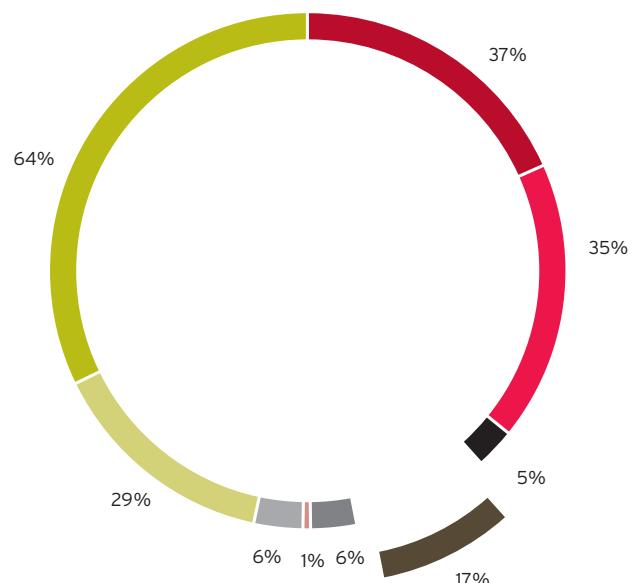
1) Proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 13.4.2011.

2) Décision de l'Assemblée générale du 25.3.2010.

3) Le report de bénéfice reporté de l'exercice précédent a progressé de CHF 710 000.– suite à la dissolution de la réserve pour propres titres de participation.

Charges

■ Charges de personnel	37%
■ Autres charges d'exploitation	35%
■ Amortissements / provisions / correctifs de valeurs / pertes	5%
■ Produits extraordinaires / impôts	6%



Bénéfice

■ Bénéfice de l'exercice	17%
--------------------------	-----

Produits

■ Résultat opérations d'intérêts	64%
■ Résultat opérations de commissions	29%
■ Résultat opérations de négocie	6%
■ Autres résultats ordinaires	1%

Une clôture individuelle statutaire complète peut être commandée sous www.banquecoop.ch, à la rubrique «Banque Coop/Relations investisseurs/Service RI».

Succursales

Nord-ouest de la Suisse Fabian Wetter	Zurich/ Suisse orientale Hans A. Haessig	Mittelland Peter Hofer	Romandie Andreas Hügin	Tessin Stefano Giulieri
Bâle Fabian Wetter	Zurich Hans A. Haessig	Berne Peter Hofer	Lausanne Andreas Hügin	Lugano Stefano Giulieri
Bâle-Gundeltingen Björn Cueni	Rapperswil-Jona Jürgen Staab	Biel Josef Walser	Fribourg Christian Mossu	Lugano Cioccaro Mauro Camozzi
Delémont Francis Guerne	Wiedikon René Rogalla	Soleure Andreas Klemens	Genève Thierry Jaquier	Bellinzona Fabio Battaglioni
Brugg Daniel Rüegger	Oerlikon Hansueli Züllig	Lucerne Bruno Cazzaniga	La Chaux-de-Fonds Jean-Paul Farine	Locarno Gianfranco Rossi
Aarau Meinrad Hueber	Schaffhouse Ralph Rüegg	Zoug Gregor Kälin	Neuchâtel François Martenet	
Olten Jürg Hunkeler	St-Gall Heinz Kuhn	Thoune Stefan Briggen	Yverdon Sebastien Haas	
	Coire Reto Kühnis		Sion Christian Mayor	
	Winterthur Beat Schmidhauser		Vevey Olivier Gloor	
	Wetzikon Elmar Kuster			

Liste des succursales

Siège principal

4002	Bâle , Dufourstrasse 50	+ 41 (0)61 – 286 21 21
------	--------------------------------	------------------------

Succursales

5001	Aarau , Hintere Vorstadt 8	+ 41 (0)62 – 836 40 80
4002	Bâle , Aeschenplatz 3	+ 41 (0)61 – 286 21 21
4018	Bâle , Güterstrasse 190	+ 41 (0)61 – 366 58 58
6501	Bellinzona , piazza Noseotto 3	+ 41 (0)91 – 820 60 20
3011	Berne , Amthausgasse 20	+ 41 (0)31 – 327 75 75
2501	Bienna , Bahnhofstrasse 33	+ 41 (0)32 – 328 81 81
5201	Brugg , Neumarkt 2	+ 41 (0)56 – 461 74 74
2301	La Chaux-de-Fonds , 30, avenue Léopold-Robert	+ 41 (0)32 – 910 93 93
7002	Coire , Masanserstrasse 17	+ 41 (0)81 – 258 38 48
2800	Delémont , 10, rue de la Maltière	+ 41 (0)32 – 421 42 00
1700	Fribourg , 35, rue de Romont	+ 41 (0)26 – 347 45 60
1204	Genève , 6/8, place Longemalle	+ 41 (0)22 – 818 44 44
1003	Lausanne , 21, rue Saint-Laurent	+ 41 (0)21 – 310 34 11
6601	Locarno , via Trevani 3	+ 41 (0)91 – 759 98 88
6900	Lugano , viale C. Cattaneo 17A	+ 41 (0)91 – 911 31 11
6901	Lugano , piazza Cioccaro 3	+ 41 (0)91 – 936 30 70
6002	Lucerne , Morgartenstrasse 5	+ 41 (0)41 – 226 46 46
2001	Neuchâtel , 3, rue du Temple-Neuf	+ 41 (0)32 – 722 59 59
4603	Olten , Kirchgasse 9	+ 41 (0)62 – 205 47 47
8645	Rapperswil-Jona , Allmeindstrasse 17	+ 41 (0)55 – 225 53 10
9001	St-Gall , Vadianstrasse 13	+ 41 (0)71 – 227 65 65
8201	Schaffhouse , Vordergasse 54	+ 41 (0)52 – 632 32 32
1951	Sion , 46, place du Midi	+ 41 (0)27 – 328 15 55
4500	Soleure , Westbahnhofstrasse 1	+ 41 (0)32 – 626 50 50
3600	Thoune , Bälliz 59	+ 41 (0)33 – 225 36 36
1800	Vevey , 15, avenue Général-Guisan	+ 41 (0)21 – 925 93 20
8620	Wetzikon , Bahnhofstrasse 126	+ 41 (0)44 – 931 17 77
8400	Winterthur , Bahnhofplatz 12	+ 41 (0)52 – 269 12 22
1400	Yverdon-les-Bains , 4/6, rue du Casino	+ 41 (0)24 – 424 13 40
6304	Zoug , Alpenstrasse 9	+ 41 (0)41 – 727 76 30
8001	Zurich , Uraniastrasse 6	+ 41 (0)44 – 218 63 11
8050	Zurich Oerlikon , Franklinstrasse 14	+ 41 (0)44 – 317 91 91
8055	Zurich Wiedikon , Birmensdorferstrasse 308	+ 41 (0)44 – 454 48 20

Impressum

Editeur:

Banque Coop SA
Secrétariat général
Dufourstrasse 50
CH-4002 Bâle
www.banquecoop.ch

Copyright:

© 2011 Banque Coop SA

Conception:

New Identity Ltd., Bâle

Interviews:

Sarah Jäggi, Zurich

Photographies:

Couverture: Noë Flum, Zurich
Direction générale: Ursula Sprecher, Bâle
Interlude «Ma Suisse»: Björn Allemann/Keystone,
Zurich; Noë Flum, Zurich; Andreas Mader, Zell;
Anne Morgenstern, Zurich; Peter Tillessen, Zurich

Lithographie:

Roger Bahcic, Zurich

Impression:

Birkhäuser+GBC AG, Reinach

Paraît en français, en allemand et en italien.

La version allemande fait foi.

Banque Coop SA
Dufourstrasse 50
CH-4002 Bâle

0800 88 99 66
info@bankcoop.ch
www.banquecoop.ch

967 860.02

fair banking
banque coop